LI
BRO
LIBER
G H

MS 5603

MS 5603

# Vie

## de Guy Patin

par

Le Dr Achille Chereau
Bibliothécaire de la Faculté de méd. de Paris ; Membre de l'Académie de médecine ; Chevalier de la Légion d'honneur, &c.

BIU Santé
Médecine
Paris

# Avant-propos

Présenter Guy Patin sous ses véritables traits ~~tel qu'il a été~~, et non pas Guy Patin, défiguré, ~~altéré et admiré~~, tel qu'on la dessiné ; le suivre dans les principaux sentiers de sa vie active, prodigieusement laborieuse ; le montrer à la Faculté de médecine de Paris, dont il fut un des membres les plus puissants, les plus autorisés, au Collège de France où son enseignement a fait époque, chez lui, dans l'intimité, au milieu de sa magnifique bibliothèque, enfin, dans sa charmante maison des champs ; faire rejaillir les belles qualités de ce savant doublé de l'homme de bien, sans laisser dans l'ombre ses défauts ; parler de ses joies comme de ses amertumes ; le surprendre en lutte, sans trêve ni merci, avec les pharmaciens de Paris, et avec les médecins étrangers à l'École parisienne ; le ~~laisser~~ applaudir à ses succès oratoires dans un procès qu'il eut à subir et d'où il sortit vainqueur ; le laisser épancher lui-même sa haine contre la tyrannie, contre la superstition, contre les Jésuites, les moines, le Papisme, les Grands de la Cour, Richelieu, Mazarin, &c, et exprimer, au contraire, une profonde pitié pour les misères du peuple, dont il fut le zélé et éloquent défenseur ; esquisser les doctrines médicales qu'il professa avec une déplorable opiniâtreté, et qui lui seront toujours reprochées comme attentatoires au

génie du progrès ... bel et, brièvement, le but de ce livre établi sur de nombreuses recherches, sur des documents mal ou point explorés.

Il a fallu interroger les Magnifiques Registres Communautés de la Faculté de médecine de Paris, où Patin est, en quelque sorte, toute vivante, et où il joue un rôle si prédominant; des Dossiers conservés au Greffe du Tribunal civil de Beauvais; des Registres, anéantis par le feu de la Commune, de certaines paroisses de Paris; copier sur les originaux mêmes les Lettres qui avaient échappé à Patin; mettre à profit curieux Recueil qui possède la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris; parler enfin, en grand nombre d'ouvrages à rassembler des matériaux, qui permettent d'écrire une biographie vraie du plus grand Epistolaire du 17e siècle.

Un jour viendra, peut-être, où nous pourrons doter notre littérature d'une nouvelle édition des Lettres de Guy Patin, édition faite, cette fois, non plus sur les imprimés qui sont d'une déplorable défectuosité, mais bien sur les Lettres originales, que nous avons en copie, et qui seules montrent Patin tout son véritable jour.

Guy Patin représente une des personnalités les plus remarquables de son siècle; c'est un type unique dont le monde est probablement pour toujours perdu. Il était bon de le faire revivre à nos yeux, et de montrer que malgré la fermentation

d'un langage mal contenu, malgré le contiennement d'un tempérament créé pour la lutte, ~~malgré l'intolérance de soi~~, et qui ne saurait pas transiger, malgré l'intolérance de doctrines médicales, politiques, et religieuses que tout le monde ne peut pas partager, il fut un homme de bien, Vir Bonus.

# Table


Chap. I. - Famille ; - Naissance ..... 1

Chap. 2 - Arrivée à Paris ; = La maîtrise ès arts ..... 16

Chap. 3 = Sur les bancs de la Faculté de médecine de Paris ; =
Le Baccalauréat ; - L'Archidiaconat ; = La Licence -
Le Doctorat ; = La Régence ; = Censeur ..... 19

Chap. 4 = Guy Patin se marie ; - Ses enfants ..... 32

Chap. 5 = Le Décanat ..... 43

Chap. 6 = La Chaire de professeur d'anatomie, de Botanique et de pharmacie au Collège royal ..... 54

Chap. 7 = Carmeilles-en-Parisis ..... 61

Chap. 8 = Mort de Guy Patin ..... 70

Chap. IX = Portrait = Caractère ; = Philosophie ; = Religion ; - Politique .. 76

Chap. X = Doctrines médicales ..... 103

Chap. XI = Réputation médicale ; Les Amis ..... 118

Chap. XII = Les ennemis ; = Procès ..... 127

Chap. XIII = Guy Patin chez lui = La Bibliothèque ; Son amour pour
les livres ; - Ses pensionnaires ; = Sa correspondance ; - Ses Lettres ... 151

Chap. XIV = Caractère ..... 175

Chap. XV = Bibliographie patinienne ..... 194

Chap. XVI = Iconographie patinienne ..... 210

# Chap. I

## Famille = Naissance

Hodenc-en-Bray (Hosdenecum in Brayâ) est un petit village du département de l'Oise, arrondissement de Beauvais, canton de Condray-Saint-Léger. Il est bâti sur les deux flancs d'un vallon, ses rues sont tortueuses et encaissées, et il est formé de plusieurs groupes de maisons, qui, sans doute, constituaient dans l'origine autant de petits districts. Une place centrale, irrégulière mais vaste, garnie de plantations, entoure l'église. Cette église elle-même grande, et son chœur est remarquable par son élévation; construite au seizième siècle, elle est de forme polygonale, à longues fenêtres ogivées géminées; les voûtes sont chargées de nervures réticulées; les chapelles latérales, formant transept, montrent de nombreux pendentifs. Il y a quelques vitraux peints. La nef laisse voir, au dessus d'une porte moderne, une grande rose à doubles feuilles trefflées. Le clocher est en bois, a une pyramide hexagone et quatre clochetons couverts d'ardoises. Le lambris est orné d'écussons. On voit dans le chœur les pierres tombales de Gaspard de Montcleux, mort le 23 Juillet 1637, de Jacqueline d'O, sa femme, de leur

quatrième fils, Louis, et de celle de Charles de Monceaux, aumônier du roi, abbé commendataire de Saint-Germer, Seigneur de Martincourt &c. On remarque dans le cimetière une croix très ornée, en forme de pyramide, qui porte la date de 1609.

Hodenc-en-Bray était compris dans le vidamé de Gerberoy et ressortissait du Comté de Clermont en Beauvaisis. La terre avait haute, moyenne et basse justice. Sans parler de tous les seigneurs qui l'ont possédée, il suffit de dire qu'elle était, en 1588, entre les mains de Guy de Monceaux, conseiller et maître d'hôtel du roi, lequel la laissa à son deuxième fils, Guillaume de Monceaux, chevalier de l'Ordre du roi, marié à Jacqueline D'O, et mort en 1637 (A)

C'est à Hodenc-en-Bray, ou plutôt au hameau de La Place, qui en est, au Nord, comme un écart ou faubourg, que naquit Guy Patin, le Vendredi, 31 Août 1601, pour y être baptisé le lendemain. Son père se nommait François Patin; sa mère, une demoiselle Claire Mauressier. La famille était très anciennement établie dans le pays, car un de ses ascendants directs, Noël Patin, vivait à

---

(A) - Voy. pour plus de détails: Annuaire du département de l'Oise, 1841, in-8°, p. 51 et suiv.

Hodenc dès le XIV^e siècle, et a laissé de Descendants dont les uns ont été notaires à Beauvais, ou marchands drapiers à Paris, tandis que d'autres, encore, sont restés dans le village berceau de la famille

Un registre conservé au Greffe du Tribunal civil de Beauvais, et qui comprend les naissances, mariages et décès de la paroisse de Hodenc-en-Bray, depuis l'année 1597 jusques au delà de l'année 1683, a pu être consulté par nous, et a mis en relief des détails intéressants sur les Patin et les Manessier, qui constituaient, évidemment, une colonie importante dans ce petit coin du Beauvaisis. Nous voyons, par exemple;

Une Magdeleine Patin mourir à Hodenc le 5 mai 1597.
Une Guyonne Patin payer aussi ce tribut le 22 oct. 1598
Un François Patin se marier, en Novembre 1597, à Marthe Henry.
Nicolas Patin épouser Marie Varlyon (?) le 21 Janv. 1597, assisté de François Patin, père
Et de ces deux mariages naître deux filles, Jeanne Patin, baptisée en Août 1598, et Susanne baptisée le 22 Novembre de la même année

D'un autre côté:

Pierre, Jacques, et Jean Patin se sont distingués dans la peinture dans la dernière moitié du XVI^e siècle; Jacques

Patin est même qualifié de peintre ordinaire du roi (A)

Un Antoine Patin était bibliothécaire de la Sorbonne en 1584 (B)

Cosme Patin, secrétaire de la Chambre du roi, était créancier de la ville de Paris en 1587 (C)

Un Guy Patin, escolier estudiant à Paris, natif de Beauvais, mourut le 31 octobre 1587 (D)

Nicolas Patin était, au commencement du XVIIe siècle, prieur claustral de St Lucien de Beauvais, et on a même de lui quelques écrits mystiques (E)

Le 15 Janvier 1603, Barthelemy Patin reçoit les gages de l'élection de Dourdan (F)

En 1628, un Guy Patin épousait Louise Tremblay (G)

Le 9 août 1639, Antoine Patin était reçu maître ès-arts à Paris (H)

---

(A). Bibl. nat. Cab. des titres. Patin

(B) - Franklin. Bibliothq. de Paris; I. 262, 395

(C) - Biblioth. nat. Cabinet des titres. Patin

(D). D. J. 6re

(E) - D. J. Tremblay. Notice sur Beauvais; 1815, p. 131

(F) - Biblio. nat. Cab. des titres. Patin

(G) - Jal; Dictionnaire

(H) - Bibl. nat. Ms. Latin, 9153, fol. 138, R°.

Symphorien ~~Cha~~ Patin, signalé comme natif de Chartres, fut reçu maître-ès-arts, à Paris, le 3 Août 1669 (A)

Enfin, Pierre Patin et Claude Patin son fils étaient marchands drapiers à Paris en 1600 (B)

Il n'est pas donné d'établir le degré de parenté qui existait entre notre Guy et ces derniers personnages. Il paraît, pourtant, certain que les deux Patin, marchands drapiers à Paris, étaient de sa famille, le médecin de la Faculté de Paris déclarant lui-même, dans sa courte autobiographie, que de ses ascendants directs, les uns furent notaires, les autres marchands drapiers à Paris.

Mais on marche sur un terrain absolument solide en se contentant de remonter au grand'père de l'auteur des Lettres. Alors, voici ce que l'on constate.

Le grand'père de Guy Patin se nommait également Guy, et fut son parrain; il était homme de guerre "comme tout ce temps-là fut de guerre". Il avait un frère, Jean, sur lequel Guy Patin Guy Patin, son petit neveu, donne des détails, ~~qui~~ assez étendus dans une note qui fut insérée dans les Opuscules de Loysel (1612; 4°, p. 736), et que nous reproduisons:

---

(A) - Bibl. nat. Ms. Latin, 9155; fol. 79. R°.

(B) - Bibl. nat. Cabin. des Titres. Patin

"M. Jean Pabin, après avoir passé quelques années au Bureau du Parlement de Paris, se retira en la ville natale de Beauvais, où il fut fait Conseiller et Advocat du Roi au Présidial, y exerçant ensemblement les deux Charges en vertu d'un Arrêt du Parlement donné en sa faveur le 15 de Février 1588, comme il paroit dans la Conférence des Ordonnances de la dernière Edition de l'an 1681, t. I. p. 427, liv. ij, tit. 6. parag. 5. Il exerça les deux Charges fort courageusement et constamment, au temps que cette ville s'était laissée emporter au parti de la Ligue, et y maintint l'autorité du Roy avec beaucoup d'adresse et toute la fidelité requise en un homme de bien, jusqu'à ce qu'étant, enfin, persécuté par les factieux de maître Guidin et du Lieutenant Criminel nommé Nicolas, qui étoient deux arc-boutans de la Ligue dans Beauvais, haranguait selon le feu de sa Charge, et exhortant le peuple au service du Roy Henri IV, il pensa être lapidé par les menées de ces deux Archiligueurs; de sorte qu'il fut obligé de quitter la ville et se retira près du Roy son maître, où il trouva du support par la recommandation de M. de Fresnes-Forget, Secrétaire d'Etat. Mais enfin il fut rétabli en ses deux Charges lorsque la ville rentra en l'obéissance du Roy, et continua d'y rendre la justice avec réputation, jusques en l'année 1605, auquel il mourut d'une squinancie, au retour d'un voyage à Fontainebleau,

où il avoit esté en commission vers le Roy, au nom de la ville... Lorsqu'il quitta Beauvais par les fureurs de la Ligue, sa maison fut pillée, où il fit perte de ses beaux livres qu'il cherissoit uniquement, et qu'il a regretté toute sa vie. Il ne laissa qu'une fille, nommée Françoise Patin, estoit Oncle de François Patin, advocat au Parlement, qui a esté père de maistre Guy Patin, Docteur régent et Doyen de la Faculté de médecine à Paris, lequel m'a fait part de ce qui est cy dessus écrit."

Pour François Patin, père de Guy, après avoir étudié le droit à Orléans et à Bourges sous Tournier et Cujas, il vint à Paris se faire recevoir avocat en 1588, "huit jours avant les Barricades", c'est-à-dire le 12 mai. Il était sur les bancs de l'école en 1586, et son fils conservait avec amour un livre écrit de sa main, et qui n'était qu'un recueil de leçons qui lui avaient été dictées par César Bulengerus. La mort violente de Henri III et le siège de Paris lui ont seuls empêché de s'établir définitivement dans la capitale, et il retourna dans son pays. Mal lui en prit; car à Modène il fut encore plus maltraité par les Ligueurs que ne l'avait été son oncle: en 1590, il était fait prisonnier et ne put racheter sa rançon que moyennant la grosse somme de 600 livres, que l'on put payer comptant grâce au dévouement de la mère, laquelle n'hésita pas, pour sauver son

mari, d'engager à gros intérêts, chez un orfèvre de Beauvais, ses bagues de mariage et son demicein d'argent, François Patin, "qui étoit un jeune homme bien fait, qui parloit d'or, et qui n'estoit point vitieux", ne pouvait manquer, avec son titre d'avocat, d'attirer l'attention du sire Gaspard de Monceaux, qui avait besoin d'un homme intelligent, instruit et honnête pour gérer ses affaires. Et François ne tarda pas à devenir quelque chose comme l'intendant de son seigneur. Il n'eut guère, paraît-il, à se féliciter de sa nouvelle position, car Guy Patin nous parle de Gaspard de Monceaux comme d'un maître ingrat, et avare, attendens nimium ad rem suam, auprès duquel son père n'aurait rien gagné en dépit de "presque trente années de fâcheux services". Le jeune intendant put, cependant, grâce à l'influence de son maître, faire un mariage relativement brillant, en épousant, vers l'année 1590, Claire Manessier, appartenant à une bonne famille d'Amiens

L'année suivante il était envoyé à Paris comme député de son pays, et y tombait gravement malade. Un docteur régent de la Faculté de médecine le sauva : c'était Jean Martin, médecin du roi, et dont Guy Patin parle avec affection. Le dévouement qu'il avait apporté à soigner le malade, son désintéressement, puisqu'il ne voulut

acceptés aucuns honoraires, lui valurent une rente d'un pâté de gibier, que les Patin, reconnaissants, lui servirent tous les ans, jusqu'à sa mort arrivée le 23 Août 1625.

François Patin aimait les Lettres, et il put compter parmi ses amis le savant Juste Lipse, qui fut frappé de la vigueur intelligente du jeune Guy Patin, et conseilla vivement son père de le faire étudier.

François Patin mourut le mercredi 12 Janvier 1633, sans que son fils put arriver à temps pour lui fermer les yeux et lui rendre les derniers devoirs.

Claire Manettier, sa femme, y survécut sept ans, et ne mourut que le 27 Juillet 1640 (A).

Les deux époux, "connus gens de bien, et dont la vie avoit esté toujours admirable", laissèrent sept enfants, qui tous vivaient encore en l'année 1644. Ce furent:

I. Guy Patin, né, comme nous l'avons dit, le 31 août 1601.

II. ..... Patin, qui était à Nimègue en l'année 1645, occupant tous ne savons qu'el emploi.

III. Madame Patin, laquelle fut mariée deux fois: 1° à

---

(A) Le curé Belhomme, qui a mentionné ces deux décès sur son registre de la paroisse de Hodenc, ne fut pas mis en frais de rédaction:

François Patin est décédé le 12 de Janvier 1633

Claire Patin est décédée le 27 de Juillet 1640

François Savary, dit en fils baptisé le 6 Juin 1636 ; 2° à Nicolas Morin, dont la naissance de son premier enfant (une fille) porte cette date : 27 Février 1647

IV - Charlotte, qui mourut le 18 Février 1653

V - Madeleine, mariée à Nicolas Le Ver son Le Vieil.

VI - Julienne qui fut mariée à Bernard Le Moyne

VII - Susin, Marie, mentionnée seulement comme marraine en 1613.

Ajoutons que Guy Patin avait pour cousin germain André Du Laurens, Seigneur de Terrières gentilhomme de la Chambre du roi, et fils unique du célèbre André Du Laurens, premier médecin de Henri IV, et de Anne Sanguin ; qu'il était "allié d'assez près" à Robert Morin, intendant de la Justice du Languedoc ; et que Athanase, procureur à la Cour du Parlement, était son parent du côté paternel. Le joli bavardage de Guy Patin clora heureusement cette lettre. Le 3 Juin 1654 il écrivait à Ivy ainsi soit :

"Parce que vous désirez que je vous dise quelque chose de ma famille, après m'avoir instruit de la vôtre, je le ferai très volontiers et très librement à cause de vous. Joint que, absit verbo jactantia, vous me demandez une chose que vingt autres personnes différentes ont désiré [illegible] par ci devant de moy, qui, néanmoins, ne me connaissent que par lettres la plus part. Croyant qu'il

n'y avoit en celon aucun mal, comme je l'ay pris en bonne part, je leur ay dit ce que je vous diray tout presentement. Mon lieu natal est un village à 3. lieues de Beauvais en Picardie, nommé Houdan, 3ème baronnie de la Comté de Clermont en Beauvaisis. Le plus ancien de ma race, que j'aye pû descouvrir a esté un Noël Pahin, qui vivoit dans la mesme paroisse il y a plus de 300. ans, duquel la famille a duré jusques à moy. De ses descendants quelques uns se sont retirés dans les villes, et y ont esté notaires à Beauvais, et marchands drapiers à Paris. Mon grand père, de qui je porte le nom, avoit un frere Conseiller au Prédial et Advocat du Roy à Beauvais, qui estoit fort sçavant et duquel feu mon Père honnoroit grandement la mémoire. Mon grand Père estoit homme de guerre comme tout ce temps là fut à la guerre. Feu mon Père avoit estudié pour estre Advocat, où il fut receu l'an 1588, huit jours avant les Barricades, après avoir estudié à Orleans et à Bourges sous Mrs. Tournier et Cujas. Il se fut arresté à Paris pour toute sa vie, si la mort du Roy Henry 3. et le Siége de Paris, qui en suivit, ne l'en eut empesché. L'an 1590, il fut fait prisonnier par les Ligueurs, et ne put estre racheté à moins de quatre cens livres, qu'il fallut payer comptant, somme qui n'est pas grande aujourdhui, mais qui l'estoit alors, et principalement en temps de guerre et aux champs.

Feu ma mère m'a dit que pour parachever cette Somme, ramassée çà et là, elle engagea ses bagues de mariage et son demi ceint d'argent chez un Orphèvre de Beauvais, à gros intérêt, ce que je luy ay maintesfois ouy dire en pleurant, et déplorant le malheur de ce temps là. Le Seigneur de nostre païs, voyant qu'il pouvoit tirer bon service de feu mon pere, qui estoit un jeune homme bien fait, qui parloit bien, et qui n'estoit point vitieux, fit tant qu'il le retint près de luy pour s'en servir en ses affaires, annuente avo meo, imò urgente, et pour l'attacher davantage et retenir au païs, luy procura le plus riche party qui y fut, et luy fit espouser, avec de belles promesses qu'il n'a jamais executées, feu ma Mère, laquelle s'appeloit Claire Manessier, descendue d'une bonne et ancienne famille d'Amiens. Feu mon Pere s'appeloit François Patin, homme de bien s'il en fut. Si tout le monde luy ressembloit il ne faudroit point de Notaires. Il venoit tous les ans à Paris pour les affaires de son Maistre, où il avoit tout le crédit imaginable. J'y ay trouvé quantité d'amis que je ne connoissois point du tout, qui m'ont fait mille caresses à cause de luy; ce qui me la fait regretter maintesfois de plus en plus. De ce mariage sont sortis 7. enfants, adhuc superstites: deux fils dont je suis l'aisné, et un frère qui est en Hollande; les cinq filles sont toutes cinq mariées, et ont entre elles tout le

bien de leur mère, lequel estant divisé en cinq à suffi pour les marier. Mon frere et moy avons eu le bien paternel qui ne me vaut pas encor, apporté icy, cent escus de rente. Mais ce n'est pas la faute de bonnes gens, qui nous eslevent moribus antiquis, sans avarice et sans ambition. Sans le malheur de feu mon Pere estoit un Maistre rigrat et avare, et avec lequel il n'a rien gagné, nonobstant presque 30. années de fascheux services. Le regret qu'il eut d'avoir quitté Paris et s'estre arresté à la campagne sur les belles paroles d'un Seigneur, qui minimum attendebat ad rem suam, fit qu'il pensât, dès que j'estois tout petit, de me faire icy Advocat, disant que la Campagne estoit trop malheureuse, qu'il se falloit retirer dans les villes, et me disoit souvent ce bon mot du Sage: Labor Agricolarum affligit eos qui nesciunt in Urbem pergere, à cause de quoy il me faisoit lire, encore tout petit, les Vies de Plutarque, tout haut, et m'apprenoit à bien prononcer. A ce dessein il me mit au College de Beauvais, âgé de 9. ans; puis m'amena à Paris au College de Boncourt, où je fus deux ans pensionnaire, y faisant mon cours de Philosophie. Quelque temps après sa Noblesse, pour le récompenser d'une façon qui ne leur coûta rien, luy voulut donner un bénéfice pour moy, que je refusay tout plat, protestant absolument que je ne serois jamais Prestre. (Benedictus Deus qui

mihi illam mentem immisit in tenere adhuc aetate). Feu mon Père, qui reconnoissoit en ce refus quelquechose de bon et d'ingénieux, ne s'irrita pas bien fort de mon refus; mais ma Mère en demeura outrée contre moy plus de cinq ans, disant que je refusois la récompense de longs services que feu mon Père avoit rendus à cette Noblesse. Mais il n'en fut autre chose; Dieu m'aida. Je fus cinq ans sans la voir ny aller chez nous. Durant ce temps là j'eus connoissance d'un homme qui me conseilla de me faire Médecin à Paris. Pour à quoy parvenir, j'estudiai de grand coeur depuis l'an 1622, jusqu'à l'an 1624 que je fus icy reçeu. Et alor père et mère s'appaisèrent, qui m'assistèrent de ce qu'ils pûrent pour mes degrés et avoir des livres. Cinq ans après duxi uxorem, de laquelle j'auray de succession directe vingt mil escus, ses père et mère vivans encore, mais fort vieux, sans une collatérale, qui est une soeur sans enfans, et fort riche. Dieu a béni ~~no~~ mon alliance de 4. fils, sçavoir est: de Robert, Charles, Pierrot et François. Annum aetatis attigi 41., avec plus d'employ que de mérite en ma profession, et moins de santé qu'il ne me seroit besoin, quam potissimum labefactarunt vigiliae, juges, et elucubrationes nocturnae, à quibus etiam necdum abstineo; sed hoc erat in fatis.* Voila, ce me semble ce qu'avez désiré de moy, et peut-être davantage. Excusez mon importunité et ma proxilité

in re tam vili et tam exiguâ."

# Chap. II

## Arrivée à Paris = La Maîtrise-ès-Arts.

Voici donc Guy Patin quittant à l'âge de seize ans (1617) son village, ou plutôt le Collège de Beauvais, et amené par sa mère à Paris, pour tâcher d'y faire fortune. Elle ne devait peut-être le faire illustre, la digne femme, elle dont les sentiments religieux élevés avaient voulu lancer son cher fils dans la carrière ecclésiastique, et qui avait si mal jugé le caractère indépendant et prime-sautier de cet enfant, qui devait, plus tard, si maltraiter les disciples de Loyola, avoir peu d'estime pour les moines et pour la papauté, et louer Dieu de ne l'avoir fait ni femme, ni prêtre, ni Turc, ni Juif.

On a peu de détails sur la vie de Guy à Paris; on a vu seulement qu'il était entré au Collège de Boncourt, situé alors rue Bordelle, et qui, fondé en 1353 par Pierre de Boncourt, gentilhomme de Thérouenne, était un collège de plein exercice. Le nouveau pensionnaire y arrivait dans un excellent moment, car il put compter parmi ses professeurs, deux des hommes les plus instruits du siècle: Pierre Marcassus, poète, romancier et historien, et Nicolas de Bourbon, dont le recueil de poésies se lit encore aujourd'hui avec plaisir.

Patin, dans plusieurs de ses lettres, se plaît à rendre un juste hommage à ce dernier maître. « J'ai eu autrefois, écrit-il, un bon maître à qui j'ay souvent oüi dire, qu'il n'étoit rien de tel que d'être imprudent, et que c'étoient les imprudents qui gouvernoient le monde ; et neanmoins, ce digne homme n'étoit rien moins qu'imprudent ; c'étoit ce grand poëte, feu Mr Bourbon, Nic. Borbonius, qui mourut fort vieux entre mes bras l'an 1644, le 7. d'Aoust ». Et il est doux de voir le maître à son tour, conserver pour son élève devenu grand et célèbre, une profonde affection et le féliciter, dans le langage rimé, de son procès gagné en 1612, contre Renaudot (A.). Le commerce ne cessant de Patin avec les deux poëtes ne fut pas certainement étranger au goût bien prononcé qui le porta vers les œuvres de l'imagination, et qui lui fit, plus d'une fois, parler le langage des Muses.

Au reste Patin fit au Collège de Bonecourt de si bonnes études, qu'au bout de deux ans, il put aspirer au grade de maître-ès-arts, pour l'obtention duquel, il fallait à cette époque, être bourré de grec et de latin, traduire à livre ouvert les Comédies de Térence, les Bucoliques de Virgile, les

---

(A) Voy. dans Nicolai Borbonii Poemata, Orationes, etc, 1651. in-12, p. 18, une Epigramme adressée à Guy Patin.

Commentaires de César, les topiques de Quintilien, les Epîtres familières de Cicéron, savoir apprécier les beautés d'Horace, de Catulle, de Tibulle, de Procope, de Perse, de Juvenal, d'Homère, de Théocrite, aborder les questions les plus ardues de la philosophie aristotélienne, l'éthique, la logique, la métaphysique, argumenter presque incessamment, portant le bonnet carré, la robe battant les talons, et la pèlerine

Le jeune homme avait bien quelque compensation à ce rude labeur : c'étaient, de temps en temps, quelques jours de vacances qu'on allait passer dans son cher Beauvaisis, au foyer domestique. Au mois de février 1617, il y était appelé par son excellent père, sa tendre mère, "qui l'envoyèrent quérir au collège, et le tinrent chez eux tant que le froid fut passé, ou au moins sa grande rigueur, de peur qu'il ne fut pas bien chauffé au collège"... "Je me souviens que ces petites vacances m'estoient d'autant plus agréables que j'estois auprès d'un grand feu, fort à moy aise, et où le bois ne coûtait rien..." Savez-vous à quoi ce jeune homme de seize ans occupait ses loisirs à Hodenc ? A lire les Commentaires du Maréchal de Montluc, ce "Boucher royaliste", si tristement connu par ses sauvages fureurs contre les réformés. Quelle lecture plus capable de soulever ses sentiments généreux, et de le faire haïr les persécuteurs et les bourreaux !

—

## Chap. III

Sur les bancs de la Faculté de médecine de Paris. = Le Baccalauréat = L'Archidiaconat; = La Licence; = Le Doctorat; = La Régence; = Censeur.

Une fois possesseur de son diplôme de maître ès arts en l'Université de Paris, il s'agissait de choisir entre les Pandectes de Justinien et les Aphorismes d'Hippocrate, entre le salaire de la chicane et celui de la médecine. Patin se décida pour cette dernière carrière. Il y fut poussé, incité par les conseils d'un homme qu'il eut le bonheur de rencontrer sur son chemin: de Nicolas Piètre, un des plus savants médecins de son temps, dont il ne cesse de parler avec enthousiasme, et qui occupait au milieu des orfèvres parisiens, une honnête position due exclusivement à l'étude et à l'honnêteté professionnelle: "Ô virum magnum, imò maximum, duplici nomine, probitis et eruditionis! Pectus mihi salit prae gaudio, et lacrymas effundo super tanti viri dulcissimâ memoriâ, cujus hîc habeo iconem ante oculos dum haec scribo positam, inter alias meas imagines carissimam .. Vix aliquid tenuissem boni in medicinâ, vix probus, et vix aliud, ut sic dicam, quàm

imperitus, empiricus, aut Agyrta fuissem, nisi primario viro Nic. Pietreo, totius Europæ medicorum principi optimo mea fato, adhuc adolescens, maturè innotuissem! Ô virum egregium, cordatum"! Dicam verbo: Ô virum eruditissimum, sapientissimum, optimum! Vixit ille bono publico totius Galliæ, annos 80." (A)

Ce n'était pas une petite affaire pour parvenir jusqu'à la Régence en médecine dans l'Ecole de Paris; Patin n'ignorait pas les difficultés sans nombre qu'il allait avoir à vaincre; les Statuts de la célèbre Ecole les lui avaient appris. Il savait qu'il fallait:

1°. Passer quatre ans pleins dans des études fort ardues, assister aux leçons des professeurs du Collège Royal et à celles des Lecteurs de la Faculté de médecine, écouter assidument les démonstrations anatomiques, et répondre, devant tous les docteurs assemblés à cet effet, dans un acte de Vespérie passé par un nouveau Licencié.

2°. Après ce laps de temps quadriennal écoulé, se voir tout simplement déclaré Candidat en médecine, subir alors un examen qui ne dure pas moins de quatre jours,

---

(A) - Fils de Simon Piètre, qui fut Doyen en 1564-65, Nicolas Piètre naquit à Paris le 7 Juillet 1571, et y mourut le 5 mars 1649. C'était un homme grave, prudent, affable, qui se faisait un plaisir d'instruire

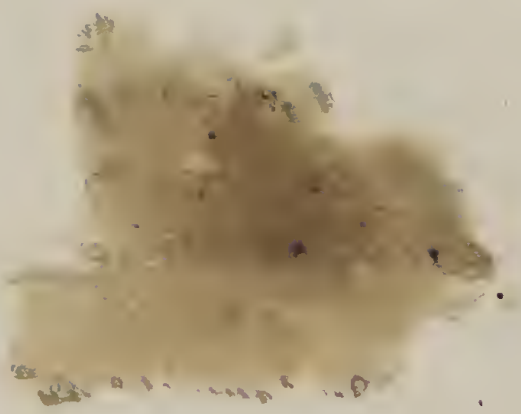

et qui roule sur les choses naturelles, sur les choses non naturelles, et sur les choses contre nature, et sur l'interprétation d'un Aphorisme d'Hippocrate. Ce n'est qu'à la condition de bien répondre à tout cela, qu'on est déclaré Bachelier (Baccalaureus renuntiatus)

3° Porter ensuite deux ans ce titre de Bachelier, qui vous incorporait, en quelque sorte, dans l'Ecole, dont on faisait partie intégrante, et qui vous permettait de placer le beau nom de Maître (Magister) devant votre nom. Mais ces deux années de baccalauréat n'étaient pas une synécure, car on y était examiné sur les herbes; on devait nommer à première vue une plante médicinale placée au hasard dans la "salade aux herbes". Il fallait apporter chaque année le catalogue des plantes qui croissaient dans le jardin de la Faculté, soutenir trois thèses quodlibétaires, au moins deux thèses Cardinales, résoudre plus de douze Résumptes, répondre illicò, sans préparation, sur une question à laquelle on ne s'attendait pas, cernere in subitis casibus ingenium.

4° Heureusement qu'après ces deux années de Baccalauréat, et après avoir été déclaré Bachelier émérite, on a presque quatre mois de vacances; mais à la St Luc, patron des

---

les jeunes gens, et de leur donner de bons conseils

Médecins on entre en lice ; on y rentre pour courir après la réalisation du vœu le plus cher, le plus ardent : l'obtention de la Licence et du Doctorat. Il y a ici de grandes formalités à remplir, d'importantes cérémonies. La première chose que fait le Bachelier émérite, c'est de passer un Examen, dit Particulier (Examen particulare) ; il a lieu au domicile même de l'un des Docteurs, inter parietes, et roule exclusivement sur la pratique, sur le point le plus utile au médecin. Les Bacheliers qui ont répondu avec satisfaction, demandent à la Faculté de leur ouvrir la Licence ; puis, ils arrivent le Doctorat, et enfin la Régence

En résumé :

Candidat pendant quatre ans.

Bachelier pendant deux ans

Licenciendaire, ou aspirant à la Licence.

Licencié.

Doctorandaire, ou aspirant au Doctorat.

Docteur

Docteur Régent.

Voilà les sept étapes de scolarité, qui absorbent au moins sept ~~études~~ années d'études fort graves pour pouvoir soigner, purger, et médicines urbi et orbique terrarum

Je ne parle point des dépenses, relativement considérables, que ce long stage entraînait, et qui ont bien pu forcer

notre jeune homme, pour y subvenir et alléger les sacrifices de sa famille, à se faire correcteur d'imprimerie. Bayle l'assure sur la confidence qui lui en aurait été faite par Drelincourt, professeur de médecine à Leyde (A)

Ce fut vers le mois de Décembre 1619, sous le décanat de Gabriel Hardouin de St Jacques, que Guy Patin alla se présenter

(A) Pour donner ~~un~~ un aperçu des dépenses occasionnées par la scolarité médicale, voici quelques une des sommes que Guy Patin eut à payer pour parvenir au Doctorat :

| | | |
|---|---|---|
| Année 1624 | Pour Disputes quodlibétaires | 14 l. 8 s. |
| | Pour les professeurs | 4.00 |
| | Pour l'entretien du Jardin Botan. | 3.4 |
| Année 1627 | Pour l'acte de vespérie | 80.0 |
| | Pour le Doctorat | 70.0 |
| | Pour droit extraordinaire | 104.0 |
| | Pour l'entretien de la chapelle | 60.1 |
| | Pour l'acte pastillaire | 37 |
| | total | 375 : 12 |

~~aussi~~ aussi contre la Faculté, qui travaillait à confectionner au Antidotaire, se précipiter dans la petite Officine que l'École avait ouverte dans ses propres bâtiments, enlever bocaux, mortiers, pilons, drogues &c, et faire même jeter en prison un pauvre garçon, nommé Régnier, qui s'était employé comme aide d'apothicairerie. Mais il eut aussi le bonheur d'assister à la défaite des apothicaires, à leur condamnation par les Cours souveraines, et à leur soumission entière. Il devait, plus tard, se déclarer comme leur plus intraitable

notre jeune homme, pour y subvenir et alléger les sacrifices de sa famille, à se faire correcteur d'imprimerie. Bayle l'assure sur la confidence qui lui en aurait été faite par Drelincourt, professeur de médecine à Leyde. (A)

Ce fut vers le mois de Décembre 1619, sous le décanat de Gabriel Hardouin de St Jacques, que Guy Patin alla se présenter à l'École de médecine pour y être immatriculé. Durant ses quatre années de noviciat, il assista à bien des tourmentes dans la rue de la Bûcherie : il vit, un jour, près de deux cents misérables, armés de bâtons et d'épées, soudoyés par les chirurgiens, faire irruption dans l'amphithéâtre où disséquait Riolan, frapper à tors et à travers les ~~ass~~ étudiants qui assistaient à ces savantes démonstrations, enlever de force le cadavre déjà à moitié en lambeaux, et le traîner dans les rues voisines ; il vit les pharmaciens ameutés ~~aussi~~ aussi contre la Faculté, qui travaillait à confectionner un Antidotaire, se précipiter dans la petite Officine que l'École avait ouverte dans ses propres bâtiments, enlever bocaux, mortiers, pilons, drogues &c, et faire même jeter en prison un pauvre garçon, nommé Régnier, qui s'était employé comme aide d'apothicairerie. Mais il eut aussi le bonheur d'assister à la défaite des apothicaires, à leur condamnation par les Cours souveraines, et à leur soumission entière. Il devait, plus tard, se déclarer comme leur plus intraitable

et leur jouer de ce tour que l'esprit de négoce ne pardonne pas.

Le 8 octobre 1624, Guy Patin, après avoir eu pour précepteur René Moreau, après avoir suivi avec assiduité les leçons que Pierre Seguin faisait au Collège royal, après avoir rempli les fonctions d'Archidiacre de l'Ecole (A), c'est à dire à peu près celles de Chef des travaux anatomiques, était

---

(A) - Les fonctions de l'Archidiacre sont déterminées dans les articles suivants :

1° L'Archidiacre sera élu seulement par les élèves qui auront été immatriculés sur les registres, et qui auront payé pour leur inscription une couronne d'or.

2° Il sera choisi parmi ces élèves. L'élection se fera tous les ans aux Ides de Novembre, devant deux professeurs et le Doyen. Il faudra que l'élève qui aspire à l'Archidiaconat soit maître ès-arts, ou au moins ait terminé son cours ès-arts, qu'il soit d'une probité notoire, de la religion catholique, apostolique et romaine, qu'il ait assisté diligemment aux leçons et aux disputes.

3° L'Archidiacre ainsi élu donnera un répondant au Doyen, et à deux professeurs de l'Ecole.

4° Il fera servir l'argent donné par les élèves lors de leur immatriculation, aux dépenses occasionnées par les réjections publiques ; si de cet argent il reste un boni, ce boni sera remis

nommé Bachelier en médecine (A)

Le 15 Juin 1626, il était reçu Licencié (B)

Et doctorifié le 7 octobre 1627, sous la présidence de Philibert Guybert, qui lui donnait le bonnet (C)

Obéissant à l'habitude prise, Guy Patin avait dû faire comme ses prédécesseurs : Il avait dû, revêtu du manteau et du capuchon fourré, accompagné de deux Bacheliers et des Bedeaux, rendre visite à tous les Docteurs, en leur demeure, pour les prier d'honorer de leur présence sa maîtrise, et ~~billet~~ leur laisser un billet d'invitation ainsi libellé, dans lequel étaient indiqués les titres des thèses qui devaient être disputées :

Pro Doctoratu
Magistri Guydonis Patin.
In Scholis Medicorum

Die VII^a Octobris Anni 1627, horâ ipsâ undecimâ à matutina
Magistro Philiberto, Doctore medico, Praeside

An Cathartica. {Expulsione / Attractione} agant ?

---

entre les mains du Doyen, pour être plus tard consacré à la construction d'un théâtre anatomique

5. L'Archidiacre prendra pour ses honoraires, de chaque élève à immatriculer, deux sols.

6. L'Archidiacre devra prendre soin de faire inhumer les cadavres qui auront été disséqués, et de faire dire une messe pour le repos de l'âme des défunts

(A) - Regist. - Comment. : XII, 23, R°

(B) - Ibid ..... XII, 144, V°

(C) - Ibid ..... XII, 164, R°

Le jour du Doctorat, avant l'ouverture de l'Acte, le candidat aux palmes apollinaires fait son entrée, par la grande porte, dans les salles inférieures ; à sa gauche il a son président d'acte ; il est suivi de tous les docteurs qui doivent agiter les questions ; il est suivi, aussi, des Bacheliers habillés décemment ; il est précédé, enfin, de tous les Appariteurs de l'Université portant leurs masses

Une fois arrivé dans les salles inférieures, le nouveau docteur monte, avec son président, à la chaire des maîtres (Cathedra magistralis) ; sur les côtés de cette chaire se tiennent les Appariteurs.

Le principal de ces officiers ouvre la séance par cette interpellation adressée, en latin, au candidat :

"Avant de commencer, vous avez à prêter trois serments :

1° D'observer les droits, les Statuts, les Décrets, les lois, et les nobles coutumes de cet Ordre ;

2° D'assister le lendemain de St Luc, à la messe dite pour les Docteurs trépassés.

3° De combattre de toutes vos forces ceux qui pratiquent illicitement ~~à faux~~ la médecine, et mettent en danger la santé et la vie des citoyens.

Voulez-vous jurer cela ? "

Un Juro bien accentué doit sortir de la bouche du récipiendaire

Alors, le président, après avoir rappelé au jeune docteur les devoirs qu'il a à remplir dans son nouvel état, prend un Bonnet, fait avec cet emblème du Doctorat, et en fait le signe de la croix, en

de Saint : In nomine Patris et Filii, et Spiritus Sancti, la pose sur la tête du récipiendaire, donne à ce dernier, sur la joue, un léger coup de la paume de la main, en signe de manumission, et l'embrasse comme son collègue. Cela fait, le nouveau docteur propose une question à discuter au plus jeune des docteurs attenant à une chaire plus basse. Enfin, le récipiendaire est tenu de prononcer un discours, aussi éloquent que possible, dans lequel il rend grâces à Dieu, au président de l'Acte, et aux docteurs Autrefois, le nouveau docteur était tenu dans l'obligation, avant son inauguration, de donner à son président tous les insignes du doctorat ; dans la suite, il ne lui donna qu'une bourse et des gants

---

(A) - Voici, en traduction, les Lettres de Doctorat qui furent délivrées à Guy Patin :

"A tous ceux que ces présentes Lettres verront, le Doyen et le Collège des Docteurs Régents de la très salubre Faculté de médecine dans la très célèbre Université de Paris, Salut en Jésus-Christ.

Si tous ceux qui sont attachés à la loi catholique doivent obéir aux préceptes de la loi divine en portant témoignage de la vérité ; à plus forte raison convient-il que les hommes, tant ecclésiastiques que séculiers, et surtout les Professeurs des divers Arts et sciences, qui recherchent partout la vérité, et ouvrent

Chose singulière! Dans deux actes importants de sa vie d'étudiant, Patin fut inférieur à ce qu'on devait attendre de son esprit si vif et si pénétrant. Pour son admission au Baccalauréat il dut subir deux épreuves à sept mois d'in-

---

aux autres la voie pour la trouver, ne devient de la vérité et de la raison ni par amour ni par faveur, ni par quelque motif que ce soit. Aussi, nous, ayant pour modèles non seulement la véritable amitié, mais encore la vérité du fait, témoignons présentement que notre cher M. Guy Patin, de Beauvais, dont la remarquable et singulière érudition nous est connue par les preuves qu'il m'a données dans toutes les disputes accoutumées, et qui lui a valu les grades de Bachelier et de Licencié, a enfin été fait avec honneur et louanges, Docteur dans la très salutaire Faculté de médecine, selon les statuts et les coutumes de notre dite Faculté, et après les solennités en tel cas requis, le 7e jour d'Octobre de l'année 1627.

En témoin de ce, et pour en perpétuer la mémoire, nous avons apposé aux présentes notre grand sceau, dont nous nous servons en pareille circonstance

Fait solemnellement à Paris, dans la salle des Ecoles de ladite Faculté, le 20e jour du mois de Décembre de l'année 1627.

Nicolas Piètre, Doyen

Par Monsieur le Doyen et les Docteurs de la Faculté

Joachim de Beuzeville, Grand Bedeau de la Faculté"

tervalle l'une de l'autre, la première (19 mars 1624) lui ayant été défavorable (A). Pour son élévation à la Licence, dix concurrents passèrent devant lui, et il tint le dernier rang (B). Cet échec dans la distribution des licenciés suivant l'ordre de mérite, a dû lui être pénible ; car au titre de Premier Licencié étaient attachés un grand honneur, des prérogatives sérieuses. C'était, en effet, le Premier Licencié qui marchait en tête de ses camarades lorsqu'on se rendait dans la Grande Salle de l'Archevêché, dans la Salle des Ordinations, recevoir des mains du Chancelier la bénédiction apostolique. C'était lui, encore, qui prononçait, dans une allocution improvisée, un Discours destiné à résoudre une question proposée par ce même Chancelier. L'échelonnement des Licenciés était même considéré assez important pour que la Faculté ait constamment défendu devant le Parlement, ce droit réservé à elle seule, de dresser le rôle des Licenciés, et ait résisté plus d'une fois aux tentatives faites par le Chancelier pour lui enlever cette prérogative. — Mais le grade de Docteur (Doctor) ne conférait ni le titre ni les honneurs, ni les prérogatives attachées à celui de

---

(A). Regist. - Comm. XII, 71. R°

(B) - Voici l'Ordre de la Licence de Guy Patin : Charles Guillemeau, Jacques Cornuty, Claude Séguin, Philibert Morisset, Guillaume Dupré, René Levesque, Antoine Suart, Urbain Bodineau, Jacques Thévart, François Fouques, Guy Patin

Le Docteur régent (Doctor regens). Quiconque était trouvé capable dans les examens qu'il avait à subir dans des temps et des formes rigoureusement prescrites, recevait le titre de Docteur et pouvait l'en prévaloir partout où il le jugeait convenable. Mais pour être Docteur régent il fallait satisfaire à un point: présider à une thèse, et ce n'était que le lendemain de cette présidence que le nouveau régent était inscrit sur le Tableau de la Faculté. En un mot, la Régence donnait un droit que ne donnait pas le Doctorat, un droit local, circonscrit dans l'intérieur de l'École, une confraternité plus intime, un lien plus serré, une association spéciale de gens rigueur de maintenir l'honneur de la Faculté. Le Docteur peut pratiquer la médecine urbi et orbi, le Docteur régent fait plus: il jouit de tous les avantages attachés aux suffrages de la Faculté; il participe à toutes les distributions, il a dans le vote voix délibérative, il appartient, pour ainsi dire, au foyer domestique, il est parent, au premier degré, de la Faculté, tandis que le simple docteur n'en est que le cousin.

La veille même du jour où il présidait à une thèse quodlibétaire, le docteur qui voulait devenir régent, devait célébrer un acte Antiquodlibétaire, ou pastillaire, ainsi nommé, soit parce qu'il était suivi d'une distribution générale de bonbons, soit parce que le jeune président faisait hommage au Doyen de pastilles de sucre sur lesquelles était gravée l'image de [illegible]

ce dernier

Ce fut le 13 Décembre 1627, que Guy Patin accomplit son Acte Pastillaire (A), dernière épreuve qui le porta immédiatement à la Régence, et lui permit, l'année même, de participer aux actes intimes de la Faculté, et de signer, avec ses nouveaux collègues, les redditions de comptes du Doyen sortant.

Guy Patin

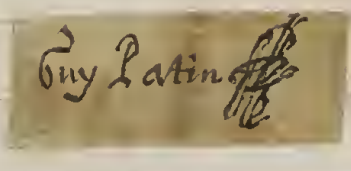

## Chap. IV

### Guy Patin se marie = Ses enfants.

Que fait un jeune médecin qui veut s'établir solidement et se frayer un chemin vers la clientèle ? Il se marie. C'est le parti que prit notre Guy précisément un an après son doctorat. Le 10 octobre 1628, il conduisait à l'hôtel une belle jeune fille, qui demeurait chez ses parents, sur la paroisse de St Jean-en-Grève, et comme lui habitant celle de Ste Opportune, on a les deux actes suivants pris sur les registres de ces deux paroisses :

Paroisse Ste Opportune. Le douziesme septembre 1628, les bans de mariage de honorable homme Mre Guy Patin, Docteur en médecine, et de Jeanne de Janson, paroisse de Saint-Jean-en-Grève, me furent apportés pour publier, et les ay publiés et rendus le treiziesme octobre et an comme dessus

Paroisse St Jean-en-Grève. Le 10 octobre 1628 furent fiancés Mre Guy Patin, Docteur en médecine, paroisse Sainte-Opportune, et Jeanne de Janson, de cette paroisse ; et furent espousés le 10e dud. mois et an que dessus.

Ce mariage du jeune docteur était avantageux : la famille Janson, laquelle, plus tard, mit un De devant son nom,

occupait par la fortune une assez haute position financière acquise dans le commerce des vins. Pierre de Jandon, père de la jeune mariée, se qualifiait même de "honorable homme Pierre de Jandon, seigneur de Corneilles en Parisis, escuier, contrôleur vendeur de vin, bourgeois de Paris"; sa femme était une demoiselle Catherine Lestourneau, dont le père, Audry Lestourneau, remplissait la charge de procureur au Parlement de Paris (1); sa seconde fille, Gabrielle de Jandon, la sœur, par conséquent, de Madame Guy Patin, avait épousé Claude Bourdon, procureur au parlement, et Conseiller du Prince de Condé (A)

(1). Il était Bailly de Corneilles-en-Parisis

Détour de suite, pour ne pas y revenir, que Guy Patin n'eut guère à se féliciter, ni de son beau-père ni de sa belle-mère; il ne pouvait y avoir conformité d'idées et de sentiments entre ces commerçants enrichis et enorgueillis par le négoce, et le noble Beauvaisin, qui était un homme, non d'argent, mais selon les qualités de son intelligence et de son cœur. Aussi, leur mort le trouva-t-il assez froid. Écoutez le raconter à Ivry aussi bien celle de sa belle-mère, arrivée à Corneilles le 8 Juillet 1650:

"Le même jour, ma belle-mère, âgée de 82 ans, tomba en fort horribles accidents, qui lui ont mis au tombeau

(A). Claude Bourdon, le beau-frère de Guy Patin, mourut le 23 Déc. 1669

Elle avoit disné, s'estoit promenée dans son jardin (elle estoit en une belle maison qui leur appartient, à 4 lieües d'icy, une lieüe par delà Argenteuil, deux lieües au delà de Pontoise, à un quart de lieüe de la rivière); elle se mit dans sa chaire pour se reposer, elle y dormit deux grandes heures, seloy sa coustume; mais à son réveil elle fut saisie d'un grand vomissement... Puis, elle perdit le mouvement et sentiment de la moitié du costé droit, et tost après, cette paralysie devint apoplexie. On accourut aussitost à Paris me mander du secours; il estoit alors grande nuit; il fallut donner ordre pour partir; ce que nous fismes le lendemain du matin, en carosse, propter nimium aestum. Mais je trouvay la bonne femme aux abois, et qui n'en pouvoit plus. Elle avoit esté saignée et ventousée en attendant ma visite, par le chirurgien du lieu (A), de telle sorte qu'il ne me restoit rien à ordonner. aussi, n'avoit-elle point sa force; elle estoit sans poux, avec un petit râlement, qui estoit le dernier combat de la nature, que la violence du mal emportoit. Enfin, elle

---

(A). — Ce chirurgien se nommait Guillaume D'Artois, sur un registre de la paroisse de Corneilles, conservé dans les Archives du Greffe du tribunal civil de Beauvais, nous le voyons porter à l'Eglise une fille, baptisée le 9 Juin 1644.

mourut sur le soir, fut enterrée dans l'église du dit lieu, le lendemain avec beaucoup de cérémonies, ut fit ad nos, inutiles et superflues. Nous ramenâmes icy, le lendemain, le bon homme son mary, qui est plus décrépit qu'elle, combien qu'il soit de quelques années moins vieux: ad dementiam senilem propè reductus, miserum vitam trahit ... Ma belle-mère estoit une excellente femme dans le train du ménage, et de la peine qu'elle avoit prise pour sa grande économie ... Je ne scaurois donner la peine de la pleurer beaucoup, veu qu'elle estoit trop vieille et trop souvent malade ..."

Deux ans auparavant, Catherine Lestourneau avait été fortement malade d'une pleurésie, son gendre n'hésita pas à la faire saigner quatre fois malgré ses quatre-vingt ans &c. .. Le bon homme, son mari, ajoute-t-il, n'en a guère moins, et tout tous deux à la veille de me laisser pour ma part, une succession de vingt mil écus. Et vir sapiens non abhorret ... Mon beau-père est avare, rapace, et pourtant fort riche; il ne donne non plus qu'une statue, et ressemble aux cochons qui ne sont plus bons qu'après leur mort ..."

Patin trouva-il au moins chez sa femme des qualités capables de lui rendre moins sensibles les idées étroites et mesquines de sa nouvelle famille? Hélas! non. Jeanne de Jonson était, comme par droit de naissance, colère, hautaine,

chagrine, bourrue envers les domestiques. Patin s'en plaint avec beaucoup de discrétion, mais enfin il s'en plaint à Spon qu'il félicite d'avoir trouvé une compagne digne de lui : " Mon Dieu, que c'est une digne femme ! Ah ! que vous estes heureux d'en avoir une si bonne, si parfaite, et de si belle humeur ! La mienne a bien plusieurs qualités fort bonnes, mais elle est quelquefois chagrine et cruelle aux valets et domestiques, qui sont des qualités desquelles je ne tiens rien ; mais elle les a à jure gentilitio. Feu sa mère, qui avoit 84 ans, estoit de la mesme humeur. Vous avez esté que beaucoup d'autres, c'est que Dieu s'est meslé de vos affaires : A Domino datur uxor prudens... Ah ! que vous estes heureux d'avoir une si bonne femme ! J'en connois bien qui n'en peuvent dire de mesmes. C'est que Dieu s'est meslé de vos affaires lorsque vous avez esté à marier ... Ma femme vient d'estre fortement malade. Elle est nonnihil iracunda et biliosa. Je voudrois qu'elle fût guérie, et qu'elle fût moins colère à l'avenir. Mon fils Carolus a esté son principal médecin. Elle a voulu se fier particulièrement à luy plustost qu'à moy et à son frère aisné ; pourtant, elle ne l'a aimé que depuis qu'elle a connu que tout le monde l'aimoit, car naturellement elle n'aimoit que son aisné

Aux curieux qui prétendent juger le caractère des

hommes par l'examen de leur écriture, nous donnons un fac-simile de la signature de Madame Patin, telle qu'elle l'a apposée, le 28 novembre 1674, sur un registre de la paroisse de Cormeilles, lorsque, veuve depuis deux ans, elle assista, comme témoin, au mariage de sa servante, Marguerite Rouard, avec Claude Hamelin.

## Jeanne de Janson

Jeanne de Janson rachetait ces défauts par un dévouement sans bornes à ses enfants. Exilé, son fils Charles lui rend une pieuse justice. « Ma mère, écrit-il, se nommait Jeanne Janson, qui me nourrit de son lait pendant 20 mois, et qui a été la vigilante gardienne de ma jeunesse. Aux matrones qui lui conseillaient de me livrer à une nourrice mercenaire, elle répondait qu'elle ne comprenait pas l'apathie intolérable de ces mères qui sont plus ardentes à avoir des enfants qu'à les nourrir et les élever, et qui corrompent souvent une excellente race par la nourriture d'un lait étranger. Je dois aussi à cette pieuse et excellente mère d'avoir été allié aux plus nobles familles, lesquelles n'ont pas manqué de me recommander et de me saluer comme un des leurs » (A)

(A) Ch. Patin ; Lyceum Patavinum, 1682. in-4°.

Mais si Guy Patin ne trouva pas chez sa femme toutes les qualités qu'il pouvait désirer, il eut le bonheur de voir son union bénie par une nombreuse postérité. Ce fut une douce consolation pour ce cœur si tendrement aimant, qui adorait les enfants, qui se félicitait d'être, comme Casaubon, riche in libros et liberos, et qui, entouré de si bambins, se plaignait de ne pas en avoir assez. Chaque naissance fut pour lui une heure de félicités, et cette heure se renouvela dix-fois. Les dix baptêmes eurent tous lieu dans l'église de St Germain-l'Auxerrois.

I. Robert Patin, baptisé le 11 Août 1629, dix mois, par conséquent, après le mariage. Le parrain fut Mre Robert Miron, conseiller du roi en son conseil d'Etat, et Prévôt Ambassadeur pour Sa Majesté en Suède. La marraine: Dame Suzanne de Monceaux, épouse de Monsieur de Fontenay, ambassadeur de Sa Majesté en Angleterre. Robert Patin fut maître ès arts (7 Juillet 1646); Docteur en médecine (19 Déc. 1650), et mourut phthisique à Corneilles, le 1er Juin 1670. Il avait épousé (31 Mai 1660), Catherine Barré.

II. Charles Patin (1er du nom), baptisé le 18 novembre 1631, et tenu sur les fonts par Jacques Guillemeau, le célèbre chirurgien accoucheur, et par Marguerite Miron, fille du Président Miron. Cette enfant mourut en nourrice (?) emportée par la dysenterie, 64 jours après sa naissance, c'est-à-dire le

2 Janvier 1632. ~~Cette enfant~~ La douleur du père fut grande ; c'est de lui qu'il parle lorsqu'il ~~[illegible]~~ écrit ceci : In horas dulcis recordatio maestum me dolentemque efficit

3° Charles Patin (2e du nom), baptisé le 23 Février 1633, tenu sur les fonts par messire Christophe Leschalier, conseiller du roi et Correcteur en la Chambre des Comptes, et par Dame Gabrielle Janson, femme de Mr Bourdon, procureur au Parlement. Ce fut l'enfant privilégié de la maison, le cher Carolus, qui devait devenir un savant du premier ordre, et aller tristement mourir sur la terre étrangère, victime d'une abominable accusation (voy. plus loin, Chap. )

4° Pierre Patin, baptisé le 8 Août 1634. Il eut pour parrain son grand'père maternel, Pierre de Janson, et pour marraine d'amoiselle Marie Charpentier, femme de Messire Jacques Miron, Conseiller en la Cour des aides. Il fut, croyons-nous, avocat ; il est désigné comme ayant été déclaré maître es arts dans l'Université de Paris, le 15 Juin 1649 (A). Il signe en 1672 l'acte d'inhumation de son père

5° François Patin (1er du nom), baptisé le 21 novembre 1635, présenté par Robert Miron, Correcteur en la Chambre des Comptes, et par, et par la grand'mère maternelle du nouveau né Catherine Lestourneau. Guy Patin avait annoncé en

---

(A) - Bibl. nat. ~~Cabin des titres~~. Manuscr. Lat. 9154, fol. 101, V°

ces termes ~~Luy~~ la venue prochaine : « Nous espérions que votre pâté seroit venu pour le Baptême d'un gnabrisme garçon que nous attendons ; mais il eût pû estre gasté auparavant, puisque le petit galant ne vient pas encore ; je croit que c'est qu'il veut mûrir et passer le terme afin d'estre plus habile homme que les autres, et que le terme est trop peu de chose trop court pour lui aussi bien que pour les enfants des Princes. Je souhaite qu'il vienne en bonne santé, de lui et de sa mère, et qu'il soit quelque jour honneste homme, combien que ma femme désire fort, à cette fois, d'avoir une fille ... » Ces vœux ne devaient pas se réaliser, car l'enfant mourut en bas âge, peut-être même en naissant. 6e François Patin (2e du nom), baptisé le 22 Décembre 1637, et présenté par Louis Miron, prieur de Faucon et de Boussainville, et par Damoiselle de Marparault, fille d'un Conseiller au Grand Conseil. Il embrassa la carrière militaire, et fut tué, soit en duel, soit par un assassinat, sur la route, entre Franconville et le Plessis-Bouchard, le 9 octobre 1658. Le lendemain il était enterré dans l'église de Corneilles, à côté de la grand'mère maternelle. Patin ne fait aucune mention de cette catastrophe ; elle est pourtant attestée par l'acte d'inhumation que nous avons relevé à Corneilles : « Ce ~~matin~~ même jour, 10 octobre 1658, François Patin, âgé d'environ dix-neuf ans, fils d'honorable homme

IIIe. Guy Patin, Docteur regent en la Faculté de médecine de Paris, a été inhumé en la chapelle Notre Dame, le quel François Patin a été tué le jour précédent par un sien Camarade de guerre, entre Francourville & le Plessis Bouchard

Je. Catherine Patin, baptisée le 12 mai 1637, présentée par son oncle Claude Boucdon, & par la grand'mère maternelle. Cette enfant mourut le 24 septembre 1641.

8e. Jean-Baptiste Patin, baptisé le 26 Juin 1643; mort en bas âge. Le parrain avait été Jean de Nouilly, Docteur de Sorbonne, chanoine & pénitencier de l'église de Beauvais; la marraine, Marie Courtin, femme de Messire Ecdeau de Grandmont, Conseiller au Parlement.

9e. Gabrielle Catherine Patin, baptisée le 4 octobre 1644; tenue sur les fonts par son oncle Antoine de Saulcy, & par sa tante Gabrielle de Saulcy. "Nous n'avons qu'une fille, écrit Guy Patin le 14 Mars 1648, mais elle est si gentille & si agréable que nous l'aimons presque autant que nos garçons !!"

10e. Godefroy Patin, baptisé le 15 septembre 1647, présenté par Godefroy Harment (?), chanoine de l'église de Beauvais, recteur de l'Université de Paris, & par Dame Marie Payot, femme de Charles Crouillart, écuyer, baron, &. Il mourut le 17 Juin ~~1651~~ 1648

On voit que Guy Patin ne laissa, en mourant, que

deux fils, Charles et Pierre, et une fille Gabrielle-Catherine

# Chap. V

## Le Décanat.

C'était une grande et lourde ~~tâche que~~ charge que celle de Doyen dans l'ancienne Faculté de médecine de Paris, et plus d'un docteur a résigné l'honneur que le sort lui avait désigné. Le Doyen était le chef de la Compagnie, Caput Facultatis, Vindex disciplinae, et custos legum ; il avait la garde particulière des statuts, des Registres, des sceaux de l'Ecole, de toutes les clefs ; lui seul avait le droit d'assembler la Faculté ; il portait l'épitoge rouge (Humeralis coccineus), nommé d'abord pour un an, puis pour deux ans, son élection se faisait de la manière suivante ; du moins au temps de Patin :

Voici tous les docteurs réunis dans les Ecoles supérieures de la Rue de la Bûcherie. Le doyen sortant, après avoir déposé sur le Bureau les insignes de sa charge, prononce un long discours en latin, gonflé de superlatifs, et dans lequel il remercie chaleureusement l'Ordre entier de l'honneur qu'on lui a fait, rappelle les incidents principaux de son décanat, et expose l'état des affaires de la Compagnie. Pendant ce temps, les Bedeaux préparent autant de bulletins en

papier qu'il y a 7 Docteurs présents, et y écrivent leur nom sur ceux derniers ; ces bulletins sont roulés (convoluti), et jetés, par le plus jeune des Docteurs, dans deux urnes, (couvert deux modestes chapeaux) ; la première ~~et destinée aux bulletins~~ de ces urnes, tenue par le très vénérable (Antiquissimus), est destinée aux bulletins des Anciens (Antiqui) ; la seconde, confiée au Vénérable (Antiquior), reçoit les bulletins des nouveaux Docteurs (Juniores). Les bulletins, placés ainsi, sine fraude, dans leur urnes respectives, sont agités. Le Doyen sortant, la main allongée (Manu exporrectâ), prend trois bulletins de l'urne des Anciens, et deux seulement de celle des Nouveaux ; et de suite (protinùs) les déroule, et proclame les noms qu'ils contiennent.

Voilà les cinq Electeurs chargés par le sort de nommer le Doyen.

Ces cinq Electeurs, affranchis de toute brigue (sine ullâ cujusquam prehendatione) se retirent dans la chapelle, non sans avoir prêté le serment suivant :

"Juratis quod bonâ fide eligetis in Decanum illum à regentibus, quem scieritis utilissimum esse ad hujusmodi officium exercendum"

Après s'être agenouillés, après avoir fait leurs prières, et imploré les bénédictions du Ciel, ils choisissent, par le

concert de la plus grande partie des suffrages, trois de leurs collègues qui leur paraissent les plus dignes du Décanat, deux de l'ordre des Anciens, un de l'ordre des Nouveaux.

Enfin, ils rentrent dans la salle de l'Assemblée, leur trois bulletins préparés par les cinq Electeurs sont jetés dans une urne; le Doyen sortant en tire un: Il contient le nom du Docteur régent qui doit le remplacer au Décanat.

Guy Patin a été plusieurs fois Electeur; trois fois aussi, le choix de ses Collègues le porta sur lui pour en faire un éligible; trois fois son nom, après "avoir passé dans le chapeau", y resta.

Ce ne fut qu'à l'élection du 5 novembre 1650, que le sort lui fut favorable, au grand contentement, du reste, de la majorité des docteurs-régents, qui savaient bien qu'ils allaient avoir un Doyen del primo cartello. Sa nouvelle magistrature durera deux ans, jusqu'au 2 novembre 1652: Réservons ça et là dans le Journal qu'il en a tenu.

— Le 2 Février 1651, la Faculté ne peut entendre la messe qu'elle avait l'habitude de faire dire dans sa chapelle pour célébrer le jour de la Purification de la Vierge. C'est que, par suite de pluies diluviennes qui ont atteint toute la France, et même l'Europe, les Ecoles de la rue de la Bûcherie ont été envahies par les eaux débordées de la Seine; on ne peut y arriver qu'en bateaux, les habitants de ces quartiers ont abandonné

leurs maisons.

— Au nombre des dissections de corps humains qui se font à l'École pendant ces deux décanats, Guy Patin en cite un, des plus remarquables, de transposition complète des viscères : le foie était à gauche, la rate à droite ; la pointe du cœur était dirigée à droite du thorax, &c. Le cadavre était celui de l'un des assassins qui, la nuit, en plein Paris, s'étaient précipités sur le carosse qui portait le Duc de Beaufort, dit le Roi des Halles, et avaient tué d'un coup de pistolet un des seigneurs qui étaient à côté de lui. L'assassin avait subi le supplice de la roue.

— C'est aussi sous les décanats de Patin, et certainement sous son inspiration, que la Faculté lança ce décret : Aucun docteur régent ne devra accepter de consultations avec des médecins étrangers. Il ne devra, non plus, délivrer aux élèves en médecine des certificats attestant leur érudition et leur aptitude à la pratique, ce rôle étant réservé à l'Université seule. Enfin, il lui est défendu de donner son approbation à quelque livre que ce soit.

— 23 Décembre 1651. La cherté exceptionnelle des vivres, les guerres, les excursions de l'ennemi, ont engendré un grand nombre de maladies ; l'Hôtel-Dieu est plein de malheureux ; les trois médecins de ce grand établissement ne peuvent suffire ; Mathieu Molé, garde des sceaux, demande à la Faculté de

choisir parmi ses membres des médecins auxiliaires. Patin n'eut pas de peine à faire vibrer dans le coeur de ses collègues la fibre de l'humanité ; et l'on décide que l'on désignera deux médecins : ce furent Hermann de Launay et Claude Levasseur, lesquels, à tour de rôle, et pendant un mois, iraient alléger le travail de leurs confrères de l'Hôtel Dieu

— Guy Patin fit adopter encore (5 Décembre 1651) une excellente mesure, laquelle consista à empêcher que les auteurs de thèses, n'adjoignissent à leurs noms patronimiques, des titres étrangers plus ou moins retentissants. Le malin Doyen visait Mre Hélie Beda, qui s'était affublé de ces appellations : Sieur des Fougerais, Sieur de la Gourmandière

— Le 27 Janvier 1652, notre Doyen fut moins bien inspiré : Il s'agissait d'un chirurgien de Paris, nommé Gabriel Bertrand, qui avait écrit un livre contre la circulation, et, par conséquent, contre Harvey. G. Bertrand avait adressé à à la Faculté son manuscrit, pour lui demander son approbation ou son improbation. La réponse de nos ancêtres mérite de passer à la postérité ; elle montre jusqu'où ils ont poussé l'intolérance à l'égard de ceux qui n'appartenaient pas à leur Compagnie. Nous traduisons : « La question de la circulation du sang n'est pas d'une controverse chirurgicale ; ce n'est pas l'affaire d'un barbier-chirurgien. Aussi, est-il nécessaire de lui renvoyer son Manuscrit ; ce dernier ne peut être soumis

à l'examen d'aucun docteur de l'école, le sujet qui y est traité étoit trop difficile & trop compliqué pour être résolu par un chirurgien. Cet, il est vrai, avec le plus grand respect que G. Bertrand s'est adressé à la Faculté ; mais les docteurs savent que l'auteur de ce livre, barbier-chirurgien de quelques régulateurs, était hostile au vénérable Jean Riolan, et que ce n'avait été que pour contrôler ce dernier et vénérable maître, qu'il avait osé prendre la plume sur un sujet par sa nature si difficile et devant la solution duquel s'étaient jusqu'ici heurtés les philosophes les plus subtils, les médecins les plus habiles ?

— Rappelons, enfin, que c'est sous son décanat, et par les soins que Guy Patin put recouvrer d'un sien ami, qu'il ne nomme pas, les deux premiers volumes des Registres-Communautaires, volumes égarés depuis le règne de Louis XII, et qui sont bien précieux, puisqu'ils se réfèrent à l'histoire de la Faculté depuis l'année 1395 jusqu'à l'année 1672.

— Sur la foi des Annales de l'école de médecine de Paris les médecins n'ont pas usurpé la réputation qu'ils ont toujours eue d'être de fines fourchettes, et de ne jamais manquer l'occasion de se montrer gourmets distingués. Dans l'origine de nos écoles il ne se passait pas un examen, une présentation, une fête, une cérémonie, sans qu'après les

devoirs religieux accomplis, les Docteurs régents ne se réunissent dans un banquet. Guy Patin voulut avoir aussi son banquet de décanat. Il eut lieu chez lui, le 1er Décembre 1650. Ecoutons-le le raconter à son ami Falconet :

« Etant revenu au logis ce matin, j'y ai trouvé votre excellente lettre, laquelle m'a donné une nouvelle satisfaction, et m'a accru la joie que j'avais eue hier, que je fis mon festin, à cause de mon décanat. Trente-six de mes collègues (A) firent grande chère ; je ne vis jamais tant rire et tant boire pour des gens sérieux, et même de vos Anciens. C'était du meilleur vin de Bourgogne, que j'avais destiné pour ce festin. Je les traitai dans ma chambre, où par dessus la tapisserie se voyaient curieusement les tableaux d'Erasme, des deux Scaliger, père et fils, de Casaubon, Muret, Montaigne, Charron, Grotius, Heinsius, Saumaise, Pernel, de Thou, et notre bon ami M. G. Naudé, Bibliothécaire du Mazarin, qui n'est que sa qualité externe, car pour les internes il les a autant qu'on les peut avoir ; il est très savant, bon, sage, débonnaire, et guéri de la sottise du siècle, fidèle et constant ami depuis trente-trois ans. Il y avait encore trois autres portraits d'excellents hommes, de feu M. de Sales, évêque de Genève, M. l'évêque de Belley, mon bon ami, Juste Lipse, et enfin Fran-

(A) - Il y avait à cette époque, 112 Docteurs régents.

çois Rabelais, duquel, autrefois, on m'a voulu donner vingt pistoles. Que dites-vous de cet assemblage? Mes invités n'étaient-ils pas en bonne compagnie? Et pour augmenter ma joie, je reçus sur la fin de notre dîner une lettre d'un autre de mes amis, qui est en Hollande, qui est encore un parfait ami, et qui ressemble fort en courage à M. Falconet de Lyon... J'ay même un frère unique bien loin d'ici, duquel je reçus dans la même heure, une nouvelle consolation. Que dites-vous de tant de joie?... Il est vrai que le vendredi, le novembre, ~~je vous~~ à neuf heures du soir, je vous écrivois du décanat sans le souhaiter, et le matin du lendemain, à neuf heures, il me tenoit au collet sans l'avoir brigué. Il est vray que depuis dix ans on m'avoit élu et nommé pour cela, et mis dans le chapeau quatre fois; mais j'y estois toujours demeuré; le sort a voulu cette fois que j'en fusse chargé; mais quoiqu'il arrive je ne manquerai pas pourtant de vous écrire quelquefois, et de vous faire part d'une bonne nouvelle quand elle arrivera"

— Comme Doyen, Patin avait un devoir à remplir: faire frapper un jeton (A). Jusqu'à lui ces Jetons offraient une grande

---

(A) — Les Jetons, c'est-à-dire les médailles obtenues par la frappe, datent, dans la Faculté de médecine de Paris, ~~qu~~ de l'année 1638, et ce fut le Doyen Philippe Harduin de St Jacques qui les inaugura.

uniformité dans leur expression : D'un côté les armes du Doyen, et de l'autre, les emblêmes de la Faculté : trois cigognes portant dans leur bec une branche d'origan, baignées dans le rayonnement d'un soleil éblouissant, et avec la devise URBI ET ORBI SALUS.

A son avènement au Décanat, notre Guy entend rompre avec les habitudes prises par ses prédécesseurs, et il veut que par l'intermédiaire de son jeton ses traits passent à la postérité. Il y ajoute aussi une devise de son crû : FELIX QUI POTUIT

Il s'en explique du reste très clairement : « ... voilà le temps de nos Licences, auxquelles de deux ans en deux ans on fait des jetons pour donner à nos docteurs. La coustume estoit d'y mettre les armes du Doyen d'un côté, et de l'autre celles de la Faculté. J'ay retenu les dernières, mais au lieu d'y mettre celles de ma famille, qui sont de gueules au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef, et d'une main de même en pointe, j'y ay fait mettre mon portrait. Le sculpteur, tout habile qu'il est, n'y

---

Ils suivirent les Méreaux, petites pièces en plomb coulé dans un moule, et qui furent créés le 13 Décembre 1398

a pas bien rencontré pour la ressemblance, principalement à l'oeil ; mais il n'y a point de remède. Je vous en envoie un échantillon que je vous prie de garder à cause de moy.

L'audace de Guy Patin ne rencontra pas de suite des imitateurs, car pendant douze ans ses successeurs revinrent aux anciens usages de la représentation seule des armoiries.

Avant de parvenir au Décanat, Patin avait été Censeur, (1642-1646) puis professeur de chirurgie dans ses chères Ecoles de la rue de la Bûcherie. Il fut nommé à ces dernières fonctions le ~~5 Décembre~~ 4 Nov. 1645, mais n'entra en fonctions que le 8 Déc. 1646 (A). 1646 (A). Il y avait trois ans que la chaire avait été inaugurée par l'élection d'Antoine Charpentier. Cette élection des professeurs avait lieu de la même manière et le même jour que celle du Doyen. Le Censeur était choisi parmi les docteurs, et élu viva voce, sans scrutin. Créé, en ce qui concerne la Faculté de médecine de Paris, en vertu de la réforme de l'Université (1598), le Censeur était une sorte de député ou délégué de la Compagnie, et sa principale fonction était d'assister le Recteur à la visite des Colléges, de tenir la main à l'étroite observance des Statuts, et à chercher à apporter dans les coutumes invétérées de l'Ecole, des modifications qui lui paraissaient nécessaires. Il faut bien le dire : La Faculté n'a jamais été bien sympathique à ce

(A) — Regist. Comment. XIII, fol. CCC.XIX, V°.

fonctionnaire, qui contrôlait ses actes, et s'arrogeait parfois une prééminence qui n'appartenait qu'au Doyen. "Le censeur est persona muta", écrivent les registres; il ne doit avoir aucun pouvoir sur le Doyen qui est le chef de l'école". Dans les Comices, le Censeur avait une place distincte aux Ecoles supérieures, il se plaçait à l'extrémité gauche du Bureau; aux Ecoles inférieures il avait la petite chaire, à la gauche du Chancelier l'orgue, ce qui arrivait souvent, ce dernier assistait à la soutenance des thèses

Guy Patin fut choisi pour être censeur, ut vir fortis, ce n'est pas nous qui le disons; c'est le journal même du Doyen

—

## Chap. VI

### La Chaire de professeur d'anatomie, de Botanique & de pharmacie au Collège royal.

Après le décanat à la Faculté de médecine de Paris, une chaire au Collège royal de France. Patin y fut nommé dans le mois d'Octobre de l'année 1654. Il la dut à son vénéré maître Jean Riolan, qui l'occupait depuis le 20 Juin 16..., mais qui, vieux, asthmatique, fut bien aise de la transmettre au collègue qu'il aimait, qu'il estimait, et qui l'avait aidé tant de fois dans ses travaux. « Il faut que je vous fasse part d'une bonne nouvelle dont vous ne serez pas marri, si ce n'est que vous n'ayez pitié de moy, comme l'on a quelquefois de ceux que l'on aime, voyant que ce que je m'en vais vous dire me fera bien de la peine. C'est que M. Riolan, le bon homme, se sentant fort vieux, et presque accablé d'un fardeau aussi pesant que le Mont-Etna, m'a considéré par dessus tous les autres pour me faire avoir sa charge de professeur royal, ce qui est heureusement accompli. M. Amory, évêque de Coutances & grand vicaire de M. le Cardinal Antoine, grand aumônier de France, a reçeu et agréé la nomination que M. Riolan a faite de moi. De

là nous avons été à M. de la Vallière, secrétaire d'Etat, qui a signé nos lettres; ensuite, nous les avons portées chez le garde des Sceaux. M. Nicolas lui a allégué ses raisons, à quoy il a répondu qu'il connoissoit fort bien M. Nicolas et son mérite, et que pour moi il me connoissoit aussi, que lundi prochain il y auroit Sceau, et que nous y fussions, qu'il nous expédieroit de bon cœur. Ainsi, il me reste plus que quelques cérémonies et de faire le serment de fidélité entre les mains de M. l'Evêque de Coutances. Mon emploi sera pour la botanique, la pharmacie et l'anatomie. J'en choisirai divers traités, tantôt de l'une, tantôt de l'autre, et apporterai tous mes soins à faire de bons écoliers, qui soient éloignés de la forfanterie des Arabes et des imposteurs des chimistes, qui font les remèdes ordinaires, font tous les jeunes médecins sont empoisonnés aujourd'hui ..."

Ce fut le lundi 7 mars 1655 que Guy Patin fit au Collège de France sa "harangue", autrement dit son Discours d'ouverture. Le soir même, à huit heures, il saisissait sa plume et écrivait à Spon:

"Enfin, j'ay fait ma harangue, auj. Lundi. I. jour de Mars, en fort grande et belle compagnie; il y avoit plusieurs Conseillers de la Cour, des Messieurs de Harlay

qui sont ici ambassadeurs des villes Hanséatiques pour renouveler leur traité avec le Roy... Presque toute la Faculté y estoit, et eruditi quamplurimi, et invitati et non invitati. Elle a esté longue, elle a duré une heure et demie entière; mais elle n'a pas esté ennuyeuse, à cause que c'estoit un fil perpétuel et un tissu continuel de l'histoire du Collège royal, depuis l'an 1529. par son premier Institutrice François I.; laquelle institution a esté entretenue par les autres Roys ses successeurs, jusques à présent, et gouvernée par les grands Aumosniers de France, quos enumeravi et laudavi. Après cela, j'ay parlé des autres Professeurs qui ont illustré ce Collège, tels qu'ont esté Danesius, Curnebus, Carpentarius, Dureti duo, le grand Simon Piètre, et alii infiniti, quibus subjunxi viventes, qui hodiè regium Collegium componunt; deinde gratias egi optimo et doctissimo viro Jo. Riolano, qui me sibi heredem delegit. Il estoit là présent. Enfin, j'ay parlé aux Escholiers en medecine, lesquels j'ay adverti de leur devoir, et ausquels j'ay fait connoistre comment je leur expliquerois l'Anatomie, la Botanique et la Pharmacie. Et enfin, j'ay conclu par un fort agréable mot qu'on appelle Dixi, Je dis fort agréable tant à tous ceux qui m'entendoient, que la longueur du temps avoit ennuyé, qu'à moy mesme qui estois las de parler. Au moins personne ne s'en alla qu'à la fin, j'y vis

quelques Moines blancs ; et mesmes, l'on m'a dit que l'on y avoit veu quatre enfans du bien heureux Père Ignace, qui cur convenerunt huc planè nescio ; saltem invocati accesserunt, quia non habebant vestem nuptialem, tout le monde estoit venu dès deux heures, comme mon affiche portoit, afin de p[rendre] bonne place. Mr l'Evesque de Coutances m'avoit dit qu'il y vouloit venir, q[u'il y] viendroit, m'en avoit asseuré le jour d'auparavant... Nous l'att[endismes] en grande dévotion jusques à 3. heures et demie ; et tost après il nous envoya [son secre]taire me dire qu'il ne viendroit point, qu'il nous prioit de l'excuser ; que Mr [le] Maz.[arin] partant avec le Roy pour aller à St Germain, lui avoit laissé tant de co[illisible], qu'il ne pouvoit y assister à son grand regret. Aussitost nous commençames ; il y avoit déja plusieurs Auditeurs dégoutés d'avoir tant attendu, que la diversité des recerches qui estoient dans ma harangue consola, et remit un peu. Voila ce qui s'est passé, comme aussi l'affiche que je vous envoye, laquelle n'a esté envoyée qu'à plusieurs de nostre Faculté et donné à quelques amis ; il n'y en eut nulle part attachée aux carrefours de peur qu'il n'y vint trop de monde ; et neantmoins, tout y estoit plein ; les Professeurs du Roy y estoient, hormis Mr de Flavigny qui estoit aux ch[amps], et Mr Gassendit qui garde la chambre, mais qui est tout revenu

selon dernier [mal] ..." (A).

On peut croire sur parole Guy Patin lorsqu'il raconte avec une certaine complaisance et un certain orgueil, le succès qu'il a eu dans son enseignement public au Collège royal. Il était bien là à sa place : sa façonde, son éloquence naturelle, les traits vifs et aigus dont il savait animer ses discours, la passion qu'il mettait à défendre ce qu'il regardait comme des dogmes inattaquables, lui attirèrent un grand nombre d'auditeurs. Dès la seconde leçon il pouvait en compter soixante-huit. "Comme j'ay veu que bon m'écoutoit avec joye, j'ay fait durer une heure entière mon explication, et en suis sorti avec grand applaudissement. Devinez si je ne suis pas bien glorieux de vous écrire ces petites jouissances miennes." Le 6 mai 1654, l'heureux professeur voyait rangés autour de lui, pleins de

---

(A) Cette lettre a été copiée sur l'original, les passages entre crochets se réfèrent à des déchirures. Quant à l'affiche du cours de Guy Patin, en voici le texte : Guido Patin, Doctor Medicus, et Professor regius, Artis Anatomicæ, Botanicæ, et Pharmaceuticæ, clarissimi viri D. Joann. Riolani Antecessoris sui, Enchiridium Anatomicum et Pathologicum explicabit, ac aliquot Animadversionibus illustrabit. Initium faciet die Lunæ, 8. Martii, hora tertia pomeridiana, in Auditorio regio.

cent auditeurs. « Cela me donne de la satisfaction et du courage pour continuer. Excitat auditor studium, laudatagne virtus crescit ». Dans l'été de l'année 1663, c'étaient plus de 400 personnes qui se pressaient dans l'amphithéâtre du Collège de Cambray, parmi lesquelles on pouvait voir le Prince héritier du Dannemarck, l'Ambassadeur de Dannemarck, et un grand nombre de nobles.

Les Cours de Patin n'étaient pas tant des Leçons que des Conférences, qui étaient fort du goût des auditeurs, lesquels pouvaient librement interroger le professeur, ou lui proposer des questions à résoudre. « Mes Escholiers aiment mieux des conférences que des Leçons; et moi aussi; car quoique mes Leçons ne me coûtent guère, mes Conférences me coûtent encore moins: Sic patrocinantur otio meo, imò requieti meæ

Voici les sujets qui furent successivement traités: De Arthritide; De Syphilide; De Variolis et de morbillis; De simplicibus medicamentis purgantibus

Il paraît que les Cours de Patin commençaient à Mars pour finir en Août, et qu'elles avaient lieu trois fois par semaine, les Lundi, Mercredi, et Vendredi. Elles n'ont pas, que je sache, été publiées. Patin avait envoyé envie de livrer à la presse sa Leçon d'ouverture, mais il ne paraît pas avoir mis son projet à exécution: Dies malitiunt et dirissima tem-

pora durissima

Le professeur recevait, sur le trésor royal, 800 l. par an.

## Chap. VII

## Cormeilles-en-Parisis

Si, après avoir pris le chemin de fer (ligne de l'Ouest), qui conduit à Argenteuil, et s'être arrêté à cette dernière station, on s'engage dans un chemin situé à gauche du village, on arrive, après une petite heure de marche, et à travers des vignes et des pâturages, au pied d'un côteau assez escarpé, sur les flancs duquel s'élève un gros village: C'est Cormeilles-en-Parisis; c'est là qu'était située la maison des champs de Guy Patin, celle dont il parle avec tant d'amour, et qui lui appartenait par son mariage avec Jeanne de Lauson.

La première fois que je visitai Cormeilles, c'était en l'année 18---. J'interrogeais chaque maison, chaque fenêtre, je cherchais une de ces vieilles masures, aux murailles sans aplomb, et couvertes de ce drap du temps, qui, rarement, trompe le vrai connaisseur. Je choisis de préférence, pour but de mon examen, les constructions élevées sur le penchant de la montagne, au sommet de laquelle la vue s'étend à cinquante lieues à la ronde, et d'où l'on aperçoit le clocher de Beauvais! Mais nulle part on ne voisit quelque

vestiges qui fassent soupçonner que Guy Patin a passé par là

C'était à douter que le Cormeilles du célèbre médecin de Paris, fit bien le Cormeilles que je foulais du pied ; car il y a trois autres localités du même nom : Cormeilles, dans le département de l'Eure ; Cormeilles-en-Vexin, dans l'arrondissement de Pontoise ; Cormeilles-le-Crocq, non loin de Clermont en Beauvaisis

Alors, laissant de côté les maisons, je m'occupai des gens. Je me dis que malgré les ravages du temps, malgré nos révolutions et les transformations municipales, trois personnages pourraient venir à mon aide dans mes investigations. J'interrogeai successivement le Curé, le Maire et le Notaire de l'endroit.

A tout seigneur tout honneur ; commençons par Mr le Curé ; d'autant que dans le bon vieux temps la paroisse était tout le village, en quelque sorte ; que pas un acte ne se contractait sans l'intervention du Ciel, et qu'on vendait, achetait, fêtait, dansait, notariait, médicinait dans le sanctuaire de Dieu

Mr le Curé mit bientôt devant mes yeux un vieux registre oblong, couvert de parchemin, et que je reconnus pour un registre paroissial des décès survenus dans la commune de Cormeilles ; et au fol. 80, v°, je pus lire l'acte d'inhumation de l'un des enfants de Guy Patin, de François (A) qui succomba à une mort vio-

Poste (A)

(A) - Voy. cette pièce, plus haut, chap. IV, p. 40

Ce registre, il était facile de le deviner, devait avoir un frère
des frères dont il avait été séparé assez singulièrement, ou plutôt
auxquels il n'avait pas été réuni lors de la création des munici-
cipalités. Ces frères devaient se trouver à la Mairie. Grâce à l'o-
bligeance de M. Gottelin, greffier et instituteur primaire, je pus
interroger ces recueils paroissiaux, et j'y relevai cet autre acte:

"Le deuxième jour de Juin mil six cent soixante et dix a été
inhumé dans l'Eglise, en la Chapelle de la Vierge, Mre Robert
Patin, Docteur en la Faculté de médecine de Paris, demeurant
à la paroisse de St-Germain de Lauxerrois à Paris, en présence
de Mre Guy Patin aussy docteur et professeur du Roy son père,
et de Pierre Patin son frère qui ont signé

Guy Patin

P. Patin

Gudet, curé

J'étais bien dans le Conseil de mon héros.
Mais où était la maison, ou au moins l'emplacement de
la maison.

Sur l'indication du notaire j'allai frapper à la porte d'une fort
belle maison de campagne. Il n'y avait rien à craindre de cette
importunité: le Châtelain était un homme excellent et plein
d'humour, marié à une célèbre artiste du théâtre Italien,
enlevée à ses nombreux admirateurs, et qui vient recueillir avec la
courtoisie d'un gentilhomme. Au premier abord il me fut bien

Difficile de reconnaître la maison de campagne de Guy Patin, dans cette construction toute moderne qui s'élève au pied de la montagne, dans ces magnifiques parterres jonchés de fleurs, dans cette pelouse verdoyante qui monte jusqu'au sommet, et dans ces beaux arbres d'essences diverses et de fraîche importation. Mais interrogé, l'aimable maître de céans, nous dit avec un accent italien : « C'est bien ici qu'étaient la maison et le jardin de notre célèbre confrère le Docteur Guy Patin, qui était bien meilleur écrivain que bon médecin, car il saignait trop les pauvres malades. Pour moi je n'en voudrais pas pour mon Docteur ... Les voûtes des caves existent encore telles qu'elles étaient au XVII^e^ siècle ; seulement elles ne sont plus sous la maison actuelle qui a été élevée plus haut, sur le flanc même de la colline. Au sommet, j'ai trouvé les restes du moulin à vent dont le Docteur parle dans ses lettres ; une source d'eau minérale, que j'ai fait analyser, et qui a trouvé contenir de la soude et du fer, coule encore au même endroit .. Guy Patin en parle dans ses Lettres ... En faisant réparer un vieux réservoir, j'ai pu recueillir une table de pierre .. tenez, la voici ... examinez avec soin, et vous lirez ces mots qui y sont gravés : INTUS AQUÆ DULCES. ... D'ailleurs, les cerisiers poussent admirablement ici. En voici un, surtout, qui donne d'excellents bigarreaux. Qui sait ? Ce sont, peut-être les petits neveux de ceux que mangeait Guy Patin, et dont il régalait ses confrères .. »

Au surplus, les quelques détails que Patin donne lui-même sur la maison de Corneilles, vont très bien à la localité où nous sommes en ce moment, et dans laquelle il recevait, en 1654, son ancien maître Chaulieu :

"Ma maison est à trois lieues de Paris, scavoir à Corneilles-en-Parisis, une petite lieue au delà d'Argenteuil, où il (Chaulieu, le malade) peut respirer un air très pur, et où il y a une vue de plus de cinquante lieues à la ronde ; le jardin et les allées y sont belles, qui vont jusques sur la montagne ; nous y avons aussi force cerisiers, desquels il peut cueillir les cerises à mesure qu'elles mûriront, et les fraises pareillement. Il y a beaucoup d'autres fruits, mais la saison n'en est pas encore venue ... Ma maison est tout joignant la montagne, sur laquelle nous avons un moulin à vent, du haut duquel on voit le grand clocher de notre ville de Beauvais, avec arbres fruitiers, 500 petits poiriers, sans les pruniers, pêchers, abricotiers, mûriers, figuiers, et 200 cerisiers chargés de bonnes cerises bien mûres ..... Il y a ici fort peu de malades, l'hyver y dure encore ; il y fit hier autant froid qu'il fait à Paris ; il y a trois mois, et néanmoins, les arbres commencent à pousser ; notre jardinier de Corneilles étoit hier céans, qui me disoit que tous nos arbres étoient chargés de bourgeons, et qu'ils auroient tous des fruits cette année ; c'est qu'il y a environ 400 de jeunes arbres, que j'y ai fait mettre depuis 3 ans, et qui commencent

à porter. Il y en a d'autres, plus vieux encore, environ 200, dans ceux que j'y ai fait mettre depuis le mois de novembre, et encore la valeur d'un cent, que l'on y mettra dans 6 ou 7 mois. Ainsi, nous en aurons de toute sorte et de tout âge: des poires de bon chrestien, de bergamotte, d'amadotte, des pavies, des abricots, des prunes de plusieurs façons, des figues, &. Mais l'hyver trop long et trop rigoureux y a tué froid de mes figuiers; si le reste y demeure et continue d'amander, nous y aurons bien du fruit dans deux ans... Notre terre y est assez bonne, mais les saisons sont changeés, à cause que le monde est trop méchant; cela pourroit bien être. Quoiqu'il en soit, si tous mes poiriers portent j'aurai bientôt huit ou neuf cens poires de bon chrestien d'hyver, sans les autres sortes de bon fruit...".

Helas! Guy Patin ne fut pas toujours heureux dans ce charmant ostage de Corneille! on a vu que François Patin, son second fils, ne dégrossa pas la dix-neuvième année, et qu'il fut tué en plein champ. On remarque que nulle part, dans ses Lettres, son père ne fait allusion à cette catastrophe, et qu'il semble, au contraire, vouloir le cacher à ses correspondants. On sait, et nous dirons plus tard les tourments que lui causa la vie savante mais malheureuse, de Charles Patin, l'antiquaire, son cher Carolus, chassé de Padoue, et allant mourir à Padoue. Enfin,

Robert Patin, docteur distingué de Paris, auteur du Paranymphus medicus anni 1648, fut enlevé à l'âge de 42 ans, par une phthisie pulmonaire. Ecoutez les lamentations du malheureux père :

« .. Mon fils aîné était allé à Lagny où il a quelque bien du côté de sa femme, à la fin du carême, pour y prendre du lait d'ânesse, ce qu'il a fait, et qui n'a guère servi ; la saison y a été contraire jusqu'à présent, cela l'a obligé de revenir à Paris, où je le trouve bien malade, avec une fièvre lente et de mauvais crachats qui me font grand peur ; nous n'avons encore eu, depuis Pasques, de beau ~~jour~~ temps, que deux beaux jours. Interea angitur morbus, gliscitque medendo, dum vires infirmantur. O me miserum in filiis meis ! Si Dieu veut, il aura pitié de nous ..... Je suis toujours en peine de l'issue de la maladie de mon fils aîné Robert Patin. Nos remèdes font merveille partout, mais il n'en reçoit guère de soulagement. Mon Dieu ! que de malheurs en la vie !..

..... Mon fils aîné vient de partir (ce mercredy 28 May), à six heures du matin, avec sa femme et sa mère, dans deux carosses, pour s'en aller en notre maison de Corneilles, y prendre du lait d'ânesse tant qu'il voudra. L'air y est fort bon, et rien ne lui manquera ; mais, néantmoins, j'ay bien peur du reste. Plût à Dieu que j'en fusse mauvais prophète ! Nos anciens n'ont point trouvé de meilleur remède que

celui-là. Je prie Dieu qu'il lui profite. Il est embarrassé d'un pernicieux mal, qui a trop fortement attaqué un poumon par sa faute. Son obstinateur, et le grand hyver passé qui a duré trop longtemps, en ont encore augmenté le danger, et retardé sa guérison. Nos docteurs qui l'ont veu à ma prière, ne peuvent espérer son salut que par ce remède. Galenus noster (lib. 5) tales aegros primo vere amandabat ad mentem Stabianum, unde postea sani revertebantur Romam. Quod utinam sic nobis contingat. Je le recommande aux bonnes grâces et aux prières de madame Falconet.... Je vous ay écrit le 30 May le mauvais état où étoit réduit mon fils aîné; il est chez nous à Corneilles avec sa femme et sa mère; il y prend du lait d'ânesse quatre fois le jour et dans un grand repos. L'air y est fort bon, bien pur, frais et sec, au pied d'une belle montagne. Mais le mal est grand et dangereux, puisqu'il est dans les poumons, partie nécessaire à chaque moment de notre vie. Je prie Dieu qu'il nous assiste de ses grâces et qu'il veuille avoir pitié de nous. C'est un méchant métier que d'être père.... Enfin, Monsieur, je suis désolé. O me miserum! mon fils aîné est mort le premier juin. Dieu veuille avoir son âme. Il est mort en bon chrétien, avec grand regret de ses fautes, et cum maximâ in Christum fiduciâ. Je prie Dieu de bon cœur qu'il vous conserve et tous ceux qui vous appartiennent. Il ne faut

~~pas~~ point aller si vite, on meurt assez tôt. Il est mort à Cormeilles, où il avait été mené pour y avoir un air plus pur qu'à Paris. Il y est enterré auprès de sa grand'mère maternelle et son frère François, dans la chapelle de Notre Dame, près du chœur. Quiescat in pace. Je suis si fort abattu de cette mort, et si fort fatigué des voyages que cette maladie m'a fait faire, que je ne suis capable de rien... Il faut que je pleure toute ma vie un fils si savant, et que je puisse dire après cet ancien qui ne pouvait plus pleurer : Plorando fessus eram..."

Et c'est ce père qu'un affreux calomniateur a accusé d'avoir empoisonné son fils avec de l'antimoine ! Son nom doit être attaché au pilori de l'histoire : J.C. Axt d'Iena a eu ce triste courage dans son petit opuscule : De arboribus coniferis, 1679, in-12° (A)

En revenant de Cormeilles, le carnet enrichi de notes, je relisais les passages si mélancoliques qui précèdent. Je voyais, en quelque sorte, Guy Patin reprenant, le 2 Juin 1670, le même chemin que je suivais, et rentrer dans Paris, le cœur brisé, en compagnie d'une mère et d'une femme éplorée

## Chap. VIII

# Mort de Guy Patin

Doué d'une robuste constitution, fidèle aux préceptes de sobriété que suivent les sages, Guy Patin a pu parcourir sans infirmités sérieuses, sa carrière. On ne cite que pour mémoire une chute sur le genou qu'il fit le 28 Décembre 1650, et qui le força à garder la chambre pendant quelques jours; un rhumatisme léger à l'épaule (1653) pour lequel il se fit saigner deux fois; une douleur de dents (1661), qui nécessita (?) deux saignées au bras; une hernie inguinale qui nécessita un bandage à demeure. Mais dans l'automne de l'année 1662, une maladie sérieuse surprit notre docteur: ce fut une affection bilieuse, qui ne dura pas moins de quarante jours; huit "bonnes saignées — carissimum praesidium, — ne furent pas de trop pour enrayer le mal chez ce vieillard de soixante-deux ans. Je dis "enrayer le mal", car pour la santé elle fut depuis cette époque, fort ébranlée, et vitrea. Après plusieurs attaques de rhumatisme, qui l'obligèrent plus d'une fois, à emprunter une main étrangère pour continuer sa correspondance, une pneumonie, contractée à la fin du

mois 1672, le conduisit au tombeau. Après sept jours de maladie, Patin rendit le dernier soupir, Place du Chevalier-du-Guet, le mercredi, 30 mars 1672, à onze heures du soir. Il était âgé de 70 ans et sept mois. Son corps, fut ~~après avoir~~ porté dans l'Eglise St Germain de l'Auxerrois, en présence de son fils Pierre, de son petit-fils, et d'une nombreuse assemblée. La Faculté y était représentée par son Doyen, Denis Puylon, et d'un grand nombre de docteurs précédés des Bedeaux. Ces derniers portaient six torches, autour desquelles étaient attachés les emblêmes de l'Ecole, figurés à nouveau, pour la circonstance, par le peintre Jacques Biete (A)

Voici l'acte d'inhumation que nous avons relevé sur un registre de l'Eglise St Germain de l'Auxerrois:

Ledit jour (1er avril 1672) fut inhumé en l'Eglise noble homme Me Guy Patin, conseiller médecin, lecteur et professeur du Roy au Collège Royal de France, et docteur régent

---

(A). Voici, en effet, ce qu'on lit dans la reddition des comptes du Doyen Nicolas Brayer (Reg. Comment. XV, p. 615)

Pro sex toedis in funere M. Guidonis Patin, olim Facultatis Decani, suppeditis ... Novem decem libellas cum quatuor assibus ... XX# IIII s

Jacobo Butoe pictori, qui stemmata Facultatis pro funere dicti Guidonis Patin, toedis affigenda depixit ... Decem libellas ... xl.

en la Faculté de médecine de Paris. Pris rue du Chevalier du guet

Pierre Patin

Louis Patin

Je remarque, (n'est-ce qu'un oubli ?) que cet acte d'inhumation, n'est pas, contrairement à l'habitude, signé du Curé. Ce dernier a-t-il voulu ainsi protester contre les doctrines de Patin en fait de religion ? On lira aussi avec curiosité la "Lettre de faire part" qui fut envoyée aux familiers du mort :

Vous estes priez d'assister au Convoy, Service et Enterrement de deffunt noble homme Mr Guy Patin, Conseiller Médecin, Lecteur, et Professeur du Roy au Collège Royal de France, et Docteur Régent en la Faculté de Médecine à Paris, décédé en sa maison ruë du Chevalier du Guet. Qui se fera Vendredy premier iour d'Avril 1672. à unze heures précises du matin, en l'Eglise Saint-Germain-Lauxerrois sa parroisse, où il sera inhumé ; Les Dames s'y trouveront s'il leur plaist.

Vn De profundis

L'exemplaire que nous avons là sous les yeux (A) est celui qui fut adressé à l'abbé de Marolles, que Guy Patin avait compté au nombre de ~~parmi~~ ses plus fidèles amis. Comme pour faire le bonheur des biographes futurs, l'excellent Abbé a écrit ceci au dos de sa Lettre

(A) Bibl. de la Faculté de Méd. de Paris. Papiers Guy Patin

de faire part :

Mense Martio, die Mercurii 30ª ann. 1672. Horâ xº. Serotinâ occubuit Guido Patinus, Peripneumoniâ correptus, septimo morbo die mente sanâ ad externum usque spiritum. Postridie depositus in æde Deo sacra sub Invocatione Sti Germani altissodiorensis. Ætatis suæ 77. Requiescat in pace.

Voyez ce que j'ay dit de luy au Catalogue de mes amis (A)

Une chose navrante à dire, c'est que Guy Patin laissa en mourant, sa famille dans de grands embarras. Le médecin qui avait, au premier chef illustré la Faculté de médecine de Paris, qui s'était rendu si célèbre par son enseignement du Collège Royal, laissa une succession grevée de dettes ; au point que l'École fut amenée à servir à sa veuve une pension annuelle de deux-cents livres, payable d'avance et par quart. Cette pension lui fut servie jusqu'à la mort arrivée rue St Germain-l'Auxerrois, le 7 juillet 1677 (B). Guy Patin n'a pas eu, in extremis, la consolation

(A). Il s'agit donc bien ici de l'abbé de Marolles, lequel, en effet a publié le Dénombrement où se trouvent les noms de ceux qui ont donné de leurs livres... On le trouve à la suite des Mémoires du même auteur, qui furent réunis en 3 vol. in-12°, en l'année 1755 (voir le t. III)

(B). Extrait des Registres-Commentaires :

5 Nov. 1672. Décanat de Denis Puylon : M. Nicolas Brayer postulavit

de voir à son chevet son cher Carolus, exilé, et qui devait mourir sur la terre étrangère; un seul fils, Pierre Patin, et son petit fils, Ignace-Louis purent seuls lui fermer les yeux. Nous ne savons ce qu'est devenu ce Pierre Patin; mais Ignace-Louis a laissé quelques traces de son passage sur cette terre: ce fut lui qui hérita de la maison de la rue du Chevalier-du-Guet, tandis que Jeanne de Janson eut en jouissance le Cottage de Corneilles. Ignace Louis, devint avocat du roi, et mourut à Paris, dans la maison de son illustre aïeul, le 23 Juillet 1745 (A); il avait épousé (7 mai 1697), Marguerite Baré, dont il eut une fille, Jeanne-Guy-Patin, laquelle fit profession dans le couvent de la Charité, Ordre de St Augustin, le 27 Juillet 1720 (B)

---

ut singulis annis aliquâ summâ sublevaretur vidua M. Guidonis Patin, cujus res adeò angustæ sunt ut nihil habeat quo victum sibi compararet, etsi aliundè quampluribus negotiis ac litibus sit implicata... Unanimiter conclusum est erogandam per antecessum singulis annis summam ducentarum libellarum viduæ defuncti Collegæ, M. Guidonis Patin, ita tamen ut quarta illius summæ pars tertio quoque mense ipsi solvatur à Decano, et quidem donec litibus sese expedierit, et ad meliorem fortunam redierit. (t. XV, p. 562 et 563; voy. encore: p. 615, 691, 749, 830, 962; et t. XVI, p. 101)

(A) - Biblioth. nat. Cab. des titres. Patin

(B) - Ibid.

La maison et champ de Guy Patin finit ainsi par tomber en d'autres mains. Ignace-Louis Patin, qui en avait hérité après la mort de la grand'mère, la vendit, le 18 Juin 1694, à Ferdinand Vallot, chanoine de l'Eglise de Paris. L'acte de cette vente, qui se trouve dans l'étude de Me. Pannier, à Cormeilles, porte cette mention : 1°. une maison et un terrain de 14 arpents, sis à Cormeille, rue de la Fontaine et de la Coquette ; 2°. un moulin à vent ; 3°. un banc comportant toute la chapelle de la Vierge, paroisse de Cormeille. Le tout pour le prix de 4715 l.

## Chap. IX

Portrait ; — Caractère ; = Philosophie ; — Religion ; = Politique.

Guy Patin avait la taille haute, la démarche assurée, la constitution robuste, la voix forte, l'air hardi, le visage médiocrement plein, en ovale fortement rétréci par le bas, les yeux assez petits, enfoncés, mais d'une vivacité extraordinaire, et surmontés de pais sourcils à ligne anguleuse. Le nez était d'une longueur extra ordinem, arqué, mince, effilé, la lèvre plutôt petite que grande, aux lèvres bien dessinées, ornées de fines moustaches, le front haut, droit, sillonné, avant l'âge, de rides enchevêtrées, les cheveux assez courts, frisottés, en broussaille, récalcitrants à toute espèce de discipline du peigne.

On raconte qu'un soldat du guet voyant passer Guy Patin à cheval, s'écria : Voilà le Diable ! Si peu vraie que soit cette anecdote, elle a cependant un certain air de vraissemblance. Ce soldat dut être, en effet, bien surpris de voir le noble médecin à califourchon sur sa monture, s'y tenant raide et ferme, son long nez au vent, au regard oblique et moqueur, narguant la mode, vêtu comme on l'était du temps de Henri IV, avec un pourpoint de couleur sombre, sans buse, des haut-de-chausses fort simples, non bouffantes, une cape sans ornements, des

souliers sans roses ni rubans, et un castor à basse forme et à larges bords.

C'était un type que l'on n'avait jamais vu, et dont le moule est sans doute pour toujours perdu.

Mais sous cette écorce quelque peu abrupte il y avait cachés d'immenses trésors.

Personne autant que lui n'a possédé l'esprit vif, hardi, plein d'entrain, de feu et d'action, la pénétration, la force morale, une clarté merveilleuse, un grand sens, une étonnante puissance d'analyse et de raisonnement. Praticien, philosophe, historien, peintre de mœurs, spirituel, original, d'une éloquence impétueuse, fougueuse, railleur à emporter le morceau, d'une franchise qui touchait à la rudesse, et même à une sorte de débauche d'expressions, fustigateur impitoyable des réputations mal fondées, des vanités ambitieuses. Frondeur militant, faisant glisser sous son laminoir les hommes et les choses de son temps, les magistrats, les nobles, le clergé, les Jésuites, Guy Patin a été, comme Molière, le grand justicier des travers de son siècle, racontant avec une verve incomparable les disputes des médecins ~~de son~~ entre eux, les prétentions orgueilleuses des chirurgiens, les histoires et menées de la Cour, les vénalités Mazarines, les faits de politique courante.

La vie de cet homme extraordinaire fut d'une prodigieuse activité, et comme fiévreuse. Epicurien dans la noble expression de

ce titre, il croyait avec le philosophe grec, qu'il faut user de ses facultés, mais ne jamais en abuser ; ne jamais contrarier la nature, mais ne pas, non plus, sacrifier de longs jours à une courte existence ; que la sobriété et la modération rendent les plaisirs plus vifs et plus purs ; que les excès tourmentent, épuisent et appauvrissent la vie ; que vivre selon la nature, c'est être toujours riche ; que vivre selon l'opinion, c'est être toujours pauvre ; qu'il est un moyen certain de devenir opulent, c'est de diminuer ses désirs ; que la vraie sagesse consiste à vivre de peu pour satisfaire aisément ses besoins et de posséder une âme calme au milieu des tempêtes de la fortune.

Mais Pascal avait les défauts fréquemment inhérents à des qualités aussi brillantes que les siennes, et trop souvent ses appréciations et ses jugements qu'il porte sur les hommes et sur les choses, manquent de mesure et de justesse. Il ne savait pas aimer ni haïr à demi, cet homme chez lequel bouillonnait le génie de la critique. Sérieusement assuré qu'il tenait en main les vrais dogmes de la philosophie, de la religion et de la politique ; il admettait difficilement chez les autres des principes qui n'étaient pas les siens. Il faut donc, en lisant ses Lettres, se tenir en garde, et ne pas accepter, sans examen, des tableaux tels d'autant plus séduisants qu'ils sont peints de main de maître, et brossés avec une vigueur inimitable. Assurément, il était de bonne foi, car il avait le

mensonge en horreur, mais la passion, l'enthousiasme faisaient taire souvent chez lui la froide raison. Il convient, au reste, de rappeler que Patin, dans l'immense correspondance qu'il a soutenue toute sa vie avec les hommes les plus marquants de la France et de l'étranger, était loin de se douter qu'un jour ses Lettres pourraient être rendues publiques : Ce ne sont que des Lettres absolument familières, amici ad amicos, dans lesquelles l'étonnant épistolier ne se gêne pas pour dire toute sa pensée, convaincu que tout cela sera ~~consacré à~~ jeté dans un feu consacré à Vulcain. Nous allons butiner dans cette merveilleuse correspondance, et laisser parler Guy Patin lui-même, Philosophie, Religion, et politique. Ce sont les originaux que nous avons principalement consultés, les Lettres imprimées ayant été outrageusement altérées, et ne nous donnant qu'un Patin, modifié, adouci et expurgé.

Philosophie : "Il n'y a rien que je déteste et que j'haïsse plus que le mensonge, que j'abhorre plus que les démons de Loudun et de Louvéers ; et cette espèce de gens (les libraires) me déplaît encore davantage, en ce qu'ils mentent à toute heure fort impunément et sans aucune nécessité .... Exeat aulâ qui vult esse pius ... Absit mihi gloriari nisi in Cruce Domini -- Je suis riche comme était le bonhomme Casauboy en ce que j'ay comme luy libros et liberos .... Juvénal est mon cher ami d'entre les anciens, avec Virgile et Lucien .... M. Naudé, biblioth. de M. le Cardinal Mazarin, intime ami de M. Gassendi, comme il est le mien, nous

a engagés pour dimanche prochain (Août 1648), à aller souper et coucher, nous trois, en sa maison de Gentilly, à la charge que nous ne serons que nous trois, et que nous y ferons la débauche; mais Dieu sait qu'elle débauche. M. Naudé ne boit naturellement que de l'eau, et n'a jamais goûté vin. M. Gassendi est si délicat qu'il n'en oseroit boire, et j'imagine que son corps bruleroit s'il en avoit bu; c'est pourquoi je puis dire de l'un et de l'autre ce vers d'Ovide:

Vina fugit, gaudetque meris abstinuis undis.

Pour moi je ne puis que jeter de la poudre sur l'écriture de ces deux grands hommes. J'en bois fort peu, et néantmoins ce sera une débauche, mais philosophique, et peut-être quelque chose davantage, peut-être tous trois guéris du loup garou, et délivrés du mal des scrupules, qui est le tyran des consciences, nous irons peut-être jusques fort près du sanctuaire. Je fis l'an passé ce voyage de Gentilly avec M. Naudé, moi seul avec lui, tête à tête, il n'y avoit point de témoins; aussi n'y en fallait-il point; nous y parlâmes fort librement de tout, sans que personne en ait été scandalisé..... J'ai des enfans qui pourront quelque jour en avoir d'autres, et qui seront bien aises de voir là dedans quelque chose de bon de leur ayeul (A). Je puis dire de bon cœur avec Martial: Si post fata venit gloria, non propero.

---

(A). Patin fait ici allusion à une édition de Sennert, qu'il publia en effet

Et je scays que toute cette réputation du monde après notre mort n'est qu'une fumée. Et néantmoins, je me console de ce que je suis en très bonne part, en deux endroits divers, dans les Registres de nostre Eschole, dont le I. est l'an 1642 quand je plaiday et gagnay ma cause contre le Gazetier; la 2. de l'an 1647 contre les apothicaires... Par provision vous y pouvez parler de livres, de bibliothèque, de malades, de bonne méthode, de bonnes inclinations à bien faire, à servir le public, de n'estre ny charlatan, ny chimiste, et d'avoir plusieurs bons amis tant en France qu'aux pays estrangers..... Bene vivere et lætari me semblent estre les deux meilleurs mots de la Sagesse de Salomon, avec cet autre: Vanitas vanitatum et omnia vanitas... Pour l'honneur que je pourrai avoir après ma mort, je n'y prétends pas grand'chose; je dis librement et volontiers, avec Martial: Si je ne dois avoir de l'honneur et de la réputation qu'après ma mort, je m'en soucie guère..... J'fais plus de ~~cas~~ état de la Picardie qui a porté Fernel, Sylvius, Bagault, Riolan, Jacobus Carpentarius, et autres, que six maréchaux de France..... M. Mosnier, amy de M. du Prat, me vient de donner advis qu'on imprime à Lyon un livre contre moy, intitulé Patinus fustigatus, dont l'auteur est un nommé Arnaud, médecin de Montpellier... Pourquoy écrit-il contre moy? Si c'est en faveur des chimistes ou des apothicaires; ou si c'est qu'il entreprenne de réfuter toutes les vérités que

BIU Santé Médecine

j'ay mises dans mes deux thèses ; ou bien si c'est contre mes moeurs et ma personne. S'il me dit des injures je les luy laisse et luy pardonne ; s'il me dit des verités et des raisons, de sorte que j'y puisse apprendre quelque chose, je luy en scauray gré ; s'il mérite response je la luy promets. Pour la chymie il la défendra s'il veut ~~ou s'il peut~~, et mesmes impugnera et réfutera s'il veut ou s'il peut ma thèse, ce que je ne trouveray point estrange, Chacun ayant la liberté de ses sentiments, pourveu que cela se fasse légitimement, honnestement, et sans injures.... Il n'est rien de tel que de vivre en paix et en amitié, que les gens de bien disent être l'âme du monde, tandis que les marchands, les financiers et les partisans donnent cette belle qualité à l'argent, qu'ils adorent comme un Dieu. Pour moi, je fais amitié avec qui je puis, et ne suis ennemi que du vice et de la fourberie, sans pourtant y chercher d'autre ~~satisfaction~~ intérêt que la satisfaction que j'ay en mon âme d'être de bonne intelligence avec les gens de bien. Pour ce qui est des méchants je me retire tant que je puis de leur compagnie, et je ne me mêle point avec eux ; que s'il en arrive quelquefois autrement, c'est par nécessité et non par inclination. Je puis me vanter que mes ennemis ont bon temps ; je ne pense à eux que pour les mépriser. Ils s'amèderont s'ils peuvent ; je ne les hais qu'en tant qu'ils sont envieux...

L'argent est la peste de l'amitié ..... On parle ici d'une éclipse de soleil pour le mois d'Août (1654) prochain, laquelle doibt faire bien du mal; je n'en ay point du tout peur; je croy tout à fait celuy qui a dit: A signis coeli nolite metuere ..... La Cour est une belle p... laquelle donne bon souvent à ses amoureux des cascades, de belles esperances, et rien de plus. C'est le pays des Antherpophages aussi bien que la Scythie méridionale des Anciens, et l'Amérique des modernes. Qui en garde qui pourra. Pour moi je suis bien guéri de toute la vanité et de l'ambition de ce pays là. J'aime mieux mes livres qui font ma tranquillité plus grande et qui feront, peut-être celle de mes enfants. Il est vray que je n'en seray pas plus riche, mais aussi j'en auray moins d'inquiétude ... Il est des trompeurs partout et en tout temps, principalement de ce metier de Grands ..... Songé à principibus salus. Au diable le meilleur ..... La décoction apéritive de Rabelais est un trousseau de clefs, il n'y a rien de tel apéritif, et me semble que c'est dans le 2e livre. Si vous ne le trouvez pas lisez ce digne Auteur tout du long, il vaut bien de l'argent, et en faites quelque petit extrait, au moins marquez en les bonnes choses. ..... Et neantmoins, il (A) n'est pas content, ~~le malheureux~~ Oh le malheureux! Je n'ay rien de tout cela, et peu s'en faut que

---

(A) Seguin, médecin d'Anne d'Autriche

je ne le sois, gratia Musa tibi, et vobis, amici mei carissimi ; j'entends mes amis comme vous, et mes livres, ma petite bibliothèque, quæ est lumen oculorum meorum et laborum solatium..... La postérité le passera aisément de mes écrits ; aussi, n'ai-je pas beaucoup envie d'en laisser. Il n'y a que deux sortes de gens qui écrivent, les sages et les fous, et je ne me connais pour n'être ni l'un ni l'autre. De plus, la vie que nous menons à Paris est trop agitée ; l'exercice de notre profession nous ôte cette tranquillité d'esprit qu'il faut avoir quand on veut écrire pour l'éternité..... Les grandes dignités non minus onerant quàm ornant quand elles viennent tard : Juvenes non possunt, senes dii vivere nolunt. La mort vient qui emporte tout, et le marchand et la marchandise, et qui découvre tout. Après cela le pauvre et le riche ont le nez fait l'un comme l'autre..... Un médecin est un homme cloué à trois ~~croix~~ clous sur une croix ; cette croix est un travail perpétuel à visiter des malades ou à étudier ; les trois clous sont l'ingratitude de plusieurs malades, les apothicaires et les charlatans..... Je vous prie de dire à Madame Falconet que je lui demande pardon de la débauche que j'ai faite d'aller voir l'église, les tombeaux et le trésor de St Denis, avec ma femme et mes ~~enfants~~ nouveaux mariés. Elle peut

---

(A). Robert Patin, fils aîné de Guy, et Catherine Barré, marié le 31 Mai 1660

bien me pardonner, ce n'est point ma coutume; je n'en fis jamais autant, et peut-être que jamais je n'y retournerai. Je ne fais guère de débauche que dans mon étude, avec mes livres; au moins n'en fais-je point tant comme je voudrais. Feu M. Piètre, qui a été un homme incomparable, tant en bonté qu'en science, disoit qu'il faisait la débauche lorsqu'il lisoit Cicéron et Sénèque, mais qu'il se réduisoit aisément à son devoir avec Galien et Fernel ..... Le vulgaire croit que ceux qui font grande fortune sont les plus heureux; je ne le crois point, et n'ai jamais été de leur avis; il me semble qu'il n'y a point de gens plus sots et plus malheureux, j'ai vu la fortune toute entière des deux cardinaux, laquelle ne m'a jamais fait envie, mais bien pitié. Il me semble, au contraire qu'il n'y a rien de plus malheureux que ces gens là; ils font fortune aux dépens du public par mille fourberies. Il vaut mieux être pauvre et content. Il est de la fortune comme d'un soulier ou d'une robe, ni trop grand ni trop petit, mais bien séant ... Les gens de bien ont peu de soucis, minus gaudent, minus dolent ... Pierre Charroy a esté un admirable esprit; il a tout sçeu et tout connu; il a vu jusqu'au fond du panier, et a sauté par dessus la haye de son village ...."

— Religion. "Les Lettres de Patin, écrit Bayle témoignent que le symbole de l'auteur n'était pas chargé de beaucoup d'articles".

Si Bayle avait lu ces Lettres, non dans les imprimés, où elles sont défigurées, châtiées et expurgées, mais dans les originaux, il eût encore allégé le poids de ce symbole.

Patin croyait; il avait la foi simple, morale, raisonnable, et son culte était dégagé de toute superstition; il admettait tout ce qui se trouve dans le Nouveau Testament; mais la superstition lui faisait horreur, non moins que la confession. Credo in Deum crucifixum ... De minimis non curat Praetor, il plaisante le célibat des prêtres, flagelle la papauté, la "Papimanie", et les congrégations religieuses, la "Moinerie" trouvent sous sa plume les accents d'une haine implacable. Les Moines sont pour lui: hominum genus bonis omnibus inimicum; animal rubrum, callidum, rapax, capax et vorax omnium beneficiorum. Il y a du Voltaire chez cet homme à la mémoire si prodigieusement fournie. Mais c'est surtout contre les Jésuites, contre les "Loyolites" qu'il déverse toute sa bile et toute sa colère. Son caractère fier, indépendant, exempt de ruse, de fourberie, de mensonge, sa haine contre l'hypocrisie, le fanatisme, les superstitions, ne pouvaient que le porter à nourrir une haine profonde contre la Société de Loyola, contre cet Agmen nigrum loyoloticum, qu'on a accusé, non sans raison, d'intrigues, de souplesse, d'un esprit d'orgueil et de domination, de restrictions mentales, qui s'emparait de la conscience des rois, faisait servir

la religion au succès de Lettres souvent mondains, et qui primait tout ce qui lui faisait ombrage. La puissance, l'audace des Jésuites confondent Guy Patin, qui ne peut comprendre pourquoi l'Université les admettrait dans son sein, pourquoi le gouvernement ne les chasserait pas comme il l'avait fait plus d'une fois

On pourrait, sous le rapport religieux, définir Patin en deux mots : Protestant rationnel.

Il avait, du reste, une profonde admiration pour l'esprit de Calvin et le caractère de Calvin, dont il lisait la vie dans Papyre Masson, dès l'année 1618, c'est-à-dire à l'époque où il n'avait pas encore atteint ses dix-huit ans (A).

Après avoir lu les extraits suivants des Lettres originales, on ne sera pas surpris que les Éditeurs aient refusé à leurs presses le droit d'imprimer un langage aussi violent, dans lequel sont sapés de fond en comble, les principes de la religion catholique romaine.

« En nostre religion chrestienne, je croy, comme tous, que nous devons croire beaucoup de choses que nous ne voyons point, quae sub sensum nou cadunt, mais c'est par le moyen de la foy, qui nous y oblige. Mais en fait de médecine je

---

(A) Voir l'éloge qu'il fait lui-même de Calvin ; Lettres à Falconet, 24 mai 1650.

ne croy que ce que je voy, et ut ait Plautinus, Manus nostræ sunt oculatæ, credunt quod vident .... Le Pape a fait treize Cardinaux; voila ce qui s'est fait de plus remarquable à Rome, in illâ negotiosâ otiosorum matre. Joseph Scaliger diroit de ces treize têtes rouges: Galerati Tredecim, unâ nocte vaticanâ, tanquam fungi nati .... Je croy tout ce qui est dans le Nouveau Testament comme article de foi, mais je ne donneray pas telle autorité à toute la légende des moines, fabulosis et commentitiis narrationibus Loyolitarum, qui, dans leurs Romans qu'ils nous envoyent des Indes, disent des choses aussi impertinentes et aussi peu vrayes que les Fables d'Esope. Vous diriez que ces gens là ne travaillent qu'à infatuer la foule. Il est vray que si nous estions tous bien sages, tous ces maîtres Pharisiens du Christianisme seroient en danger de mourir bientôt de faim ... Le mensonge est une chose horrible et indigne tout à fait d'un honneste homme; mais c'est encore pis que tout cela quand il est employé et meslé dans les affaires de la religion. Christus ipse, qui veritas est, non indiget mendacio. Je ne sçaurois gouter les puantes faussetés que les Moines débitent dans le monde pour authoriser leur cabale, et m'estonne fort, imò seriò irascor, de ce qu'ils ont tant de crédit ..... Nous sommes en un siècle fort superstitieux et tout plain de forfanterie. En toutes les possessions modernes il n'y a que des femmes ou filles, des bigotes ou des religieuses, ou des prestres, ou des moines après,

De sorte que ce n'est point tant au Diable d'enfer qu'au Diable de chair que le Saint et sacré célibat engendre, c'est plustôt une Nitromanie ou hystéromanie qu'une vraye Démono-manie. On ne parloit pas autrefois de cette diablerie, ce sont cette fois moines qui l'ont mise en crédit depuis 100. ans, ou environ, afin de faire valoir leur eau benite, laquelle, autrement, auroit peu s'évanter par les escrits de Luther et de Calvin. Je ne croiray ny homme ny femme Démoniaque si je ne les voy, mais je me doute qu'il n'en est guiere. La Démonomanie de Loudun est une de ces fourberies du Cardinal Tyran pour faire brusler un pauvre prestre qui valoit mieux que luy, nommé Grandier, qui avoit autrefois escrit un Libelle diffamatoire, intitulé La Cordonnerie, duquel ce tyran se trouva fort offensé..... Vous ne voyez que Prestres et moines s'en mesler, sous ombre d'Evangile; mais tout ce qu'ils en font n'est à l'usage de la fillette qui est au bout et qui les fait enrager. Ce qui me fait soupçonner que toute cette prétendue diablerie ne provient que de l'artifice des moines, c'est que ce diable ne se montre ou ne se fait connoitre qu'aux pays où il est trop de moines; il ne se void rien de pareil en Angleterre, en Hollande, ny en Allemagne. Il a fait autrefois quelque bruit à Rome, mais le Pape d'aujourd'huy, qui est fin et rusé politique, y a tant apporté de précautions et tant de règles, que si le diable d'enfer a peur de sa croix et de son eau benite, ce diable

supposé n'a pas moins peur du Barisel et du bourreau de Rome.. ...Je ne scay s'il (A) a le bonheur de vostre connoissance ; mais au moins j'apprends qu'il fait profession de la Réformée..... M. Morus, ministre de Middelsang a fait une déclamation latine en l'honneur de Calvin, intitulée Calvinus ; j'aime fort l'objet de la harangue et son autheur aussi.. Depuis l'an 1618, où je lus l'éloge de Calvin fait par Papyre Masson, j'ay tousjours admiré l'esprit de ce personnage... Je ne regarde pas ce que disent les moines, hominum genus bonis omnibus inimicum... Vous voyez que je suis tout prêt d'en aller à confesse ; mais je n'aurois rien à dire à cet homme qui a deux chemises, et ce seroit folie pour un homme très mesnager tel que je suis, d'y aller perdre deux choses fort prétieuses, mon temps et mon argent, que la plus part du monde a coutume de fort mal employer en telles rencontres..... Pour la dispense du pape, j'en suis bien guéri, aussi bien que de toutes les autres fanfreluches Romaines et papaliennes..... Le scapulaire des Carmes n'est qu'une friponnerie de Moines et une moinerie pour attraper de l'argent à mulierculis quas ducunt in captivitate ; et tout ce qu'en disent les Carmes n'est qu'une vision et une fable controuvée par gens sérieux..... Il (B) me dit qu'il ne

---

(A)- Guide, médecin de Chalon-sur-Saône

(B)- Oguerre Potier, Conseiller à la Cour, qui était allé à Rome

ni avoit apporté ni chapelets ni indulgences, et qu'il croyoit que je ne m'amusois point à cela ; je lui dis qu'il avoit fort bien fait, que je ne me servois point de l'un, et que mon Juvénal m'avoit détrompé de telles bagatelles ; et là dessus de rire bien fort, à quoi il se porte volontiers quand je l'entretiens quelque quart d'heure. ..... Les Bulles sunt veroe meroe que bulloe ; elles ne font point autant de mal qu'une colique bilieuse, ou qu'une douleur néphritique .... M. de Sorbière, Directeur du Collège d'Orange, a tourné sa jacquette en se faisant Papiste, j'entends catholique Romain (absit injuria verbo), à la sollicitation de l'Evêque de Vaison, des cardinaux Bichi et Barberin... Il est veuf et bien adroit, mais je ne scay si avec sa nouvelle chemise il pourra réussir à faire fortune à Rome, in negotiosâ illâ otiosorum matre, qui est un lieu plein d'altérés et d'affairés ; au moins suis-je bien assuré qu'il n'y deviendra jamais Pape, étant trop homme de bien pour cela ..... Il y avoit ici deux hommes mélancoliques et fous ; le peuple courroit les voir, tanquam ad rem novam ; les Prestres et les Nonnes, animaux friands de Démonomanie, disoient qu'ils avoient le diable au corps, et déja commençoient à les exorciser. M. le Chancelier, adverty du fait, a escarté tout cela, et les a renvoyés en leurs maisons. Ainsi, M. le Chancelier a chassé le diable ; c'est que son Evangile vaut bien celle des moines, et la pauvreté est un méchant

diable qui ne se chasse que malaisément, et contre lequel l'eau bénite des moines n'a aucun pouvoir ..... Le courrier qui arriva hier de Bolose, raconte un fait estrange qui est tout fraichement arrivé en leur ville, de deux Cordeliers, qui ont attrapé dans leur Eglise une belle fille nubile, qu'ils ont emmenée dans leur couvent et qu'ils ont pas après tuée et enterrée dans leur Eglise, en cachette. Maudite inventeur du célibat, que tu as causé de désordres au monde! Sans ceux que tu feras ..... Je ne crois aux miracles que ceux qui sont dans le Nouveau Testament, et c'est assez pour moy. Feu Mr Naudé disoit que pour n'estre point trompé il ne falloit point adjouter foi aux mystères, aux visions, aux miracles, ni aux révélations de ces gens qui cachent la teste dans un capuchon. Ad populum phaleras. Je n'ay point ouï dire que le Pénitentier de Nostre Dame ait de telles filles chez luy ..... Si j'avois veu le grand Turc, le général des Jésuites, le grand Muphti, et le grand Can de Barbarie, se battre ensemble et s'entretuer à coups fourés, je tascherois à me résoudre de n'en avoir aucune pitié ..... Il me semble que je n'entends parler que de moines, de leurs débauches, de leurs prisons et de leurs querelles. Un grand et nombreux Parlement n'est point capable de les appaiser; il faudroit, afin d'avoir ici la paix, mettre toute cette vermine monachale dans des basteaux, et les envoyer au Mozambique, ou au royaume de Monopotapa, d'où l'on n'entendroit guère

leur bruit, ou bien dans l'Amérique pour les employer à la conversion des sauvages, ou à travailler aux mines d'or et d'argent qu'ils aiment tant..... Je me souviens bien de vos deux Capucins, qui me firent l'honneur de me venir voir céans de vostre part. Sunt philosophi cucullati. Dieu les veuille bien consoler; ces gens là vivent dans l'intérêt du Pape et du Purgatoire, et nous autres dans les intérests de la Science et de la raison; c'est pourquoy nos chiens ne peuvent pas longtemps chasser ensemble, veu qu'il nous faut tenir différents chemins; ~~xxx~~.

Ô la belle invention,
Ô la rare fiction
Que ce feu de Purgatoire!
Le Pape n'estoit ~~qu'un~~ pas sot,
Qui nous donna cette histoire
Pour faire bouillir son pot

..... On dit que la peste recommence à Rome; si elle y augmente et qu'elle prenne le Pape, le général des Jésuites, et autres tels carabins, au diable le premier que j'en plaindray..... Je m'estonne comment ~~le P~~ cet homme (le Pape), qui sçait tant de choses, et qui doibt estre illuminé de tout poinct, s'amuse à à se laisser gagner à ces maistres passefins (les Jésuites), qui sont les plus grands fourbes et les pestes de la Chretienté, et qui ont coustume de corrompre tous les Princes dont s'ils approchent, par leurs infâmes flatteries et puants mensonges ....

Je me réjouis, en attendant mieux, de ce que les Loyolites ne sont pas les plus forts in gente vestrâ (La Champagne); s'ils n'y peuvent mettre le pied n'y aisle, je loueray tout ensemble vostre courage et vostre bonheur.. Nam et semel dicam: pudet me totum penè orbem terrarum Loyolotico ejusmodi veneno esse perfusum. Opulentes civitates, ubi sunt, commoditates semper quærunt, isti patres: Bonas carnes, bonum vinum, bonum panem, bonum linum, et pallium tempestivum. .... Il n'y a mal imaginable que ces fourbes ne commettent; ces carabins, sortis de la braguette du P. Ignace, sont aussi méchants que le diable; et néantmoins ces fins Pharisiens paraissent réformés comme pets d'apôtres.... Dieu vous le rende! Tel est le meilleur mot de la guenserie des moines, qui pour vivre en une grande communauté, ne laissent pas de s'appeler moines, et qui vivent de cette adresse de nous promettre par leurs prières, telles qu'elles, Paradis qu'ils n'ont point pour l'argent que nous avons..... Il est des moines comme des vautours, lesquels ne manquent jamais de se trouver où il y a des cadavres et des charognes..... Les Jacobins ont le rosaire; les Cordeliers, le cordon de St François; les Augustins, la ceinture de Ste Monique; les Carmes ont le saint et benoist scapulaire; et tout cela belles petites inventions pour attraper de l'argent; toutes ces souplesses de dévotion ont été appelées par les anciens piæ fraudes et

doli industrii .... Je ne m'estonne pas si les Jesuites gaignent à Rome ; ils sont les Janissaires du Pape ; ce sont eux qui font venir l'eau au moulin, qui portent et distribuent la papimanie par tout le monde, jusques dans la Chine et les Indes ..... Je ne m'estonne point qu'il (A) s'est fait prestolin de clergerie, afin d'attraper pensions et bénéfices pour vivre à l'ombre d'un crucifix sans rien faire, en faisant l'esprit fort, estant bien profondément enrollé dans le régiment de ceux qui profitentur se nihil credere, s'ils ne sont bien payés pour cela. C'est ainsi que les bures croyent en Dieu, et la plus part des moines d'aujourd'hui, et quantité d'autres, quibus utilitas facit esse Deos, mercede colentes non pietate Deum. Ô Pudor! Ô mores! Ô tempora! .... Pour les censures ecclesiastiques, ce sont ad populum phaleras ; toutes ces excommunications sont des marchandises éventées et de mauvais bas alloy ... Il ne se fait plus de miracles : Fortunae et miraculorum nomina invexit ignoratio causarum ..... La chasse de Ste Geneviève ne fait point plus de miracles qu'autrefois, et de tout temps le peuple qui est sot a été trompé par telles inventions ..... Lisez au commencement de la Genèse, Chap. 4. ce que dit Caïn à Dieu, qui l'avait maudit pour avoir tué son fils Abel, et de là vous pourrez tirer une forte conjecture qu'Adam n'a pas esté le premier homme

---

(A). Sorbière

du monde, mais seulement de la Palestine ..... Le Pape et les Cardinaux ne manquent jamais, il en est toujours assez ..... Theod. de Beze a autrefois appelé les Jésuites ultimum satanæ crepitum ... Le Pape, les Jésuites, les Juifs, les Turcs sunt nomina mihi odiosissima. L'Italie est un païs de vérolle, d'empoisonnemens et d'athéisme, de Juifs et de rénégats, et des plus grands fourbes de la Chrétienté. Tout y est plein de moinerie, de moines, d'hypocrites ..... Ô saint et sacré célibat, que tu damnes de prêtres et que tu fais de coquus ..... On dit qu'aussitôt que notre paix sera faite avec les Espagnols, nous aurons à démesler avec les Anglois, et guerre en France avec les Protestants, ne desit color extorquendi numini du bourgeois et du paysan, afin d'empescher que le monde n'engraisse trop et ne crève d'estre trop à son aise ..... La Signora Olympia, belle sœur du feu Pape Innocent X, est morte près de Rome; elle a laissé des sommes immenses d'or et d'argent à ses enfants. C'est que per multos annos potuit gaudere de Papatu, avec son beau-frère. Voila où elle a tant gagné: ubi hausit aquas in gaudio de fontibus Salvatoris, et de ~~vul~~ vulneribus Christi, cujus caro pinguis est Romæ ..... Voila bien des gens qui s'en vont à la messe de minuit, et moy je m'en vay coucher pour tascher de dormir ..... ... Je suis Chrestien, et je croy qu'il n'y a qu'un Dieu ..... J'ay auj. à XI. heures du matin, esté en consultation dans les

Feuillans, pour un jeune moine, qui a esté si fou de quitter son Père et sa Mère, qui ont du bien, et s'aller fourrer là dedans, avec sa teste dans un capuchon ..... On dit que le Pape fait un livre de plaintes et de doléances, dans lequel il descharge sa conscience, et s'accuse vers la postérité de ce qu'en son Pontificat il n'a pas pu venir à bout de faire faire la paix entre les deux couronnes; mais quoy qu'on en dise, je tiens pour très certain que ceux de Rome, le Pape, toute la Papimanie, et tous les arcboutans de cette tyrannie ultramontaine, ne sont pas marris en leur âme que nos affaires soient entre les mains d'un Cardinal, qui fait ici leurs affaires ... Je croy que le Pape ne se soucie guère de la paix générale pourveu qu'il arrive force argent à Rome, de ses Annates ... Le Jupiter Capitolinus est le premier Partisan de la Chrestienté, et ut hodie vivitur Romæ, le Pape ressemble mieux à Numa Pompilius qu'à Mr. St. Pierre ..... La vie de l'homme est assez courte sans se couper la gorge par devoir; tôt ou tard nous devons mourir, ..... Nous sommes dans le siècle des Carthaginois: stulta superstitio dominatur omnibus ... Aujd'huy, sur les dix heures du matin, j'ay veu passer sur le pont Nostre Dame, une certaine procession de Mathurins, avec des trompettes et des galoches; ce sont des esclaves qui ont esté rachetez des Turcs par l'aumosne des Chrestiens; mais cette cérémonie m'a semblé une pure cérémonie ridicule; et de fait il n'y a plus guère d'Europe entre

Mommerie et Momerie. Il y avoit des moines barbus, des jeunes, des vieux, des Orientaux, des méridionaux, des petits garçons habillés en Anges, qui avoient des ailes, que le peuple qui n'est qu'un sot considéroit comme de petits animaux venus du Paradis, et plusieurs autres badineries de la sorte. Eamen fuit otiosum spectaculum plebeculae insanientis et monachorum delirantium. Certes, il faut avouer que notre siècle est bien fou, et que les moines font bien leur profit de la sottise du peuple ...."

---

Politique: La Fronde; La Cour: Richelieu; Mazarin. Gicy Patin n'est pas moins absolu, moins intraitable en politique qu'en matière de foi. Par son caractère, par son origine, tout lui commande encore au souvenir du désastre que la Ligue avait fait subir à sa famille, il devait se ranger au milieu de cette phalange plébéienne et bourgeoise qui s'engageait sur tous les abus, et qui grossissait à vue d'oeil, en attendant que sous le nom de Tiers-Etat, elle prît la première place dans la Société. Sa haine contre la tyrannie, d'où qu'elle vienne, est immense, sa pitié pour les misères du peuple sans bornes. Le parti de la Fronde, ce parti d'indépendance, d'examen et d'association, cet éveil de la dignité des caractères, le trouve parmi les plus chauds défenseurs: "Les frondeurs, écrit-il, sont les plus honnêtes gens que nous ayons aujourd'hui, et jouent de certain religieux aurei

seculi. Je prie Dieu qu'il donne de la force et de la constance à ce parti, qui est le vray ennemy de la tyrannie". (A) Aussi, entre la Cour, la Régente, Mazarin, et la noblesse aidée du Parlement et de l'avocat Omer Talon, il n'hésite pas et marche aux côtes du Parlement, des maîtres des requêtes, des jeunes Conseillers, de Broussel, de Potier de Blancménil, du coadjuteur Paul de Gondi, du Duc d'Elbeuf, du Prince de Conti, du Cardinal de Retz, des Ducs de Chevreuse, ~~Montmorency~~, Montpensier, de Turenne, des duchesses de Longueville et de Montpensier &c. Patin avait détesté Richelieu, "autant que Néron et la peste même"; il avait détesté en lui la tyrannie, les exécutions sanglantes des maréchaux de Marillac et de Montmorency, de Cinq-Mars et De Thou, les cruautés exercées envers les protestants, le faste, le luxe, l'amoindrissement de la royauté; sa haine contre Mazarin déborde, passionnée, fougueuse, vengeresse, et il ne cache pas les amours d'Anne d'Autriche et de son premier Ministre. "Il ne m'est pas permis d'en dire davantage", écrit-il à son ami Spon le 15 Février 1649, après avoir mal mené le

---

(A) Le drapeau de frondeur qu'il déploya hardiment, attira à Patin une grande calamité : sa maison de Cormeilles, cette maison qu'il aimait tant, fut dévastée par les soldats de la Cour : "Ma femme qui en faisait ses délices, voudrait que le Card. Mazarin n'eût jamais passé Casal, et que sa belle maison de Cormeilles n'eût été pillée"

Cardinal. On se demande ce qu'il aurait pu dire de plus fort que ce qu'on va lire :

« Marant étranger, batelier, Comédien, insigne larron, faquin Italien, qui n'est bon qu'à estre chassé et estre pendu.... on dit que quand il sera à Venise, où il a de l'argent et de bonnes nipes qu'il y a envoyées, le Pape le maltraitera et le décardinalisera, et mesme peut-être qu'ensuite il le fera assommer ; et ceux qui connoissent ce ~~Sicilot~~ coyon Siciliot, disent que cela bien considéré, lui fera prendre la résolution de s'en aller plutôt en Turquie, et que de là il se fera circoncir pour y estre aussi mauvais turc... s'il ne va icy ou là, au moins ~~fut-il~~ fut-il à tous les Diables : Nudis malum pedem attulit, sæculi sui incommodum et nebulo pessimus... Il ne m'est pas permis d'en dire davantage.... Il n'y a que le Mazarin que la Reine ne veut point laisser aller, tant elle l'aime, fortement et d'un amour qui surpasse la conjugale ; et c'est le diable ; et in hoc vertatur Deorum iniquitas, Principes nostros intelligo, Gastonum et Condæum, qui steterunt à partibus malignantium, qui ont soutenu et défendu ce potiron du vatican, ce Larron, ce bateleur, ce Comédien, et fripier, cet imposteur Italien, contre leur honneur, leur patrie..... Le Mazarin est le malheur de la Reine et son Démon, et le nôtre par conséquent ; je ne l'aime pas plus que le Diable, et le tiens pour ce qu'il est, merus Nebulo

un pur faquin, un pentalon à rouge bonnet, et un bateleur à longue robe ..... Je serais très marri d'être Cardinal Mazarin, fungus vaticanus ..... Je voudrois que le dernier de ces Mazarins fut au fond de la mer. L'infâmie de notre nation me fait honte; autrefois la Sicile a tant tué de français tout en un jour, et aujourd'hui toute la France ne sçauroit se défaire d'un faquin de Ministre d'Estat, Siciliot, qui entend le mestier dont il se mesle comme je m'entends à faire des sabots .... Ce sera un reproche éternel de nostre histoire, et une grande infâmie pour la Reine, d'avoir plustost souffert que tout le royaume de son Fils fut en tel désordre qu'il est aujourd'hui, que de chasser ce fripon d'Italie, ou plustot de luy faire son procès au Parlement. Hâ, que je donnerois volontiers trois pistoles pour le voir passer sur le pont Nostre Dame, avec un docteur de Sorbonne et le bourreau de Paris, dans un tombereau .... Ce n'est que le tyran superiorum amorum, qu'un estalon de Cour, que l'on a pris pour vray et fin d'amant, mais qui n'est qu'une hapelourde et grand larron de nos finances ...., La France n'a pas d'animaux vénéneux, mais en récompense nous avons des Italiens favoris de nos reines pour Ministres d'Estat, nous avons des Princes enragés, trop de moines des deux tiers, la cherté du pain, et force antimoine. Ne voila pas assez de maux domestiques sans avoir encore des serpens et des scorpions .... Mais les Italiens ont le Pape, la signora olym-

pia, force petits principions qui sont autant de tyrans, environ 60 Cardinaux, trop de moines, force pédérastres, et autres pestes du genre humain .... Depuis que Berthe a filé, le monde s'est bien corrompu; les moines sont venus, les Ministres, les Partisans, et autres pestes de la République ... ... Je me sens pour lui (Louis XIV) une inclination violente, au delà de ce que les François ont d'ordinaire pour leur prince, Le Duc de Guise, qui fut chef de la Ligue, et que Henri III, par un fort bon et généreux conseil, fit tuer à Blois l'an 1588 ~~(j'étois encore tout petit~~, la veille de Noel ... Feu mon père, qui haïssoit la Ligue et les Ligueurs, disoit (j'étois encore bien petit, que ce massacre avoit esté le meilleur coup que fit ce roy en sa vie .... On dit que le Roy pourra estre marié devant la fin du mois de May; aussitost l'on dit qu'il reviendra à Bordeaux, de là en Poitou, où il veut mettre la Gabelle, après laquelle l'on met des imposts sur le vin, sur le sel et sur toutes sortes de marchandises; et tout cela pour que le peuple ne devienne trop plein, et ne crève de graisse. Ne faut-il pas que le peuple paye les violons de la nopce, combien qu'il n'y ait pas assisté

## Chap X

# Doctrines médicales

Le dix-septième siècle, — celui de Guy Patin — est un de ceux qui font le plus d'honneur à l'humanité : c'est celui de Harvey avec la circulation, d'Aselli avec les vaisseaux chilifères, de Pecquet avec le réservoir du chyle, de Newton avec la gravitation universelle, de Leeuwenhoeck armé du microscope, de Malpighi, de Ruysch avec leurs admirables injections, de Glisson, Sténon, Sydenham, Borelli, &c. On est dans une véritable époque de transition ; le passé semble s'écrouler de toutes parts ; une ère nouvelle est à son aurore ; la méthode expérimentale gagne chaque jour du terrain, l'observation de la nature semble de substituer au principe de l'autorité ; la méthode exégétique, dialectique, la voix du maître ne satisfont plus les esprits, on est résolu à soumettre l'ambiguité au creuset de l'expérience. On veut voir, et ne plus seulement croire ; on veut remplacer le credo par le ratio

La Faculté de médecine de Paris s'obstina à ne pas vouloir suivre le mouvement, et faudit que jusqu'alors elle avait eu le tort de ne point rendre publiques les dissentiments qui l'agitaient

dans son sein, elle se dévoila au grand jour pour résister au flot qui grossissait à chaque instant; elle fit connaître son programme doctrinal, et protesta énergiquement contre des innovations qui n'étaient pas les siennes.

Ce fut l'une des époques les plus curieuses et les plus critiques de l'école: Ce fut celle de sa vie extérieure, si l'on peut dire ainsi, de ses luttes ardentes et passionnées avec un siècle innovateur, qui voulait rompre définitivement avec la scholastique, déclarer que Aristote, Hippocrate et Galien ne devaient pas être crus sur parole, et faire succéder à un culte d'idolâtrie le règne du contrôle et de l'observation. "Où en serions-nous, écrit avec tant de justesse, Flourens, si nos pères eussent cru la Faculté! Nous n'aurions ni l'antimoine, ni l'opium, ni le quinquina, &c. Nous n'aurions ni la circulation du sang, ni les vaisseaux lymphatiques, ni le réservoir du chyle, &c. Nous n'aurions ni la chimie, ni la physiologie, ces deux sciences qui nous ont donné la médecine moderne."

Trois faits considérables ont fait sortir la Faculté de son mutisme intéressé, et l'on obligé à divulguer ses tendances. Je veux parler de la grande affaire de l'antimoine, de la circulation du sang, et de l'application de la chimie ou spagyrie au traitement des malades

L'esprit reste confondu lorsqu'on songe qu'au nom de ces trois choses là, des monceaux de papier ont été noircis pour ou contre,

que des guerres se sont allumées, sanglantes, terribles, implacables; que le Parlement s'en est mêlé; qu'il y a eu des procès aussi désastreux, interminables dans ce beau temps de la chicane; et que en dehors même de la sphère médicale, les gens du monde qui n'avaient rien à voir là dedans, se sont prononcés, les uns pour, les autres contre le vin émétique, le quinquina, la saignée, et les drogues pharmaceutiques.

Guy Patin s'est fait, au premier rang, le champion de la Faculté dans cette opposition aux idées de progrès; homme de lutte, de discussion, il a mis au service de la chère École, et de ses principes non moins chers, son talent, son érudition, une verve inépuisable, et beaucoup de critique; son nom, plus que celui de tout autre docteur de Paris, le fonde, en quelque sorte, à cette lutte; il est toujours et partout le porte-drapeau, de l'Hippocratisme et du Galénisme; il représente le parti orthodoxe, comme on disait alors, de la Compagnie de la rue de la Bûcherie; jamais la Faculté ne s'est adressée à lui en vain, lorsqu'il s'agissait de défendre ses prérogatives et ses doctrines; il devançait les aspirations, excitait volontiers la tempête, et ralliait à lui les timides ou les indifférents.

On regrette, en vérité, qu'un homme si admirablement doué par la nature, et qui, dans d'autres questions, a montré une si grande indépendance et toutes les qualités de l'esprit d'examen, ait été assez passionné, ou assez borné, pour ne pas entendre la voix du

progrès qui résonnait de tous côtés.

Saigner à outrance (A), remplois de quatre ou cinq purgatifs tous tirés du règne végétal (Casse, Séné, Rhubarbe, Sirop de fleurs de pêcher); la répudiation absolue de l'opium, de tous les narcotiques et de tous les agents du règne minéral, une horreur irréconciliable pour l'Antimoine et le vin émétique, pour la chimie minérale, qui n'est que "la fausse ouverture du métier", et pour la médecine des Arabes, tenu pour axiôme que les remèdes simples, faciles à préparer, sont les seuls utiles; n'accorder aux Apothicaires, qui tiendraient à devenir honnêtes, "qu'un buffet comme armoire pour y serrer cinq ou six boettes"; rendre, au moyen du Médecin charitable de Guy Patin, la médecine usuelle, domestique, populaire, "afin de sauver la peine aux Apothicaires"; finir, adoucir,

---

(A). Broussais, avec les flots de sang qu'il a fait couler, n'est rien en comparaison de ce que faisaient, au temps de Patin, la plupart des médecins attachés à l'École de Paris. Ils donnaient l'exemple sur eux-mêmes. A l'âge de 42 ans, Jacques Merlet est atteint d'une fièvre continue; il se fait saigner 32 fois. Merlet, docteur régent, subit en six mois de temps, 34 saignées pour une pneumonie et une fièvre continue; 32 fois on tire du sang à D'Emery dans le cours d'une hydropisie. Robert Patin, fils aîné de Guy, est atteint, en 1669, d'une fièvre continue; on le saigne vingt fois tant aux bras qu'aux pieds. Le petit garçon de Guy Patin, âgé de huit mois, est pris de la coqueluche; son père le fait

tempérer, rafraîchir, purger, ne pas croire aux qualités occultes en médecine, user surtout de l'hygiène, vivre sobrement, Labor, cibus, potus, somnius, Venus, omnia mediocria... Tel est, en quelques mots, le programme doctrinal, telle est la pratique que Patin a suivie, presque toujours à son détriment, en dépit des colères des Apothicaires de Paris, des haines de ces derniers contre lui, et des procès qu'ils lui ont intentés, et dont nous parlerons plus tard. Butinons encore quelques pages dans ses Lettres et laissons-le parler: « Pour les Arabes je vous en diray mon sentiment. Pour la doctrine, tout ce qu'ils ont de bon ils l'ont pris des Grecs; pour leurs remèdes, ils ont vescu en un temps qu'il y en avoit de meilleurs que du temps d'Hippocrate; mais ils en ont bien abusé, et ont introduit cette misérable pharmacie Arabesque, et cette forfanterie de remèdes chauds, inutiles et superflus, qui sont encor en crédit aujourdhuy par toute la terre, et de la quantité desquels les malades sont vilainement trompés. A quoy bon toutes ces compositions, tous ces altératifs sucrés et miellés, contre l'abus desquels les plus sçavans hommes de l'Europe se sont déclarés et élevés depuis tantost cent ans, comme une tyrannie insupportable? Cela n'est bon qu'à eschauffer un malade et à faire faire des parties

---

saigner deux fois en l'année 1644. On ouvrait aussi la jugulaire dans les affections du cerveau; Patin avoue avoir ordonné cette opération quatre fois en l'année 1666.

à l'Apothi~~caire~~quaire pour luy couper la gorge ... Nous guerissons beaucoup plus de malades avec une bonne lancette et une livre de séné, que ne pourroient faire les Arabes avec leurs sirops et leurs opiates .... Pauca, benigna, sed probata et selecta, ea mihi sunt remedia ..... Pour moy, je suis de l'avis de ~~Mess~~ Mess. les Piètres, qui ne veulent, ad bene medendum, quàm pauca, sed selecta et probata remedia. Moy qui ay appris par maintes expériences sur moy et sur autruy, que l'infusion de trois gros de séné en un verre d'eau, purge aussi bien, voire plus seurement, qu'un tas de compositions Arabesques, toute sorte d'humeurs peccantes, je rends la Pharmacie la plus populaire qu'il m'est possible, ordonnant tous les jours chez mes malades euporista et facilè parabilia remedia, afin de sauver la peine aux Apothiquaires, qui ne trouvent ~~et~~ cela guère bon; mais je ne me soucie ny d'eux ny de ce qu'ils disent de moy, m'en trouvant bien, en ne foulant pas ma conscience, n'y engageant mon honneur ny la bourse de mes malades; joint que le peuple est tellement lassé de leur tyrannie barbaresque et de leur forfanterie bézoardesque, qu'il est toujours bien aise, à quelque prix que ce soit, d'eschapper de leurs mains .... Dans la plus part des grandes maisons, il n'y a plus d'Apothiquaire; c'est un homme ou fille de chambre qui fait et donne les lavemens et les médecines, que nous réduisons la plus part en jus de pruneaux laxatif, en bouillon et séné, avec un jus de citron ou d'orange, ou de verjus, ou ptisane laxative de casse et de séné, suivant l'appétit du malade ..... Vous avez fait

un accord avec les apothicaires ; ils ne méritent pas cette grace, et sont tout à fait indignes de cette faveur d'entrer en composition avec leurs maistres, et desquels ils doivent dépendre absolument. Si vous voulez empescher qu'ils n'entreprennent et n'empiètent à la fin sur vous, il faut que les faciez souvenir du Médecin charitable, avec lequel, lorsqu'il ne valoit qu'un sol ou deux, nous avons ruiné les apothicaires de Paris. Faites leur voir et entendre qu'il y a chez les espiciers de la casse, du séné, de la rhubarbe, et du sirop de roses palles, avec lesquels remèdes nous nous passons d'eux, et les aurons rendus dans les familles de Paris si ridicules et si odieux, qu'on ne veut point les voir dans les maisons, et qu'ils ont bien plus de loisirs qu'ils ne voudroient, de garder leurs boutiques. Il n'est, Dieu mercy, plus icy question de bézoard, ni d'eaux cordiales en la petite vérole, ny de juleps cordiaux, ny de perles en quelque maladie que ce soit ; le peuple est détrompé de ces bagatelles et de plusieurs autres ; les riches ne s'en servent plus. Nous avons introduit dans les maisons et familles de Paris une médecine facile et familière, laquelle les délivre de la tyrannie de ces cuisiniers Arabesques. Ceux qui se plaignoient de la trop grande despence et des frais excessifs que causoient les apothicaires, ont esté les premiers détrompés. Et vous noterez qu'avant ce temps là on ne voyoit que des parties d'apothicaires en procès dans le Châtelet et au Parlement, afin d'estre réglées par les médecins, qui seroient pour cet effet nommés et

establis par les Juges. Mais tout est bien changé aujourd'huy, cela ne se void plus. Nos médecins aussi introduisirent cette facilité de remèdes et cette espargne dans les Monastères utriusque sexûs, dans leurs familles, chez leurs voisins et amis, et enfin toute la ville s'en est sentie, præter nonnullos paucissimos, lesquels, petit à petit, se convertissent. Les apothicaires ne se trouvent guère aujourd'huy en besogne que pour les forains logés en chambre; hors qu'elle rencontre, je vous puis dire avec toute vérité qu'ils ne devroient point faire d'apprentis, leur mestier estant si sec que personne n'a plus envie de s'en mesler aujourd'huy.... Le peuple de Paris est tellement accoustumé à cette épargne, que ce ne sont plus les apothiquaires que les malades mettent en besogne; on envoye aussitost au médecin; et combien qu'à cause de la misère du temps et de la calamité publique, il y ait plusieurs malades qui ne payent guères bien, ou peu libéralement, au moins avons-nous cet advantage que nous y sommes appelés des premiers, et que nous ne voyons plus chez eux faire litière comme on faisoit autrefois, de julps, apozèmes, poudres, opiates, et tablettes cordiales, qui ne servoient la plus part qu'à faire dure les maladies, à eschauffer, dégouter, et couter beaucoup aux malades... ... L'eau froide beue à jeun est bonne comme l'on vous a dit, pourveu que l'estomac soit fort... Néantemoins j'aimerois mieux, en mangeant un morceau de pain, boire deux ou trois fois d'un peu de vin avec beaucoup d'eau; cela seroit meilleur

et je m'en trouve fort bien. Le vin tout pur ne vaut rien, c'est un poison ; il faut qu'il soit tousjours trempé de moitié d'eau, voire davantage. Ne vous y jouez pas, etiam sui amantissimis clam jugulum petit. .. Vous, particulièrement, qui avez le poumon délicat et eschauffé ; le vin pur coupe la gorge en cachette à ses meilleurs amis. Tandis que vous avez du loisir et une jeune femme, trempez vostre vin de deux tiers d'eau. .. Nous n'abandonnons jamais un malade en quelque estat qu'il soit, pourveu que l'on face ce que nous disons et qu'il nous paye ; mais souvent il arrive ici qu'après que nous avons fait le prognostic ad mortem, l'on nous change, ou que l'on envoye cercher des Charlatans qui donnent de l'Antimoine ou autres poisons, ex quibus transeunt ad plures. Lisez aussi quelquefois pour entretenir votre Grec, le Lucien qui est plein de bons mots et de finesses de la vie. Pour la Lune elle est trop vieille pour s'y arrester, nous passons outre et purgeons tous les jours. La pensée de Mr. F. Rabelais me plait fort, qui a dit : Bonnes gens, ne vous attendez point cette année à une nouvelle Lune, vous n'en aurez point d'autre que celle que Dieu fit au commencement du monde. Rabelais estoit plus sage que tous les scrupuleux du monde ; Foetida naribus admota mulierum hystericarum ab idiotis prodesse creduntur, sed frustra ; si elles guérissent ce n'est point pour cela ; la saignée des bras, puis du pied, avec force lavemens, omne ferunt

punctum ; si juvenculae fuerint, indigent viro bene mentulato et succo pleno ; praesertim viduae, memores pristinae voluptatis ; virgines, verò, etiam virum appetunt, dum suavius putant illud quod nesciunt, necdum expertae ....

Je fais une triple chimie (A) : 1° une Chimie physique qui consiste dans la distillation des simples, et qui n'est pas à mépriser ; 2° une chimie médicale, qui fait partie de la pharmacie, et qui consiste dans l'excellente préparation des médicaments, comme de nos pharmaciens ; elle a son usage dans la guérison des maladies, mais il faut qu'elle se souvienne qu'elle est soumise à une bonne méthode, et qu'elle lui est soumise comme à une honorable maîtresse. La troisième chimie, je l'appelle métallique ; c'est celle que des vauriens exercent en pratiquant de la fausse monnoie, ce qui les conduit à l'infâme potence... La première a son usage ; la seconde contient de nombreux abus ; ce n'est qu'au prix de la destruction de ces derniers, qu'elle peut être parfois utile, pourvu, néanmoins, qu'elle ne constitue point un Art particulier, mais seulement une partie de la pharmacie : "La chimie bien choisie, dites-vous, fournit des remèdes sans lesquels les maladies les plus graves ne pourraient être détournées". A cela je réponds : Nous nous passons maintenant de ces médicaments choisis, et nous ne nous en servons point ; pourtant, grâce à des remèdes simples et

(A). Ce paragraphe est extrait et traduit, d'une Lettre en latin, adressée à Hurstius, le 8 mars 1650

vulgaires, administrés avec art et méthode, nous guérissons : tels sont la saignée, le régime et la purgation souvent répétée, provoquée par des médicaments bénins, casse, séné, rhubarbe, manne, sirop de roses pâles ; si des agents plus énergiques sont requis, nous avons recours recours aux confections de scammonée, jamais au Stibium, qui a été condamné par notre Faculté, comme vénéneux, il y a 90 ans. Si parmi nos docteurs il en est quelques uns qui promettent à leurs malades quelque secours de son emploi, ils sont considérés comme de faux frères, des adulateurs des pharmaciens, des imposteurs, des charlatans, des empoisonneurs, cette médication de Centaure n'ayant jamais réussi. Je sais que la variété des médicaments, leur multiplicité ont auprès des malades travaillés d'une trop grande crédulité, un charme particulier, auquel ils sont poussés, ou plutôt entraînés par la race scélérate, frauduleuse et maligne des pharmaciens, qui sont la peste de la saine médecine ; ces misérables cupides, qui ne voient rien autre chose qu'un lucre honteux, s'insinuent, avec ~~un~~ art dépravé, ~~dans~~ la bouche béante, dans les logettes des malades et peu chrétiennement font alliance avec des médicastres. De là tant de larmes, de meurtres et d'homicides ; de quibus nescio quando curabit Praetor »

Beaucoup de médecins d'aujourd'hui suivent encore la pratique de Patin, et l'on assure qu'ils ne s'en trouvent pas plus mal .... ni leurs malades.

Mais là où Guy ne peut manquer d'être blâmé, c'est dans son entêtement à ne pas reconnaître la légitimité de la Circulation du sang de Harvey, la découverte des vaisseaux lymphatiques et du réservoir du chyle. Ses réflexions sur ces sujets méritent d'être rapportées :

« Certes, je n'ai jamais douté de la circulation du sang, que les Anciens, Hippocrate, Platon et Galien ont connue, sans en faire un grand fracas, tel que le font aujourd'hui certains novateurs. Je cite seulement sur le mode de cette circulation, alors que les opinions sont encore entourées d'obscurités et de ténèbres. Je suivrai Galien comme le meilleur chef, jusqu'à ce que surgisse un nouvel Edipe qui résolve cette très difficile controverse. Le mode lui-même de la circulation est encore pour moi une simple énigme physiologique et anatomique. Dans les opérations de l'art je m'en tiens absolument à Galien, dont les vérités sont tous les jours appuyées par des exemples .... Tant de nouveautés mises en avant, depuis quelques années dans les écoles de médecine, la circulation du sang, les veines lactées, et les vaisseaux lymphatiques, ne m'effrayent ni ne me préoccupent ; je suis tout entier à la guérison des maladies, dans une très populeuse ville, selon la Doctrine d'Hippocrate et de Galien, et suivant les avis des excellents hommes de nos ancêtres, qui m'ont précédé ... Je fais ici sincèrement ce que je peux à la tête de peu de troupes, m'occupant peu du luxe des pharmaciens et des chirurgiens, sans médicaments chimiques, sans énigme,

choses qui tout la perte plutôt qu'une portion de la meilleure et de la plus pure médecine ..... Dernièrement nous est arrivé l'homme de Descartes, avec lequel je n'ai aucun commerce; il me me reste, en effet, pas assez de temps pour examiner tout de nouveautés, pour ne pas dire des vanités, par lesquelles des hommes désœuvrés, mal équilibrés, ou entraînés par la sotte et inepte passion des choses nouvelles, tendent inutilement, malheureusement, et misérablement à saper la doctrine des Anciens. Ces novateurs se fatiguent outre mesure à s'imaginer des monstres qu'ils combattent ensuite, mais ils n'ont jusqu'ici tiré aucun fruit de leurs efforts, la vénérable Antiquité se tient ferme et solide ... ... Relativement à la circulation du sang, je ne vois aucun terme à la discussion, de toutes parts s'offrent à mes yeux des doutes, que la sagesse de l'opinion de Harvey ou de celle de Riolan, et pour dire toute ma pensée je reste neutre. Ce n'est pas que je doute du mouvement du sang; mais je ne sais si pas la manière qu'il se fait; je n'en vois ni la fin, ni le commencement. Aussi, pour ne pas parler avec témérité, je reste sceptique, attendant un nouvel Elie qui révélera la chose ..."

Mais ce nouvel Elie était arrivé: c'était Harvey, qui avait écarté tous les voiles, et qui, enfin, avait expliqué le mouvement général du sang dans un livre qui sera à la gloire éternelle du physiologiste anglais.

Sabin rejette aussi le Quinquina, et il ajoute que si les fous y

ont couru", ce n'a été que parceque les Jésuites le vendaient fort cher (une prise : 40 livres). Il plaisante, comme il savait le faire, la transfusion du sang. "Relativement à toutes les sottises et les inepties que l'on débite chez vous touchant la transfusion du sang, sachez que cette méthode n'a jamais réussi et ne réussira jamais ; tout cela est ridicule ; l'idée de fortifier par son moyen, les malades, et d'accroître leurs forces, n'est qu'un doux délire d'innovateurs, des oisifs, s'attachant aux bagatelles, et se tourmentant en vain sous le charmant prétexte de la nouveauté, ut faciant rem, si non rem, quocunque modo rem"

Rappelons aussi quelques préceptes relatifs à la pratique.

« Si j'avais été mordu d'un animal vénéneux, je ne me fierais point ~~usage~~ à la thériaque, ny à aucun cardiaque, interne ni externe, des boutiques ; je me ferais profondément scarifier la playe, et y appliquerois des attractifs puissants »

On ne peut être plus sage

Ses idées relatives à la rage, sont, par contre, révoltantes ; elles ne sont, du reste, que l'expression de l'horrible pratique qui consistait tout simplement à étouffer les malheureux hydrophobes :

« On envoye au bain de mer ceux qui sont mordus d'un chien réputé en rage ; mais quand ils le sont tout à fait, il n'est plus temps, il n'y a plus de remède ; il faut les étouffer alors dans leur lit à force de couvertures, comme

Macro étouffa Bibère ; ou bien on leur fait avaller une pilule de six grains d'opium tout pur, afin qu'au bout de deux jours il n'en soit plus parlé ; car au bout de trois heures ils sont morts, et ne reste qu'à les enterrer »

## Chap - XI

## Réputation médicale ; - Les amis

Malgré les doctrines exagérées qu'il professait en fait de médecine, et peut-être même à cause de ces doctrines, Guy Patin a joui d'une grande réputation comme praticien. Il se laisse aller volontiers à parler de ses succès à ses correspondants. Accrédité surtout dans la riche bourgeoisie et dans le haut commerce, il se plaint assez amèrement que le grand nombre de malades qu'il a à voir et qui l'obsèdent, et les consultations dans lesquelles il est appelé l'empêchent de se livrer, comme il le voudrait, à l'étude, de mettre en ordre les nombreuses notes qu'il a colligées, ou d'écrire dans ces lamentations, le savant, le chercheur, le bibliophile, le curieux, que les devoirs de la profession persécutent, et qui ne peut pourtant, leur échapper. Que de temps perdu pour aller voir un malade auprès de Pithiviers ; un autre (Marillac, fils du garde des sceaux) atteint de la goutte à neuf lieues de Paris ; un troisième, conseiller au grand Conseil, fort malade des poumons, et qui dort sur son lit à quatre lieues de la capitale ! C'est en vain qu'il s'écrie comme le Prophète Élie dans un carrosse à six chevaux", il ne se console pas de ces heures perdues loin de ses livres, loin de la Bibliothèque.

11



Car Patin n'avait jamais aimé les voyages, et malgré toutes les sollicitations dont il avait été l'objet, malgré le bonheur qu'il eût eu d'aller ~~causer~~ converser avec ses chers amis, Bélin de Troyes, ou Falconet et Spon de Lyon, jamais il ne put se décider à quitter, même momentanément, sa maison de la Place du Chevalier-du-Guet, ses Ecoles de la rue de la Bucherie, et sa chère maison des champs. Guy Patin était parisien jusqu'à la moelle des os, pour ainsi dire; il y était retenu par tout ce qui constitue la vie dans une grande ville, par sa clientèle, par les amitiés solides qu'il s'y était créées, par la curiosité qui le portait à fureter partout, à chercher partout des nouvelles, des historiettes, et même un peu des cancans. Aussi ce fut-il en vain que le Nonce du Pape et l'Ambassadeur de Venise, attirés par sa renommée, lui offrirent ~~il~~ une position fort avantageuse dans la Péninsule. "On m'est ~~venu~~ ici demander (Août 1655), de la part de Mr le Nonce du Pape, si je voulais aller à Boulogne la grasse pour y estre le cathédrant in primo loco, avec deux mille escuz de gage, et que je pourrois gagner encor autant en pratique; je l'ay bien humblement remercié de l'honneur qu'il me faisoit, et ay respondu que je n'avois ny assez d'ambition ni assez d'avarice pour tant d'honneur et pour quitter Paris; que j'avois, il y a cinq ans, refusé d'aller en Suède à de très bonnes conditions et bien meilleures que celles qu'on me proposoit pour Boulogne, et que j'avois fait vau de n'aller nulle part, désirant fort d'estre enterré dans le

cimetière des Innocens de Paris (A)*.... On est venu ce matin céans (6 Août 1657), à dix heures, de la part de M. l'Ambassadeur de Venise, me demander si je veux aller à Venise y faire la médecine ; que j'auray six mille francs d'appointement du Sénat, sans l'employ qui est de grand gain ; c'est un médecin de nostre Compagnie qui me nomma, ut erat ipse Samaritanus, c'est-à-dire Antimonial, mais il n'en donne guère ... J'ay remercié ce Monsieur de la peine qu'il a prise de me venir faire cette proposition, et me suis excusé sur ma santé et sur les habitudes que j'avois à Paris, et que je ne pouvois honnestement quitter.... Quoy que l'on m'offre, je n'iray jamais en ce païs là ; c'est le païs de Merlin Coccaie, patria diabolorum"

Pourquoi, du reste, Guy Patin eût-il divorcé avec Paris, le véritable théâtre de ses exploits ? On venait le consulter de tous côtés, son cabinet de consultation était fort hanté ; il pouvait compter parmi ses clients ordinaires, qui devinrent presque tous ses amis, le célèbre philosophe Thomas Hobbes, Omer Talon, avocat général, l'abbé de Charolles, De Breteuil, contrôleur des finances, l'Ambassadeur de Suède, celui d'Angleterre, De Montmor, maître des requêtes, le littérateur Sorel de Souvigny, l'historien Simon Dupleix, Egasse du Boulay, l'Archevêque de Narbonne, Godeau, évêque de Valence, Lingendy, évêque de Macon, &c. Sa réputation avait volé à l'étranger ; plus de

cent savants de la Hollande, de l'Allemagne correspondaient avec lui et se déclaraient ses amis dévoués; un grand nombre d'autres lui faisaient l'honneur de lui dédier leurs ouvrages. Enfin, l'illustre Guillaume de Lamoignon et le président de Blancménil Miron président aux enquêtes, le considéraient comme l'un de leurs commensaux les plus chéris et les plus indispensables, avec Hermant, le canoniste Florent, le géographe Samson, et d'autres. Dans ces réunions de savants, dans ces petites Académies familières, Patin tenait le premier rang par sa franchise, la naïveté de ses reparties, ses bons mots, les histoires qu'il racontait avec un esprit pétillant et de haut goût. Il s'enorgueillit avec raison de ces amitiés qui ne se sont pas démenties pendant plus de vingt ans:

« M. le premier président de Lamoignon m'envoie quelquefois quérir pour aller souper avec lui. Il me fait grande chère, mais son bon accueil vaut mieux que tout le reste. Je lui ai promis d'aller souper avec lui tous les dimanches de ce Carême, et après nous prendrons d'autres mesures selon la saison. Il y a du plaisir avec lui parcequ'il est le plus scavant de longue robe qui soit en France. Il est fort sage et fort civil, et dit en souriant qu'il ne faut point dire du mal des Jésuites et des moines; mais pourtant il est rare quand il n'échappe quelque bon mot contre eux ..... Je soupai samedi dernier chez M. le Président (Lamoignon), où il me fit grande chère. On mange vite en ce pays là, et l'on y parle peu pendant le

repas. Il voulut, pourtant, que je beusse deux fois à sa santé du vin d'Espagne qui était extraordinairement bon. Après souper je l'entretins une grande heure et demie sur diverses choses, à quoi il prit grand goût. Il m'a dit qu'il était en peine comment nous pourrions faire l'été prochain; qu'il eût bien voulu avoir le loisir de m'entretenir une fois la semaine, une après dînée toute entière, et qu'il avait peur faute de loisir, d'oublier le peu qu'il savait. Deux maîtres des requêtes qui y étaient venus souper à cause de moi, me ramenèrent dans leur carosse. Il me dit en sortant qu'il avait dessein de faire chez lui une petite académie, une fois la semaine tout au moins, mais qu'il ne voulait point que nous fussions plus de six. C'est signe que j'en serai ~~un~~ l'un, et je crois que mon fils Carolus en sera aussi, car Mr le premier président lui veut autant de bien qu'à moi.... M. le président de Blancménil voudrait bien me tenir souvent en sa maison de Blancménil, à trois lieues d'ici; mais je ne saurais quitter Paris. Quand il a besoin de mon conseil, il m'envoie un courrier gris qui me porte là en cinq quarts d'heure; et après y avoir bien soupé et bien causé fort avant dans la nuit, nous deux seuls (car il n'a ni femme ni enfants, ni n'en veut avoir, ni valets même), je dors le reste de la nuit pour en partir le lendemain de grand matin. C'est un des plus honnêtes hommes du monde et un des plus sages pour son âge, n'ayant pas encore atteint l'âge de trente ans, avec 20,000 livres de rente, à trois

lieues de Paris. Nous en disons de bonnes nous deux quand nous sommes enfermés..... Je passe tranquillement les après-soupers, avec mes deux illustres voisins, M. Miron, président aux enquêtes, et M. Charpentier, conseiller aux requêtes, qui ont grand soin chaque soir de m'envoyer quérir. On nous appelle les trois docteurs du quartier. Notre conversation est toujours gaie; si nous parlons de la religion ou de l'Etat, ce n'est qu'historiquement, sans songer à réformation ou sédition. Nous nous disons les uns aux autres les choses à peu près comme elles sont. Notre principal entretien regarde les Lettres, ce qui s'y passe de nouveau, de considérable et d'utile. L'esprit ainsi délassé, je retourne en ma maison, où après quelque entretien avec mes livres, ou quelque consultation pressée, je vais chercher le sommeil dans mon lit, qui est, sans mentir, comme a dit notre grand Fernel, après Sénèque le tragique, pars humanae melior vitae..."

Patin, ce vous-nous dit, avait le coeur aimant; il ne prodiguait pas ses affections, mais quand une fois il les avait données, elles étaient solides, inébranlables; les malheurs qui frappaient ses amis troublent son repos; leur froideur, apparente ou réelle, le mettait hors de lui; jamais un ami n'a eu recours en vain à ses conseils, à son appui, ou à sa bourse.

Une fois, c'est Spon de Lyon, qui a été trop longtemps sans lui écrire, l'excellent Patin ne sait à quoi attribuer ce long silence, il a peur de voir lui échapper des relations affectueuses qui

datent de sept ans, et sa main, comme enfiévrée, trace ces lignes :

« Tandis que je ramasse de la matière à vous emplir cette lettre, et depuis que je vous l'ay commencée, il est arrivé plusieurs ordinaires de Lyon sans que j'aye rien reçeu de vostre part. Certè non sum de prosapia prophetarum ; Danus sum, non Œdipus. Je ne sçay d'où vient cette froideur.... Ayez pitié d'un homme qui languit et qui accourt impatiemment à la maison pour voir si l'ordinaire ou commis de la poste n'aura point apporté de vos lettres. J'enrage que je ne soupçonne pour quoy vous ne m'escrivez plus.... Vous qui m'avez honoré de vostre amitié, pour laquelle mériter si je n'ay fait que ce que je devois, au moins je puis vous asseurer d'y avoir fait tout ce que j'ay peu. Pensez donc à moy et me mettez hors de peine.... Voicy la 6.me lettre que je vous appreste en esperant tousjours que me ferez le bien quelque jour de me consoler de quelqu'une des vostres : qui est ce que je souhaite de tout mon cœur ; et en cette attente d'une chose qui m'est si agréable, je ne l'airray point de vous escrire, et continueray comme par cy devant, jusques à ce que j'aye apris que mes dites lettres vous déplaisent, ou bien que vous soyez en tel estat qu'il ne faille plus vous escrire : quod utinam absit in multos annos ab utroque nostrûm. Prenez la peine de m'escrire un petit mot, et me mandez quelque chose de vostre santé, et si vous avez reçeu

toutes mes lettres ; ne me dites point pour quoy vous avez été si long temps sans m'escrire ; mais escrivez moy seulement de vostre santé et de celle de toute vostre famille, qui a amore langueo ... Sçachez et tenez pour certain que je suis en tel deuil de n'avoir point de vos nouvelles, que j'ay mis la tyrannie du Mazarin, la colère de la Reine, la guerre du prince de Condé, le siège de Paris, et les menaces des Partisans, mesmes la peur de mourir de faim durant le siège de Dunes, ne m'ont pas osté le repos de la nuict et la tranquillité de l'esprit comme a fait la privation de vos lettres, la quelle je croi estre inexcusable de vostre part si vous n'avez quelques fortes raisons ; mais il faut qu'elles soient bien fortes, et mesmes plus fortes que l'armée que le Mazarin destine à prendre Belle-garde, et que le canon que Mr de Vendosme y fait amener. Souvenez vous donc de m'escrire et de me mander quelque chose qui me console, toutes que j'ay le cœur tout désolé ..."

Une autre fois, c'est sur "Guy aini" Gabriel Naudé, qui, en revenant de Suède, où il avait été appelé par la reine Christine, tomba malade à Abbeville, et y mourut :

16 Juillet 1653. "Voila une mauvaise nouvelle laquelle me survient et m'afflige : c'est que mon bon et ancien ami, Mr Naudé, est demeuré malade d'une fièvre continüe à Abbeville, en revenant de Suède. Un sien frere et une de ses sœurs partirent hier en carrosse pour l'y aller ; si j'en eusse été adverty,

en mesme temps, quelque affaire que j'aye icy, je ne sçay si je ne me fusse point mis en estat de m'y en aller quant et eux, tant pour l'assister en sa maladie que pour me réjoüir de le revoir apres un si grand voyage... Ne vous estonnez point si ce mal me donne l'alarme; outre l'intime amitié qui est entre luy et moy il y a déja 35 ans, il est à noter qu'elle ressemble à celle que Pomponius Atticus avoit eu pour sa Mère, qui nunquam cum illâ in gratiam redierat, n'ayant jamais eu à desmêler avec luy en quelque façon que ce soit. Utinam citò convalescat, et pristinae valetudini sibiq. suis citò restituatur."

2 août 1653. "M. Naudé est si fort malade à Abbeville qu'il y a reçeu son dernier sacrement; j'en suis extrêmement en peine, et n'y puis que faire; s'il y meurt, ce me sera un regret éternel, d'avoir perdu un tel ami si malheureusement..."

21 Août 1653. "Je ne me console point de la mort de M. Naudé; depuis le jour que j'en ay apris la malheureuse nouvelle, je ne dors point et en suis tout trouble; ce n'est point du tout que j'aye envie de l'aller cercher en l'autre monde (peut-être mesmes que nous ne nous rencontrions point), mais c'est que je regrette le malheur d'un si homme de bien. J'apprends qu'il y a icy quelques sçavans qui t'cavaillent à faire quelque chose sur sa mort; je vous en prie d'en faire de mesmes, en vers ou en prose, il n'importe comment.. Il était né nay l'an 1600, le 2. de Février, et est mort le Mardi, 29. de Juillet 1653...."

## Chap. XII

### Les ennemis = Procès ...

Il eût été bien extraordinaire que la haine de Guy Patin contre les apothicaires et contre les chimiâtres, n'eût pas amené des conflits devant la Justice. Il s'en exprimait librement, dans ses Lettres, avec ses amis, ses clients et dans ses écrits, et les torts matériels qu'il fit ainsi aux apothicaireries de Paris furent considérables

La bombe éclata en l'année 1642, à l'occasion d'une édition des Oeuvres complètes de Sennert, dûe principalement aux soins et au zèle du célèbre docteur régent. Sennert était digne de l'admiration qu'avait pour lui Guy Patin; il fut un grand médecin, qui établit sur des bases solides les fondements de l'art. Aussi, Patin tenait-il à grand honneur de réunir les nombreuses oeuvres éparses du professeur de Wittemberg. Il intéressa dans son projet la Société des Libraires de Paris, et en 1641, quatre années environ après la mort de leur auteur, paraissait la première édition des Opera de Sennert, en trois volumes in-folio. L'ouvrage est précédé d'une Epître à Réné Moreau, médecin de Paris, Epître signée seulement des Libraires éditeurs, mais qui est bien de Patin

Elle mit le feu aux poudres. Fidèle à son horreur pour les

chimistes, Patin y condamne les tendances dans ce sens, de Sennert lui-même, et toutes les foudres de sa colère sont vomies contre les "antimoniales," les "mercuriales", les "fumivendules", lesquels, sur toute la terre, empoisonnent la pauvre humanité, et exercent un véritable métier de bourreau, Horrendam quandam carnificinam. Puis, s'adressant à René Moreau, il lui rappelle, parmi ses ouvrages, La Défense de la Faculté contre Renaudot, contre ce Nebulonem qui fictae et charitatis non sinceræ, larvam praetendens, in hanc urbem novitates quas nescio, inducere et maleferiatae mentis somnia passim obtrudere moliebatur.

Patin eut la hardiesse d'envoyer rue de la Calandre, au Grand Coq, un exemplaire de son Epître.

Renaudot ne put rester froid devant tant d'audace, et il résolut de d'intenter un procès au bouillant adversaire des Apothicaires, des Consultations charitables, des Bureaux d'adresses, et des Prêts sur gages

L'affaire fut d'abord portée devant d'Aubry, maître des requêtes; mais Patin ayant déclaré que les termes dont il s'était servi ne s'adressaient nullement au Gazettier, mais bien à Guy de la Brosse, lequel, dans son livre De Plantis, avait outragé la Faculté de médecine, les parties furent renvoyées dos à dos.

Renaudot ne s'en tint pas là; il continua à poursuivre son ennemi, cette fois (12 août 1642) devant les Juges des Requêtes de l'hôtel, et il amena la sœur de De La Brosse (ce dernier étant

mort) à faire cause commune avec lui.

Patin se défendit lui-même, et émerveilla les juges par son éloquence, son érudition, les traits d'esprit dont il émailla son discours, et la Cour ne put le mettre que "hors de cause et de procès", lorsqu'il eut lancé à son adversaire ces paroles empruntées à St Jérôme : et Disposui nasum secare foetentem; timeat qui strumosus est. L'implacable vainqueur poursuivit de ses sarcasmes le Gazettier jusques en dehors du prétoire :

– Monsieur Renaudot, lui dit-il en l'abordant, vous pouvez vous consoler, car vous avez gagné en perdant.

– Comment donc, répondit-il ?

– C'est que vous étiez camus lorsque vous êtes entré ici, et que vous en êtes sorti avec un pied de nez (A)

Procès avec les Apothicaires de Paris. C'était le Jeudi, 14 mars 1647. Jean de Montigny devait soutenir une thèse cardinale ou d'hygiène, sous la présidence de Guy Patin. Voilà pour ce dernier une belle occasion de proclamer de nouveau, hîc et ubique terrarum, ses idées bien arrêtées touchant la prédominance de l'hygiène, et l'absurdité de la polypharmacie. Il ne la manqua pas, et de sa plus fine plume, il écrivit cinq paragraphes

---

(A). voir Registr. Comment. t. xiij, fol 141, V° et suiv.

pour justifier un oui énergique à cette question : La Sobriété est-elle la mère la plus sûre, la plus certaine d'une vie longue et agréable ? (A)

Si l'auteur s'était contenté, pour appuyer sa thèse, d'arguments puisés dans l'atmosphère claire et sereine de la science, tout eût été pour le mieux. Mais sa haine contre les apothicaires y coule à pleins bords, et à peu près toutes les drogues pharmaceutiques y sont condamnées au feu. L'antimoine est diabolicum inter remedia monstrum ; le vin émétique, Venenato stibio infectum ; le bézoard, un Idolum fatuorum ; la thériaque, Compositio luxuriæ ; la mithridate, herbarum deformis chaos ; la confection hyacinthe et l'Alkermès, Diamargaritum quisquilias pigmenta, et ainsi de toutes les autres putridæ quisquiliæ des Arabes, qui ne servent pas plus à la guérison des maladies, que la chaux, la cendre, et qui ne sont que de simples niaiseries confectionnées par d'ignares nébulones, introduites dans le sanctuaire de la sainte médecine par des oiseaux de proie....

On juge de la colère, de la fureur des apothicaires, auxquels Satin avait joué plus d'un tours ~~au détriment~~ en détournant de leurs officines une foule de gens ignorants, faciles et crédules, lorsqu'ils apprirent que cette thèse de la Sobriété devait être défendue dans les Ecoles. Les uns, qu'elle avait été

---

(A). est-ne longue ac jucunda vitæ tuta certaque parens Sobrietas ?

imprimée, et que bon nombre d'amateurs en avaient pris connaissance. Ils résolurent de conjurer, à n'importe quel prix, le danger qui les menaçait, et après avoir inutilement prié le Doyen, dans deux visites successives, d'empêcher que la thèse ne fut disputée, ils eurent l'audace d'en référer à la justice.

Le Jeudi 14 mars 1647, la fameuse thèse de la Sobriété était solennellement disputée dans les Ecoles de la rue de la Bûcherie. Le lendemain matin, Guy Patin, cité par les Apothicaires au parquet des gens du roi, se présentait lui-même devant ses juges, et improvisait pour sa défense un Discours qui émerveilla le Tribunal et les nombreux auditeurs, par l'originalité, l'esprit, et l'érudition. Ce discours, nous ne l'avons pas en entier, mais nous en avons l'analyse qu'en a laissée le Doyen Pierre Perreau, et qui a été consignée dans les Registres de l'Ecole.(A) Nous croyons devoir en donner la traduction littérale:

"Il fait donc son entrée dans le Prétoire ... Après que l'avocat des pharmaciens eut exposé d'une manière froide et peu ingénieuse la plainte de ses clients, Patin, avec cette faconde ingénieuse qui lui est familière, commence sa défense en rappelant les paroles qu'au témoignage de Tacite, Crementius Cordus prononça devant le Sénat lorsqu'il fut accusé d'un

(A). t. XIV, fol. 323, R. et suiv.

crime imaginaire : Verba mea, P.C., argumentur adeo factorum innocens sum ... C'est par suite d'une haine invétérée et intéressée que les pharmaciens lui ont intenté ce procès ; car ne pouvant trouver ni dans sa vie ni dans ses mœurs rien de répréhensible, ils ont cherché motif à accusation dans certains mots de la thèse, qu'ils ne comprennent pas, ou qu'ils ne savent pas le latin, et dans le peu d'approbation donnée à certaines remèdes. Toute la cause de leur haine vient de ce qu'il fait une médecine facile, aisée, et qu'il a peu recours aux médicaments. Ses paroles sont bien moins les siennes que celles des hommes les plus sages de l'antiquité, de Sénèque, de Pline, d'Apulée, lesquels condamnent les abus fréquens des drogues exotiques et de parfumeurs, ainsi que ces boîtes dorées, en nombre infini, mensongères, au moyen desquelles les apothicaires forment les yeux d'une populace stupide et par trop crédule, faisant ainsi la fraude, et trompant honteusement. Il n'a voulu nommer personne ; si les pharmaciens veulent se reconnaître, il faut dire avec St Jérôme : Disposui fœtentem nasum secare ; timeat qui tremosus est. Non moins vaine, non moins inique est leur plainte touchant les remèdes désapprouvés. L'opinion qu'il a émise est ancienne et vraie ; fut-elle fausse qu'on ne pourrait, en vérité, s'en faire une arme contre lui, car elle a été proposée comme un problème, et disputée publiquement, et sans que personne

ne réclamât. Il ne sait qu'elle mouche pique à cette heure les pharmaciens, l'on que lui-même, dans la thèse An homo à nativitate morbus? proposée il y a trois ou quatre ans, et imprimée jusqu'à huit fois, il était encore beaucoup plus affirmatif. D'ailleurs, les vertus de tels médicaments ont été plus d'une fois mises sur le tapis avant lui, dans des thèses publiques. S'il a appelé la pierre de Bézoard Idolum fatuorum, c'est qu'il n'y a que les fous dirigés seulement par l'opinion, qui lui attribuent de nombreuses et grandes vertus. S'il a baptisé la Thériaque du nom de Compositio luxuriæ, c'est qu'elle regorge par trop de simples, et non pas, comme l'ont interprété quatre des pharmaciens, tant est grande leur ignorance de la langue latine, parce qu'elle portait aux plaisirs de Venus. Il en est de même de la Mithridate et d'autres espèces de prétendus antidotes. Pour lui, l'émétique est un Diabolicon medicamentum, parce qu'il n'est pas fait pour guérir le corps, mais pour juguler les hommes; témoin l'autorité du très docte Mercurialis, et surtout le solennel Décret de la Faculté, porté l'an 1566, sous l'incomparable Simon Piètre, Décret qui a déclaré que l'émétique n'est pas un médicament ταραχικον, mais un médicament καταρτικον. Il a vu tant de malades tués par l'émétique qu'il croirait commettre un homicide que de l'employer. N'est-il pas étonnant que les pharmaciens

ne puissent souffrir que nous voyions ce qui nous arrive de voir tous les jours, et qu'ils prétendent nous soustraire à nos propres sens, nous mettant alors dêtre dans le cas d'être dignes du bâton ? S'il a appelé Arabum quisquilias putridas et ignaris nebulonibus confectas, tous ces miri-fiques antidotes cardiaques, déliquis dans sa thèse, c'est parceque les Arabes constituaient tout à fait la nature tributaire et vassale des pharmaciens, tout prêts, s'ils eussent pu, à faire descendre les astres dans les officines, afin que les pharmaciens tirent quelque chose de leur lanière. Par la qualification de Nebulo, il a voulu entendre Avicenne, le prince puissant des pharmaciens, Avicenne, auquel on a, ~~sans raison~~ non sans raison, refusé le titre de Médecin, et qui n'a été doté de ce titre que par un scribe malheureux et infortuné. Si Avicenne a été médecin, il a été un fourbe insigne, — insignis nugator, — comme l'appelle très comparable Scaliger dans ses Lettres. Il a été, de plus, bien moins un médecin qu'un imposteur, pour ne pas dire un tortionnaire et un bourreau, car n'a-t-il pas prétendu qu'il fallait saigner les malades atteints d'affections aigues, qu'après l'apparition de la coction ? Cette erreur est non seulement pernicieuse, mais mortelle, ainsi que l'a démontré par la force de la raison et des arguments, le prince actuel de la médecine, l'astre qui a brillé d'un éclat incomparable dans l'Ecole de médecine

de Paris, Ternel en un mot"

« Après avoir ainsi parlé avec animation et noblesse, sans que son discours prolixe, — car il avait déjà duré plus d'une heure et demie, — eût fatigué les oreilles de ses juges, sans que la patience des auditeurs qui l'avaient vivement applaudi, parut être mise à l'épreuve, Patin conclua par ces paroles : Vous voyez, Juges intègres, combien est inique la demande des pharmaciens l'orgueil veulent que ma thèse de la sobriété soit regardée comme fausse, erronée, et qu'elle soit improuvée par vous. Après vous avoir profondément remerciés de votre bienveillance à m'écouter, je terminerai par ce vers du plus élégant poète de l'antiquité :

Judicii de me vobis fui, vos eritis judices.

« Alors Mre Omer Talon, avocat du roi, prenant la parole au nom des gens du roi, et se tournant du côté des pharmaciens, s'exprima ainsi :

« Poussés par le conseil le plus mauvais et le plus inique, vous avez voulu engager un procès avec Mr Patin. Injuste est votre demande, odieuse et absolument dépourvue de raison est la requête que vous nous avez adressée contre lui. Vous eussiez été plus prudents et plus sages si vous vous fussiez abstenus de ce procès, auquel vous ont précipité la fureur, la haine, et trop d'âpreté au lucre. Vous eussiez mieux employé votre temps à prendre soin de vos officines, et à exécuter fidèlement les ordonnances des mé-

Decins. Ils sont vos maîtres et précepteurs, et des gouverneurs dont vous n'êtes que les ministres. C'est à ces titres que vous leur devez honneur et obéissance ; c'est là un principal devoir auquel nous vous convions et vous engageons. Retirez-vous

"Quant à vous, Guy Patin, nous approuvons vos réponses et vos raisons. Nous louons votre thèse comme un excellent ouvrage, votre érudition comme toute particulière et des plus honorables pour votre Ordre. Continuez à bien mériter de la République, et tâchez d'accroître encore votre réputation, au grand avantage des bonnes Etudes et de toute la ville de Paris. Méprisant les rumeurs vaines et fictives de vos adversaires, continuez à marcher d'un pas ferme et résolu dans la voie que vous vous êtes tracée. En persévérant ainsi, soyez assuré que jamais la faveur et l'autorité du Parlement tout entier ne vous feront défaut, contre les querelles et les plaisanteries (cavellationes) des gens de cette espèce"

Voilà ce que les pharmaciens obtinrent en engageant leur malheureux procès. Ils eurent encore la douleur d'avoir coopéré par là à l'élévation de Guy Patin, auquel, deux ans plus tard, la Faculté conférait la dignité de Doyen

Procès contre Jean Chartier (1651). Guy Patin était Doyen. Un des membres les plus jeunes de la Compagnie osa se déclarer le partisan de l'Antimoine, et faire imprimer un livre sur ce sujet : La Science du plomb sacré des Sages, ou de l'Antimoine, où sont décrites ses rares et particulières vertus, puissances et qualités.

(Paris, 1651, in-4°, de 56 pages). Cet ouvrage, d'une rare insignifiance, porte un frontispice allégorique : Un hibou portant lunettes, perché sur un cep de vignes, et entouré de torches allumées. Au dessous on lit :

Le hibou fuit la clarté vivifique,
Et quoiqu'il ait lunettes et flambeaux,
Il ne peut voir les secrets les plus beaux
de l'Antimoine et du Vin Emétique

Le hibou, on l'a deviné, c'est la Faculté de médecine de Paris, laquelle, malgré ses lunettes, malgré la lumière qui l'éclaire, ne veut pas voir les succès du vin émétique, symbolisé ici par le cep de vignes.

Le jeune imprudent qui se heurtait ainsi contre son Alma Mater, farouche ennemie de l'Antimoine, se nommait Jean Chartier ; il était le fils de René Chartier, célèbre par l'édition considérable qu'il a donnée des oeuvres d'Hippocrate et de Galien, et qui le ruina.

A peine le livre de la Science du plomb sacré des Sages eut-il vu le jour, que la Faculté, forte d'un Arrêt du 22 Mai 1535, qui lui donnait le droit de censure et de prohibition pour tout ouvrage de médecine non approuvé par elle, intima à Jean Chartier l'ordre d'arrêter la publication (11 Août 1651). Ce dernier n'en tint aucun compte, et ses confrères l'ayant rayé du ~~tableau~~ Catalogue des médecins de Paris, il ~~en~~ appela en Justice la Faculté

qui chargea son Doyen de la défense (A) d'abri devait cette fois subir une cruelle défaite. Il s'en explique dans une lettre à Spon, du 25 novembre 1653. :

« Pour mon procès, c'est une infamie du siècle, mais elle n'est pas unique. Guénault se vante d'en avoir fait lui même l'arrest avec son gendre qui l'avoit donné pour Advocat à l'héritier, en quoy il a fait grand honneur aux Juges, de la trop grande facilité desquels il a vilainement abusé. On m'a fort conseillé de prendre contre cet arrest une requeste civile, quod absit ; je ne veux point d'autre procès, la sollicitation en est trop pénible ; j'aime mieux me reposer, estudier céans, ou aller voir des malades. Un de mes Juges mesmes m'a dit que j'eusse gagné mon procès en un autre tribunal, mais que la Tournelle est trop déréglée, que le Rapporteur estoit trop fort contre moy, c'est la recommandation qu'on luy a fait de la Cour, à laquelle il a le bruit de ne manquer jamais ; luy mesmes a dit que la Reyne luy avoit fait recommander le bon droit de Chartier & j. Non est mihi tanti illa pecunia ; c'est Guénault qui l'a bonne avarice, et qui a perdu trois fois autant que moy ; ce sont de ces gens qui se brûlent pour eschauder les autres. Chartier est plus gueux qu'un pauvre Peintre ; dix mille escus ne pouroient point les tirer, pour ce que j'en connois, sans celles que je ne connois point.

(A) Reg.-Comment. t. xiij, fol. 459, V°, 460, V°, 498, V°, 499, R°, 570, V°

Le Greffier m'a fait voir qu'il y a eu en cet affaire cinq Rapporteurs nommés, que la corruption du siècle a fait changer l'un après l'autre, pour, enfin, en avoir un qui fît ce que voudroit Guénaut; que la Reine mesme en a parlé, laquelle n'a jamais sçeu l'affaire que ce que Guénaut luy a fait dire par l'organe des Charlatans qui sont à la Cour. Quatre Juges ne vindrent point ce jour là au Palais, à quibus sperebam plurimum; l'un fut malade, l'autre alla aux champs, l'autre faisoit donner la question à un criminel, l'autre y vint trop tard; il y en eut quatre pour moy et six contre: l'un desquels se monstra fort passionné pour l'antimoine contre moy. Par là vous voyez bien que tous les fous ne sont pas enfermés dans les petites maisons. Je parle au nom de la Faculté de cent et douze hommes, contre l'antimoine, pour le public, et ces Messieurs les Juges me condamnent aux despens, desquels je suis quitte. Sed stultus est labor tot ineptiarum, &c. Dieu nous garde de procès, de chicanes, et d'affaires d'autruy. Alienis rebus neglectis, propriis earemus, et venons à quelque chose de meilleur..."

Selon son habitude Guy Patin ~~se défendit lui-même~~, dans cette affaire, se défendit lui-même, ou plutôt la Faculté, dont il était naturellement le délégué, en sa qualité de Doyen. La Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris possède le brouillon de cette défense, de la main du Stibiophobe. Nous le donnons comme absolument inédit; c'est un curieux document pour l'histoire

médicale du xvi^e siècle :

Discours de Guy Patin contre Jean Chartier.

Messieurs,

La Faculté de médecine de Paris, pour laquelle je parle comme Doyen, ne manque pas de raisons bien valides et très bonnes contre son adversaire, M^re Jean Chartier.

Luy et son Advocat ont changé l'estat de la cause, et vont des beaucoups de choses qui ne servent icy de rien, et qui ne font point au subjet dont il y a controverse entre la Faculté de médecine et Jean Chartier.

Il est parlé de l'Antimoine comme d'un très excellent médicament, parceque le prétendu libelle soutient quelque traite de l'antimoine. Mais, Messieurs, ce n'est point ce qui nous meine. Que l'antimoine soit bon ou nuy, il n'importe pour le présent ; ce n'est point icy que cette question se peut décider, ny le lieu de débattre cette controverse. Je vous diray donc, Messieurs, ce qui est, Messieurs, si vous m'accordez tout doucement peu de temps pour parler.

C'est que de tout temps, Messieurs, par les loix de nostre Eschole, s'est deffendu à qui que ce fust de nos Collegues, de rien imprimer ny mettre au jour qui n'ait l'approbation ou au moins le consentement de toute l'Eschole. Le premier décret de nostre Faculté sur ce poinct, pour empescher les abus qui pourroient au provenir, fut l'an 1505, comme je trouve

dans nos Commentaires ; un autre fut l'an 1525, soubs M. le Président Lizot, qui fut confirmé par plusieurs rencontres, jusques en l'an 1582.

Mais nostre Faculté n'a pas seulement le droit de se faire justice, en se faisant droit à elle même, elle a jugé des autres, et de ceux du dehors aussi, par une ordonnance de Mess. de la Cour. Envoicy des exemples qui ne se peuvent réfuter

L'an 1607, les Médecins et Apothiquaires de Blois se plaignirent d'un certain médecin nommé Renaume, qui se servoit de divers remèdes nouveaux, extraordinaires, chymiques, purgatifs, et narcotiques. Le procès en fut poursuivi vivement jusques au Parlement de Paris, qui ordonna que la Faculté de médecine de Paris seroit assemblée, et qu'elle donneroit son advis sur la bonté ou sur la malice des drogues de Reneaume. Nostre Faculté, obéissant à cet auguste Sénat, après une mure délibération, prononça sur les drogues de Reneaume, les condamna comme suspectes, dangereuses, mauvaises. Et aussi tost Reneaume, qui estoit un Médecin estranger, céda au décret de nostre Faculté, et y a obéy toute sa vie

L'an 1615, les Médecins et Apothiquaires de Provins, se plaignans d'un certain pharmacien, qui se servoit de remèdes chymiques, suspects et dangereux, ex quorum usu quam plurimis malè fuerat. le jugement en fut renvoyé à nostre Faculté, laquelle, par un décret particulier, commit

l'examen de toutes les drogues de cet homme, que l'on avoit fait apporter de Provins, à 4. des plus excellens Docteurs qui furent jamais, sçavoir à Mess. Nic. Piètre, Jean Riolan, Andre du Chemin, Gaspar Brayer, avec le Doyen de ce temps là, qui estoit M. Quirin le Vignon. Ces grands personnages, quorum manibus benè precor, inscrouvèrent les drogues de cet homme, et les jugèrent nuisibles au corps humain, et vénéneuses. Arrêt de la Cour s'ensuivit, confirmant le rapport de nostre Faculté; et fut, ledit pharmacien, condamné aux despens du procès, et à l'amende, et ses poisons jetés dans la rivière.

Mais pourquoy m'arreste-je aux exemples estrangers? En voici un domestique, que tous nos Anciens ont veu, et qui seul est capable de juger la querelle qui est aujourd'hui entre J. Chartier et nostre Faculté.

Petrus Palmarius, l'an 1609, fit un livret dans lequel il promettoit de guérir la ladrerie avec un certain or potable de sa préparation; nostre Faculté, ne pouvant souffrir cet abus, condamna le livre comme dangereux, et chassa Paumier de l'Eschole, le privant de tous ses droits et prérogatives pour deux ans, donec ad meliorem mentem reverteretur; et après deux ans, estant devenu plus sage, qu'il pourroit estre réintégré en demandant pardon à la Faculté. Ce décret de nostre Eschole, signifié à Paulmier,

luy déplut fort, il en appela à la Cour, prétendant luy faire casser. Mais il en arriva autrement qu'il ne pensoit : Donus ille vir, qui potuisset esse nobilis, nisi factus fuisset cinifle, à ce que dessoit de luy M. Jean Duret, allégoit à Mess. de la Cour que les Médecins de Paris, ses maîtres, l'ayant condamné, et s'étant déclaré ses parties, ne pouvoient plus estre ses Juges ; et que pour bien sainement juger de leur portable, il falloit faire venir d'autres médecins de bien loing juger ce différend entre luy et eux. Au contraire, l'Advocat de nostre Faculté soutenoit qu'il devoit estre renvoyé à nos Escholes, et que nos Docteurs estoient les vrais et naturels juges. Enfin, après ces contestations, suivant les conclusions de M. l'Advocat général Servet, arrest s'ensuivit, par lequel il fut débouté de sa demande, prétendant et voulant éluder le jugement de l'Escholle, et fut condamné de se soubsmettre aux loix et à la juridiction de la Faculté de médecine de Paris. Ce qu'il fit ; et en attendant que le tour auquel il avoit été condamné fût escoulé, en travaillant à des fourneaux chymiques, une vapeur minérale et vénéneuse qui sortoit du creuset, luy donnant dans la teste, il en tomba roide mort. Voilà donc l'exemple et la catastrophe de Daumier, qui fut renvoyé par Arrest, à nostre Faculté, de la juridiction de laquelle il se ~~voulut~~ vouloit soustraire, et en fuit le malheur qui luy arriva. Je prie Dieu, par ce que je suis

Chrestien, qu'il détourne du chef de nostre très cher adversaire Jean Chartier, tel malencontre : Hactenus errantem sequutus est Palmarium ; utinam et sequatur pœnitentem, sed meliori sorte et feliciori eventu.

Depuis ce temps là, Messieurs, je ne trouve en nos registres que l'exemple d'un homme qui ayant fait ses plaintes au Parlement pour un décret fait contre luy, fut renvoyé à nostre tribunal, et fut contrainct d'y acquiescer. Les livres de médecine ont tousjours esté de nostre ressort et subjects à nostre examen ; nul de ~~nos collègues~~ nostre Collège n'a jamais rien fait imprimer, du sien ou d'autruy, qui ne se soit soubmis à la discipline de l'Eschole, qui n'en ait eu la licence, le consentement, et l'approbation. C'est ainsi que les oeuvres de M. Riolan ont esté émises ~~en lumière, les Comm.~~ en lumière ; les Commentaires de M. Moreau sur l'Eschole de Salerne ; les Commentaires de M. Martin sur Hippocrate ; les oeuvres de Guill. de Baillon en 5 tomes ; les oeuvres de Perdulcis, et autres ; d'entre lesquelles je ne veux point oublier, ny ne le doibs, ce qu'a fait M. René Chartier, père de nostre Adversaire, dans l'édition qu'il a fait faire des oeuvres grecques et latines d'Hippocrate et de Galien ; il en a demandé la permission et l'approbation de nostre Faculté, il y a plus de XX. ans, combien que Hippocrate et Galien n'ayent aucun besoin de nostre approbation. Voila un fait singulier qui doibt mettre en confusion nostre Adversaire, son fils, lequel, tout au moins, devroit imiter un si

Sage père

Voila donc jusqu'à nostre temps, la Faculté de médecine en possession du droit de juger et approuver des livres de médecine

L'an 1648. 4 Déc. in Decanatu M. Jo. Pietrei, praedecessoris mei, pour un certain désordre qui estoit arrivé, et pour en empescher un pareil à l'advenir, Speciali decreto, la Faculté ordonna que dorénavant, nemo Doctor ullum de re medica librum, ullum simplex, compositum ve medicamentum approbaret, nisi antea Decanus convocasset de eâ re Facultatem; à quâ electi doctores, re benè exanimati, suum judicium ad eandem Facultatem referent, quod vel approbare vel improbare integrum foret Facultati &c.

Un autre abus s'estant présenté, hoc praesenti anno, pour empescher à l'advenir que personne n'en abusât, pour les fréquentes demandes d'approbations que l'on me demandoit tous les jours, j'en fis une plainte à la Compagnie, et monstrai la nécessité d'un nouveau décret contre ceux qui se mesloient d'approuver des livres et des remèdes. Ce qui fut fait; et c'est celuy qui vous a esté lu. La Faculté, sur mes plaintes, jugea ce décret de telle importance, qu'elle ordonna qu'il seroit imprimé et distribué à tous les docteurs, afin que personne n'en pût prétendre cause d'ignorance. Ce qui fut fait, et nostre Adversaire, M. Jean Chartier, en a esté adverty comme les autres; ce qu'il ne peut nier.

trois mois après ce décret, signifié et envoyé à tous nos docteurs, ayant appris que J. Chartier faisoit imprimer son ouvrage, j'en fis mes plaintes à la Faculté, laquelle m'ordonna de luy faire sçavoir qu'il eût à prendre approbation de nostre Faculté; autrement, qu'il seroit désavoué. Sans s'acquitter de son devoir, il met son libelle en lumière, et comme en une autre assemblée je veux me plaindre de luy, il me fait signifier qu'il appelle au Parlement de tout ce que nous pourrions faire contre son livre

Et voila, Messieurs, pour quoy je suis icy pour la Faculté de Médecine, laquelle vous prie de considérer que nous avons juste raison de nous plaindre du procédé de Jean Chartier, qui nous tire au Parlement sans qu'il y ait de nostre faute

Je vous diray icy, Messieurs, avec vostre permission, tam libere quam verae, à Jean Chartier: Hujus causae cognitio non tam ad Senatum quam ad Collegium Medicorum pertinet. Le grand et divin Platon, consulté d'un point de Mathématiques, n'en voulut rien prononcer, mais le renvoyer à Euclide, qui estoit le plus grand Mathématicien de son temps, combien que d'ailleurs Platon fût très sçavant et consommé en toute la Philosophie. C'est un précepte de Quintilien: Soli artifices possunt judicare de artibus. S'il y a un procès entre deux voisins pour une maison, la Cour n'en juge point qu'après le rapport des experts. Le Saint Evêque de Clermont, Sidonius Apollinaris, a dit en ses Epistres: Quinon intelligunt artes non mirantur artifices. C'est une maxime

d'Aristote, prince des Philosophes : Unicuique in arte suo perito credendum est. Abrotanum aegro non audet nisi qui didicit dare ; quod Medicorum est promittant Medici, tractant fabrilia fabri. C'est donc aux Docteurs de nostre Faculté à examiner ce livre, qui, comme vrais et naturels Juges, sçauront bien distinguer inter lepram et lepram, et verum de falso discernere, etiam in arduis quaestionibus, quatenus in arte sua peritissimi. C'est un jeune Phaéton qui veut tout seul gouverner le chariot de son Père, et qui veut tout perdre ; c'est un jeune homme qui n'entend pas raison : Fertur equis auriga, neque audit currus habenas ; nec ad meliorem mentem revertetur, s'il ne s'y voit contraint par l'authorité et la majesté de vos Arrests. Il évite et tâche de se soustraire à vostre Jurisdiction, comme s'il se sentoit coupable. Dicam cum elegantissimo Arbitro : Eheu, quàm malè est extra legem viventibus, quidquid meruerant semper expectant. Au lieu d'attendre ~~[illegible]~~ son jugement de nous qui sommes ses Juges, il nous fait un procès comme si nous estions coupables de quelque crime. Il n'est point icy question de la matière de son livre, ny si l'antimoine est un poison ou un bon remède, mais seulement que son livre soit examiné par les Députés qui ont esté nommés de l'Eschole. Dans l'espérance qu'il a d'éviter la censure de son livre, il dit qu'il traite de l'Antimoine, qui est une fort bonne drogue, ce dit-il, quasi vero ; tout comme si d'une bonne drogue on ne pouvoit

pas faire un mauvais livre ; tous les livres jusqu'icy ont esté condamnés, qui traitoient de telle bonne et sublime matière. Les Sociniens, qui sont d'infâmes hérétiques, ont escrit de la divinité de N. S. Jésus-Christ, Sauveur du monde, et néantmoins leurs livres ont esté ~~condamnés~~ censurés et condamnés comme très abominables. Michel Servet, Espagnol, a escrit un livre de la Trinité, qui est un des plus grands mystères de nostre religion, et néantmoins le livre fut condamné, et l'auteur pendu et brûlé pour expiation de son crime. Tous les hérétiques ont fait des livres De Deo, De Eucharistia, de religione, de sacris, qui sont les meilleures choses du monde, et néantmoins leurs livres ont esté condamnés comme très mauvais et très pernicieux.... Sed quid frustra hereticorum libros in exemplum assumo ? La Sorbonne censure tous les jours des livres qui ont esté faits par des Docteurs Catholiques, tant des séculiers que des réguliers. La Somme théologique du P. Garasse, et la Somme du P. Bauny, Jésuites, ont aussi esté censurés. Meliorem fortunam non est experta Doctor virginalis Sanchez, qui scripserat grandem librum de Matrimonio ut Sacramentum est. Les livres des Jésuites anglais n'ont esté mieux traités, du Sacrement de Confirmation ; et néantmoins ces Sacrements sont choses très bonnes et très certaines. C'est donc chose certaine que d'une fort bonne chose on peut faire un méchant livre ; et en conséquence de cela

censures dont je viens de parler, je prétends que c'est à la Faculté de médecine à examiner son livre, et au tribunal de laquelle il doit estre renvoyé, ne integerrimus ordo corrumpatur. C'est, Messieurs, ce que vous demande nostre Faculté par ma bouche. Vous scavez tous fort bien, Messieurs, combien exactement nous gardons nos statuts, et combien religieusement nous demeurons dans nostre discipline, de laquelle si Chartier pouvoit se soustraire par sa chicane, l'injure en seroit publique. Charitas non quaerit quae sua sunt. Ce que nous demandons n'est point nostre interest; c'est celuy du public et le bien commun de toute la république, que les Collègues soient retenus legum metu, dans les lois de leur Collège, afin que personne n'en abuse. On ne dispute point une thèse, ny aucune question en nos Escholes, qui n'ayt spécialement esté approuvée par le Doyen. Si Chartier n'est, par vostre arrest, réduit à son devoir, adieu des statuts et des loix de nostre Faculté, adieu nostre discipline, veu que par un contre-coup et une périlleuse conséquence, personne ne voudra plus faire son devoir ny s'acquitter de sa charge, soubs espérance d'impunité. C'est la prière que je vous fais, tanquam ἐπιμελητης των Μουσων, comme ce procureur des Muses hautement loüé entre les Grecs, dont fait mention Athénée en ses Dipnosophiles, de la part et au nom de toute cette Faculté, qui est la mère nourrice et tutrice de cette grande ville, pour la conservation de laquelle nous employons nos estudes, nos travaux,

nos veilles et nos vies. Renvoyez donc, Messieurs Jean Chartier à nostre discipline, afin qu'il ne porte point, à l'advenir, mauvais exemple à personne, et in hoc stabit votorum summa meorum ; c'est d'empescher un desordre qui deviendra public, et qui offensera toute la France.

Ætheream Senate Deam, servabitis urbem."

## Chap. XIII

Guy Patin chez lui ; — Sa Bibliothèque, son amour pour les livres ; — Ses pensionnaires ; = Sa correspondance, ses Lettres.

Bien souvent dans ma jeunesse, j'ai parcouru le quartier de Sainte-Opportune, amas de rues étroites et fangeuses, qui ont disparu pour laisser la place au théâtre du Châtelet et à de magnifiques constructions. Là étaient, pour ne nommer que les principales, les rues S^t Germain-l'Auxerrois, des Lavandières, Haranguère, de la Tabletterie, du Mat-d'Etrain, des Deux Boules, des Poirées, des Mauvaises paroles, du Chevalier-du-Guet, la Place du Chevalier-du-Guet, &c ; là étaient encore, la Chapelle aux Orfèvres, ou de S^t Eloi, le Grenier à sel. Guy Patin ne m'occupait guère en ce temps là d'autrement, j'eusse cherché ardemment le logis, ou plutôt les Logis qu'il a attaqués dans ce quartier. En effet, c'est lui-même qui nous l'apprend :

Jusqu'à l'année 1634, il logea rue des Lavandières-S^te-Opportune, vers le bout qui correspondait à l'église S^te Opportune, « J'ay de present tout le logis, scavoir le premier étage, une salle et une grande estude tout joignant, à vostre service. Un peintre (Quesnel) tient tout le reste que je n'ay pu occuper »

Le 10 octobre 1634, Patin, marié depuis six ans, père de trois garçons, se trouve trop à l'étroit; il déménage, et va s'installer dans une maison située à l'autre bout de la rue des Lavandières, du côté de la Seine, près de la Chapelle aux Orfèvres, en face d'un commerçant ayant pour enseigne : A l'Etoile.

Enfin, le 12 Janvier 1651, grâce à un héritage important, qui lui arrive par suite de la mort de sa belle-mère et de son beau-père, il peut savourer le bonheur de loger chez lui, dans une propriété à lui, ayant acheté (2 Décembre 1650), et pour le prix de 9000 escus d'or (A), une maison située Place du Chevalier du Guet, et ayant appartenu à une famille Marchais. La chance voulut qu'il eut pour voisins immédiats, Jacques Miron, président aux Enquêtes, et Louis Charpentier, sieur de Lives, conseiller aux Requêtes. Une étroite intimité réunit ces trois hommes si bien faits pour s'entendre, et qu'on appelait dans le quartier les trois Docteurs. On passait les après-soupers ensemble; on causait lettres, nouvelles, faits importants ou utiles, et si l'on parlait de la religion ou de la politique, "ce n'était qu'historiquement, sans songer à réformation ou à sédition". Puis, Patin regagnait son logis; il s'entretenait avec ses livres, on se rendait à quelque consultation pressée, et il se couchait; cherchant dans le sommeil, partem humanae meliorem vitae.

Nous pouvons pénétrer dans la salle d'étude de l'illustre Docteur-régent, "grande et fort claire", et dans laquelle était

morte, au mois d'août 1652, Madame de Lubert. "J'ay fort
mettre sur le manteau de la cheminée, un beau tableau d'un
crucifix qu'un peintre que j'avais fait tailler me donna
l'an 1627. Aux deux côtés du beau Dieu mes y sommes tous
deux en portrait, le maître et la maîtresse, au dessous du
crucifix, tout les deux portraits de feu mon père et de feu
ma mère, aux deux coins tout les deux portraits d'Erasme
et de J. Scaliger ... Outre les ornements qui sont à ma che-
minée, il y a au milieu de ma bibliothèque, une grande
poutre qui passe par le milieu de la largeur, de bout en bout,
sur laquelle il y a douze tableaux d'hommes illustres d'un côté
et autant de l'autre, y ayant assez de lumière par les croisées;
si bien que je suis, Dieu merci, en belle et bonne compagnie,
avec belle clarté ...". Ces vingt-quatre portraits accrochés
à la poutre centrale de la salle d'étude, en y comprenant
d'autres appendus sur la muraille, ceux de Gabriel Naudé,
Gassendi, Fernel, Nicolas Ellain, François du Port, Pierre
Séguin, Michel Marescot, Nicolas Piètre, Saumaise, Henr.
Sus, Duplan, André du ~~Chesne~~ Laurens, Grotius, Muret,
Buchanan, Juste Lipse, De Thou, Crassot, Passerat, Campanel,
Fra Paoli Sarpi, Casaubon, le Chancelier de l'Hospital, Charon,
Montaigne, Rabelais, Vorstius, Jacques Sylvius, De Sales
évêque de Genève, Ch. Borromée archevêque de Milan, ~~Berthier~~,
l'évêque de Belley, Spon.

Interrogeons aussi ~~Saumaise~~ (154) Sorbière, qui avait été reçu chez son ami, comme ce dernier savait le faire :

« ... Car, Monsieur, qu'est-ce que vous n'avez point lu et dont vous n'avez point recueilli les meilleurs endroits ? Sur quoy est-ce que vous n'avez point médité et mis sur le papier vos belles pensées ? Que vous a-t-il échappé depuis quarante ans de ce que la saine tradition enseigne de l'histoire des doctes et des sciences ? Votre Cabinet n'a-t-il pas toujours été un Bureau ouvert à certaines heures aux scavans qui vous visitent, et aux Lettres qui arrivent de toutes parts ? Quel compte ne vous a-t-on pas rendu de ce qui se passe dans la Republique litteraire, et n'avez-vous pas tenu un fidèle registre de tout ce dont on vous a fait rapport ? Que je me représente avec plaisir votre insatiable avidité derrière cette longue table couverte de livres aux deux bouts, et posée au milieu de cette grande chambre, qui, toute pleine qu'elle est, ne contient pas toute votre Bibliothèque ! Que je vois volontiers ces illustres testes que vous avez rangées là où vous ne pouviez pas mettre de livres, et que vous avez appelées à tesmoin de la sincérité de vos intentions, lorsque vous vous informez soigneusement de tout ce qui les regarde ! On vient de Dannemarc, d'Italie, de Pologne, d'Angleterre et d'Allemagne vous rendre raison de leurs estudes et des moindres circonstances de leur vie, que vous êtes

bien aise de remarquer. Que les Estrangers doivent être surpris lorsqu'ils vous abordent, de trouver cette franchise et cette exemption de cérémonies, de gesnes, et de coustumes, après lesquelles ceux qui voyagent perdent beaucoup de temps! Vous les faites entrer tout incontinent en matière, et les introduisez d'abord dans le fond de votre âme, avec autant d'empressement que la plus part des autres leur ferment presque toutes les avenues de la leur. C'est ainsi qu'en parloient hier chez les Elzevers deux gentilhommes Polonais qui reviennent de France, et qui se louent extrêmement de votre courtoisie. Je voudrois bien qu'ils vous eussent trouvé à table dans le Cabinet, de mesme que le jour que vous nous régalastes, M. Du Prat et moy, si plaisamment et avec tant de magnificence. Je croy qu'ils n'auroient pas été moins édifiés de la bonne chère que vous sçavez faire à vos amis, qui l'ont été de ce vaste sçavoir que leur avez produit..." (A)

— La Bibliothèque de Guy Patin était une des plus remarquables bibliothèques particulières de son époque. Commencée en 1626, il n'a fait que l'accroître jusqu'à sa mort (1672), et il avoue qu'elle lui a coûté plus de 40000

---

(A) — Lettres et Desc. de M. de Sorbière; Paris, 1660. in-4°
Lettre 64, p. 440

franc, monnaie de son temps. En 1662, il annonce plus de 15000 volumes, dont 1600 in-fol. Dès l'année 1644, Louis Jacob lui reconnaissait au delà de 8000 volumes "en toutes les sciences". (A) Le Gyronage simpliste ne l'a pas oublié dans sa Bymaille sur les plus célèbres bibliothèques de Paris (1649), mais pour lui les livres de Patin ne sont que des "Grammatiquailles".

Rien ne lui coûtait pour posséder un ouvrage qu'il convoitait. "Je n'aime point faire beaucoup de dépense, mais celle d'acheter des livres ne m'a jamais déplu ... Il me reste toujours quelque argent pour acheter des livres, mais je n'en ai ni pour le cabaret ni pour les moines ... Je vous offre de tout cœur, écrit-il à Jules Torrini, médecin du duc de Savoie, tout ce que je possède : la maison que j'habite à Paris, ma maison de campagne distante de quelques lieues de la ville, située dans le lieu le plus pur ; ma bibliothèque composée de quatorze mille volumes de choix, et mes fils Robert et Charles, mes deux Collègues..."

Ce Musée ambulant, cette bibliothèque vivante, comme on l'appelait, tourmentait bien un peu les correspondants du bibliophile, mais comment résister à ces lignes qu'il écrivait à l'un deux (Spon) : "Cette mienne bibliomanie

---

(A) - Louis Labbé. Recherches des plus belles bibliothèques, 1644, in-8°, p. 151

vous fait souvent de la peine ; mais peut-être que je serai plus sage et plus supportable l'année qui vient. Pour vous soulager de telles peines que je vous donne, souvenez-vous du proverbe latin : Amici vitia noveris, non oderis "

Et l'année suivante, c'était toujours la même chose

Dans une lettre que lui écrivait le 22 Janvier 1657, Pierre Louvet, son compatriote, et historien qui a laissé des ouvrages estimés, nous lisons ce passage typique : " J'ai fait ma philosophie sous Mr Tristan, où j'ai eu l'honneur de vous voir souvent lorsque son frère Nicolas était malade. Je n'ay pas eu l'honneur de vous parler jamais ; mais je vous ay veu plusieurs fois en court manteau, sur vostre cheval, arresté à la rue St Jacques, autour de quelque libraire. C'etoit le lieu où il vous falloit voir ; et c'est de quoy je ne m'estonne pas si vous avez une si belle bibliothèque ..." (A)

Plus tard nous dirons comment cette passion pour les livres fut la cause directe d'une des plus grandes douleurs qu'un père puisse ressentir.

— C'était assez l'habitude à cette époque, que les médecins de Paris ayant acquis une certaine réputation, reçussent chez eux, en qualité de pensionnaires, et moyennant salaire, ~~dont les~~ des jeunes gens dont les familles habitaient la

---

(A). Biblioth. de la Fac. de méd. de Paris, Papiers Patin

province ou l'étranger, et qui se destinaient à la carrière hippocratique. Patin ne put résister aux prières qui lui furent faites en ce sens ; mais, disons-le à sa louange, jamais pour lui il ne put être question d'honorarium ; il ne songeait qu'à une chose : être agréable et utile à ses amis. Le fils de J.-D. Horstius, celui de Godefroy Brenning, et surtout le jeune Noel Falconet, vinrent successivement vivre de la vie commune avec le célèbre médecin de Paris, et s'habituer, sous son égide, au travail et à la pratique de l'honorabilité. « Je ferai à M. votre fils ce que je pourrai à cause de vous et de lui ; et afin que nous n'ayions point de querelle ensemble, commandez lui bien son devoir ; il me sera très recommandé, n'en doutez point, c'est assez qu'il porte votre nom. Je n'ai jamais voulu prendre personne en pension ; je ne sais ce que c'est ; je ne vous demanderai rien ; dites-moi seulement si vous voulez qu'il fasse son cours en philosophie ordinaire, qui suffira à un étudiant... ». Il fait bien froid mais nous avons du bois pour nous chauffer, joint qu'il fait chaud dans mon Etude, et nous étudions tous les soirs tête-à-tête, jusques à l'heure du souper, et après nous causons auprès du feu, de quelque matière agréable, physique, historique ou politique. Notre Carolus nous conte toujours quelque chose de curieux ; il aime l'antiquité, et nous entretient gaiement, si bien que nous

allons souvent nous coucher une heure plus tard que nous n'avions résolu ..." (A)

"Que Martin Schoockius m'envoie son fils aîné quand il voudra, je le recevrai affectueusement, je le garderai, je le retiendrai dans mon Etude, et le guiderai comme le fils d'un très cher ami ... Il pourra apprendre à parler français, il verra notre grande ville, le Palais Royal, le Parlement, l'Ecole de médecine, notre Ecole royale de Cambrai, il assistera à nos thèses, aux disputations, il pourra visiter un grand nombre de palais aux environs de Paris, Fontainebleau, St Germain, Rueil, Versailles, St Denis, &c. Il pourra venir m'entendre à mes leçons de Cambrai ... je le nourrirai à ma propre table, sans aucune pension, tout j'admire l'érudition de son père, et tout j'honore l'amitié qu'il m'a toujours montrée ..." (B)

Noel Falconet resta environ quatre ans (1658-1662) auprès de Guy Patin, qu'il quitta pour aller prendre ses grades à Montpellier. Ce n'était pas là l'intention du maître, qui avait toujours compté doter la Faculté de médecine de Paris d'un nouveau docteur façonné de ses mains. Le jeune homme, du reste, ne paraît pas avoir toujours répondu aux espérances

---

(A) Lettres à Falconet, 29 oct. 1658 ; 4 nov. 1658

(B). Lettre à Ulrich Bogard, 13 sept. 1662 ; Lettre à Horstius, 26 nov. 1665

de son Mécène. Patin en parle librement à Spon : "Le jeune Falconet est en un dangereux poste, car il aime la desbauche, laquelle est fort fréquente à Montpellier ; Dieu luy face la grace de s'amender et d'y profiter, car il n'aime guères l'estude et est un grand hypocrite. Utinam nunquam pœniteat Patrem, virum optimum, eò misisse Filium. Pour moy je suis ravi de cette descharge : Nimia laborat proservia (?) et stolidâ procacitate. Il est de ces jeunes gens d'Horace : Cereus in vitium flecti, monitoribus asper &c. Utinam Deus illi immittat meliorem mentem. Il a assez d'esprit, mais il aime mieux le jeu que l'estude, et n'a besoin d'argent que pour jouer, quâ utinam careat, afin qu'il ne joue point.." (A)

Ce jugement sévère de Guy Patin ne fut point ratifié dans la suite : Noel Falconet parcourut honorablement sa carrière ; il fut membre du Collège des médecins de Lyon, médecin par quartier du roi, et mourut à Paris le 14 mai 1734, laissant quelques ouvrages écrits suivant les doctrines hippocratiques

— C'est dans ce quartier Ste Opportune, dans son Cabinet de travail, entouré d'une véritable muraille de livres, et caressé, en quelque sorte, par le regard des hommes illustres dont les portraits étaient appendus au plafond, que Guy

---

(A) - Lettre à Spon, 17 nov. 1662.

Patin écrivit d'innombrables Lettres, dont un grand nombre ont échappé à la destruction. Ce lecteur infatigable, ce fureteur des curiosités, cet amant passionné de la littérature et de la science, cet épistolier incomparable, a passé presque toutes ses heures à écrire à plus de cent correspondants tant de la France que de l'étranger. Une pratique fort étendue, les devoirs du professorat, la participation qu'il a eue à l'édition d'un grand nombre d'ouvrages, les livres qu'il a composés (A), rien n'a pu le détourner d'entretenir avec ses nombreux amis, une correspondance soutenue, incessante, journalière, pendant plus de quarante ans. Celles de ses Lettres, vues dans les originaux, constituent un véritable journal écrit au jour le jour, de curiâ et re litterariâ, et on le surprend plus d'une fois malade, la main paralysée par le rhumatisme, dicter à ses fils, apposer une signature tremblotante, pour ne pas interrompre une correspondance qu'il savait faire la joie de ses heureux amis. Le service postal était loin d'être organisé comme il l'est aujourd'hui; aussi, Patin n'expédiait-il ses Lettres, par cette voie, qu'une fois par semaine, le vendredi le plus souvent, et s'il avait le soin de les sceller avec son cachet reproduisant ses armes. Ce cachet, nous en avons pris l'empreinte, et l'avons fait

graver au double de la grandeur :

La science héraldique dit : "De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent en chef, et d'une main de même en pointe". Cette main est parlante, elle est méprise par le nom même de Patin (patte).

Avant de faire parler des Lettres qui ont été méconnues, nous allons faire connaître celles que nous avons pu voir et copier sur les originaux mêmes :

A. — Bibliothèque nationale de Paris ; Département des Manuscrits. Deux portefeuilles in-fol de Lettres originales françaises. N.a.g 357. Cent soixante quatorze Lettres, écrites à Spon, de Lyon, et rangées dans l'ordre chronologique. Ce recueil a appartenu à Gobert (1), auteur du Mercure de France, et provenait du Cabinet de Charles Spon, l'antiquaire, chez lequel elles furent trouvées au temps de la révocation de l'Edit de Nantes, après avoir forcé le savant à quitter précipitamment Lyon pour aller se réfugier à Vevey, où il mourut. N.a.g 358. Cent quatre vingt quatorze Lettres écrites pour la plupart, aux deux Frères de Troyes. Il y en a quinze écrites

à Lyon, une à Charpentier médecin de la Faculté de Paris, elles vont du 20 avril 1630 au 30 mai 1644. Le recueil qui a appartenu d'abord à Antoine Briasson, libraire, puis, en 1695, à Claude Brossette, avocat et échevin de Lyon, est enrichi d'un portrait de Guy Patin peint et gravé par Masson en 1670, et d'une autre gravure d'après Nat. Souvenet, représentant Charles Patin avec sa femme Marguerite Hommetz et leurs deux filles.

B. — Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris.

Le Fructidor an ( ), le chirurgien Percy lui fait don à la Faculté d'un recueil bien précieux provenant de la succession de Guy Patin. Ce recueil comprend :

1° Lettres latines, au nombre de 460, toutes de la main de Guy Patin, qui les a recopiées lui-même avant de les envoyer à leurs destinataires. A part quelques unes qui ont été imprimées à l'étranger, elles sont toutes inédites et commencent au 28 mars 1652 pour finir au 4 avril 1669. C'est une correspondance suivie avec soixante des plus fameux médecins du siècle, avec Thomas Bartholin, Diemerbroeck, Horstius, Lodichius, Volcamer, Van Horne, Van der Linden, &c. Dans les Mémoires historiques sur le Collège de France (t. III, p. 180) l'abbé Goujet, visant sans doute le recueil dont il est ici question,

dit « connaître un grand nombre de Lettres de Guy Patin, toutes latines, depuis le 7 Juin 1639 jusqu'au 4 avril 1669 ». Il s'ensuivrait de là qu'il manquerait à la Collection donnée par Perylhes, un grand nombre de Lettres écrites dans l'espace compris entre le 7 Juin 1639, et le 28 mars 1652.

2° Lettres écrites à Patin. Elles sont originales, et au nombre de cinquante quatre. Elles sont signées de ces noms: Falconet, Spon, De Salins jeune, Rassyne, Paul Ferry, Saumaise, Plempius, Alcide Musnier, Meissonnier, Meynard de Fauxlon, Guillemin, Guiot de Gérambé, François Linant, Bourdelot, Evrard Vorst, Challamel, les deux Bélin, Le Clerc, Boullanger, Pierre Louvet, Franc. Chéveneau, de Nubly (ou de Nully).

3° Dix-neuf Consultations en latin, rédigées par Guy Patin pour plusieurs maladies; quelques unes portent aussi concurremment, les signatures, de Piètre, de Riolan, de Courtois, ses confrères.

4° Discours (français) que Guy Patin a prononcé contre Jean Chartier. Nous l'avons donné in extenso. (voy. plus haut. p. )

5 - Deux cachiers (en latin) de Guy Patin, l'un sur le Laudanum, l'autre sur la Manne, tels qu'il les a dictés à des Ecoliers du Collège de France.

6° Consultation de médecine, écrite en latin par Zacharie Tonnellier, sur la dysenterie; elle est adressée à Cornu, avocat, beau-père de Tonnellier. Sa date est de Janvier 1593

7° Copie d'un traité que Guy Patin a passé le dimanche 26 nov. 1655, avec Rigaud, marchand libraire à Lyon, pour l'impression d'un manuscrit de médecine, intitulé: Gaspendi Hoffmanni tractatus de calido et spiritibus. De humoribus, et de partibus similaribus solidis

8° Manuscrit latin, intitulé: Francisci Ulmi, Sictavicensis doctoris medici, De Liene libellus ...

9° Lettre de faire part pour les funérailles de Patin

Tout ce recueil, lequel, certainement, n'est qu'une portion de la collection primitive, est précédé d'une Lettre de Patin à son fils, servant en quelque sorte, de Préface. L'importance de cette pièce inédite, son haut caractère de curiosité n'échapperont à personne. La voici:

Lettre de Mons^r Patin, escritte à son fils, servant de Préface à tout ce Recueil.

Mon fils.. Je parle à vous comme sy cestoit icy mon testament. Tous ces cahiers que vous voyes sont un ramas sans aucun ordre, de choses fort différentes, que j'ay apprises et ouy dire aux uns et aux autres; mais la plus grande part vient de la conversation que j'ay eüe durant quelques années, cum viro clariss. et doctissimo Nicolao

Borbonio, dans l'Oratoire de Paris. Il y a quantité de bons mots qu'il faut bien sçavoir. Il peut y avoir quelque mesconte ou fausseté; mais il y en a peu; la plus part des citations y sont vrayes; car j'y ay pris plaisir en les vérifiant. Il y a quelques points bien libres et bien délicats touchant la Religion et le Gouvernement des Princes, qu'il vaudroit mieux bien sçavoir et les avoir dans l'esprit, que les rédiger par escrit, cela estant meilleur à taire qu'à estre divulgué. Je les ay néantmoins escrit tant pour moy que pour vous. Faites en vostre proffit, mais ne les monstres jamais à personne, non plus que s'ils n'estoient pas escrits. Ayez les pour vous, estudiez les, lisez les, mais ne dites jamais que vous avez cella en des cahiers escrits de ma main; car enfin, vous vous trouveries embarrassé, et peut estre de les prester à quelqu'un; ce que vous ne devez jamais faire, pas mesme à vostre frère, si vous ne le jugez fort capable de tout secret. Néantmoins, si vous pensez que cela luy serve, ne luy desniez pas. Si vous y descouvres quelque faute, amandes là sagement. Tout ce que j'ay cy dit des Jésuites, croyez le comme très vray, mais ne le dittes jamais que très à propos, de peur de vous charger à crédit en vain, et mesme à vostre grand regret, de la hayne de ces gens là, qui ne vallent rien, et qui mesme ne pardonneroient pas à Jesus Christ

s'ils le tenoient pour avoir de l'argent. Alteri Judei, Mezentiis, homines perditissimi, sint tibi tanquam Ethnici et Publicani. J'ay presté quelques uns de mes cahiers à trois de mes amis, l'un après l'autre, mais je m'en suis toujours repenty. C'est pourquoi ne les, je vous le dis encore un coup, ne les prestes jamais ny ne les faittes voir à personne. Gardes les pour vous; Habeas tibi et Musis. Lisez les et les bruslez plustost que de les prester jamais à personne. Mais avant que de les brusler, apprenes les. Il y a là dedans quelque chose de bon, qui m'a quelquefois servy extrêmement, et qui vous servira bien aussy, si vous en scavez faire vostre proffit. Tout ce qui est là dedans n'est pas toujours moy advis; ex aliorum sententia interdum locutus sum. Sunt mala, sunt quaedam mediocria, sunt bona multa. Est Aegiphus Homerica. Pensés à en faire sagement vostre proffit, croyez moy. Et ~~tibi~~ benè tibi eris."

On sait qu'un autre groupe fort important de Lettres patiniennes est celui que l'illustre critique adressa à Falconet de Lyon, et qui sont au nombre de . Nous ne savons où en sont les originaux, si tant est qu'ils existent encore.

Enfin, telle était la prodigieuse activité de ce génie épistolaire, qu'on trouve encore de lui un assez grand nombre

de lettres tant en français qu'en latin, qui avoient plusieurs ouvrages imprimés. Nous citerons entre autres, le Recueil de Brunt, où il y a treize lettres de Patin adressées à Ulenbogard entre les années 1651 et 1669, tant en latin et cinq en français (A)

— Quant aux lettres imprimées, les éditions se sont succédé avec une rapidité qui montre le goût que prenait le public à la lecture de ces pages d'hommes de verve et d'entrain. On peut les diviser en cinq groupes distincts :

A. Lettres choisies de feu Monsieur Guy Patin, Docteur en médecine de la Faculté de Paris, et professeur au Collège Royal. Dans lesquelles sont contenues plusieurs particularités historiques sur la vie et la mort des savants de ce siècle, sur leurs écrits, et sur plusieurs choses curieuses, depuis l'an 1655 jusques en 1672. Francfort, aux dépens de J.-L. Du-Four, 1683, in-12, 522 p.

C'est la première édition des fameuses lettres. Il y en a 102 écrites à Falconet, 82 à Charles Spon, et 5 à G.D.M. (Gras, docteur médecin). Cette première édition de Francfort, imprimée onze ans après la mort de Patin, eut un tel succès qu'elle fut vite reproduite, sans presque aucun changement ni additions

Deuxième édition. Paris, chez Jean Petit, 1685, in-12, de 499 p. Enrichie d'un portrait. Les exemplaires diffèrent quant à la couleur du titre : les uns ont un simple fleuron, les autres une sphère. Il est à croire qu'on en a fait deux tirages en même temps.

Troisième édition. Paris, chez Jean Petit, 1688, in-12, de 432 p. Même portrait, mais évidemment gravé de nouveau

Quatrième édition. Rotterdam, chez Reinier Leers, 1689, in-12, de 452 p. Il y a une lettre en plus, adressée à G.D.M. (Gras), 4 Février 1672.

B — Lettres choisies de feu Mr Guy Patin (La suite comme en A.). Augmentées de plus de 300 lettres dans cette dernière édition, et divisées en trois volumes. Cologne, chez Pierre du Laurens, 1691, 3 vol. in-12.

Il y a en tout 545 Lettres, la première est du 20 Janvier 1645, la dernière du 22 Janvier 1672. Celles qui ne se trouvent pas dans l'édition de Francfort (A), sont marquées d'un *.

Deuxième édition. Cologne, chez Pierre du Laurens, 1692, 3 vol. in-12. Même nombre de lettres, mais la pagination diffère.

Troisième édition. Paris, chez Jean Petit, 1692, 2 vol. in-12. 547 lettres au lieu de 545

Quatrième édition. La Haye, chez Van Bulderen, 1707, 3 vol. in-12

Cinquième édition. La Haye, chez Van Bulderen, 1715, 3 vol.

in-12°. Il y a eu erreur quant à la tomaison ; on a mis sur chaque volume, tome premier ; cette faute a été réparée par un petit carton sur presque tous les exemplaires.

C. Nouveau Recueil de Lettres choisies de feu Mr. Guy Patin ..., écrites à Mrs. Belin, Père et Fils, docteurs médecins à Troyes ... depuis l'an 1630 jusqu'à 1664. Rotterdam, chez Reinier Leers, 1695, 2 vol. in-12 (ordinairement relié ensemble) ; t. IV, t. V. « Indépendans des trois premiers ».

Ce recueil est, en effet, « bien indépendant » du recueil précédent. Il contient la première apparition des Lettres de Patin aux deux Belin de Troyes, Lettres qui sont originales à la Bibliothèque nationale de Paris.

Deuxième édition. Rotterdam, chez Reinier Leers, 1725, 2 vol. in-12, désignés pas tome quatrième et tome cinquième. C'est que, en même temps que le libraire Reinier Leers réimprimait ces Lettres aux Belin, il réimprimait pareillement les trois volumes B. De telle sorte que cette édition C. I. doit avoir, pour être complète, cinq volumes.

D. — Lettres choisies de feu Mr. Guy Patin, tirées du Cabinet de Mr. Charles Spon, contenant l'histoire du temps et des particularités sur la vie et les savans de ce siècle. La Haye, chez Pierre Gosse, 1718, 2 vol. in-12.

En tout, 165 lettres. La première est du 24 novembre 1642 ; la dernière, du 24 Décembre 1658. Elles ont été données au public

par Mahudel, médecin, savant antiquaire & numismate, qui mourut en 1747. Elles ont été prises sur le recueil 9357 de la Bibliothèque nationale, ou plutôt arrangées d'après ce recueil

Deuxième édition. Amsterdam, chez Steenhouwer & Uytwerf; 1718, 2 vol. in-12. Elle est conforme à la précédente, excepté que le titre diffère un peu, et qu'on lieu de: Lettres choisies.., il y a: Nouvelles Lettres...

E. Lettres de Guy Patin. Nouvelle édition augmentée de Lettres inédites, précédée d'une notice biographique, accompagnée de remarques scientifiques, historiques, philosophiques, et littéraires, par J.-H. Réveillé-Parise. Paris, chez J.-B. Baillière, 1846, 3 vol. in-8°

Mais qu'on le sache bien: tout ce qui a été imprimé des Lettres est bon, ou peu s'en faut, à être jeté au panier. Je ne figure Guy Patin, reconnaît le lecteur qui le retrouve depuis plus de deux siècles, et relisant sa correspondance telle que les éditeurs l'ont donnée aux curieux et aux érudits, c'est à peine s'il s'y reconnaîtrait. Malgré les lettres que l'on a adoptées, on a fait, non pas un choix de Lettres, mais un choix dans les Lettres; on ne publie pas les Lettres belles que les a écrites, suspendu à manu, sans prétentions aucune, amicus ad amicos, l'incomparable critique; des pages entières ont été supprimées; un grand nombre de noms d'hommes, pour avoir été mal lus, ont été altérés; des tableaux peints

par le maître ont été retranchés ou adoucis ; plus d'un détail charmant concernant la vie intime et professionnelle de David, ont été omis par l'influence destructrice d'une idée préconçue et d'un programme arrêté à l'avance ; les véhéments apostrophes contre "le Mazarin et la race Mazarinesque", ont été altérées ; les relations directes avec les tendres relations de la régente et de son premier ministre, ont été biffées ; une foule de traits, d'anecdotes, de jugements, ayant pour point de mire de hautes personnalités, n'ont pas été respectés ; d'une seule et même lettre on en a fait souvent deux ou trois, y mettant des dates fictives, en altérant la formule finale, en mettant un mot à la place d'un autre, et raccordant tant bien que mal une phrase avec la précédente, dont elle était, dans le texte original, séparée par un passage plus ou moins long.

C'est qu'à l'époque où ces Lettres ont été publiées, il eût été dangereux d'y laisser subsister une foule de passages dans lesquels le monde correspondant lance toute la foudre de sa colère contre ce qui était regardé alors comme attentatoire à la Majesté royale et aux principes religieux. Patin avait prévu le cas, lorsque dans une lettre à Spon (1er Déc. 1649) il écrit ceci : "... Est-ce pour tout de bon que vous dites que vous gardez mes lettres fort chèrement. Je n'ay jamais eu cette opinion qu'elles puissent mériter cet honneur. Mais d'une autre part, prenez garde qu'elles ne vous fassent tort, ou à moy aussy,

par la liberté avec laquelle je vous parle écrit quelquefois de nos affaires publiques ; j'aimerais mieux n'aimer tout d'un coup en faire le sacrifice à Vulcain, que Catulle, in pari casu, a de bonne grâce nommé Cardipetem Deum "

Aussi, qu'est-il arrivé, par suite de cette liberté avec laquelle Patin écrivait à ses amis ? C'est que les éditeurs n'ont pas hésité à donner, en 1695, à peu près intactes (sauf l'orthographe) les lettres écrites aux deux Belin, lettres moins familières, moins osées, moins compromettantes que d'autres itandis que pour les lettres écrites à Spon, dans lesquelles le correspondant parle à la plume libre, sans entraves, emportant le morceau à chaque coup, l'éditeur (Mahudel) a sacrifié l'audacieuse à la sécurité

Nous ne pouvons rien dire des Lettres à Falconet, car les originaux ne sont pas sous nos yeux ; mais il est probable qu'elles ont subi les mêmes altérations que celles adressées à Spon.

Que devient alors l'édition Réveillé-Paris, donnée en 1846, et qui n'a été faite que sur les imprimés ! Il y a longtemps qu'elle a été jugée avec la sévérité qu'elle mérite. On ne peut pardonner à ce déplorable éditeur d'avoir osé renouveler les erreurs, les défaillances du passé, et d'avoir feuilleté nonchalamment, inspiré par le seul sentiment de la curiosité, les deux recueils de lettres originales conservées dans notre grande bibliothèque de Sorbonne, sans se donner la peine de les copier,

au jour le manuscrit de les contrôler avec les imprimés. Il faudra pour cela apprendre à lire l'écriture de Satin. Réveillé-Parise a reculé devant cette étude... Que son Dieu ait pitié de lui!

# Chap. XIV

## Carolus.

Pauvre Patin ! Il était arrivé à l'âge de 65 ans ; il avait alors deux fils, tous deux docteurs en médecine. Le premier, Robert, n'avait pas donné à son père tout ce que ce dernier était en droit d'attendre de lui. Guy s'en plaint amèrement.

« .. Je vous remercie de la bonne opinion que vous avez de mon fils ; il ferait bien s'il voulait, mais il n'aime guère l'étude à étudier, il est volage, et aime à courir : custode remoto, gaudet equus ; cereas in vitium flecto, utilium tardus provisor, prodigus aeris. Mais j'espère qu'il s'amendera, et qu'il mûrira, tandem proventurus ad bonum frugum. Je souhaite qu'il devienne sage de bonne heure, et qu'il puisse mériter quelque jour votre faveur et vos bonnes grâces » (23 Juil. 1671)

Pourtant, Robert Patin, qui, en qualité de fils aîné, avait été voué dès le berceau à Esculape, parcourut brillamment tous ses grandes scolaires, depuis la maîtrise ès arts (7 Juil. 1646), jusqu'au doctorat (19 Déc. 1650). Sa thèse : Le bruit public, la faveur des grands font-ils la réputation du médecin ? avait été

bien accueillie. Une gloire devait être encore réservée au jeune homme : celle d'être l'orateur inaugural, ou Paranymphe, de la Licence de 1648. Le Paranymphe était, assurément, l'acte le plus solennel et le plus imposant de toute la vie scolaire d'un aspirant au doctorat ; c'était, en quelque sorte, le mariage du nouveau Licencié avec l'École dans laquelle il entrait, et à laquelle il jurait foi, fidélité, dévouement, obéissance, zèle pour les libertés, ardeur à défendre les droits, la dignité, les prérogatives, l'honneur. Rien ne manquait à ces symboliques épousailles : le fiancé, représenté par l'aspirant à la Licence, la mairie par la Faculté, et le Juge par le Chancelier de Notre-Dame, qui était aussi Chancelier de l'Université. Au jour fixé par Robert Patin, les Écoles basses de la rue de la Bûcherie sont ornées de tapisseries aussi riches que possible, et louées à l'avance ; de hauts personnages, choisis dans les Sciences, dans les Lettres et dans la magistrature, honorent l'acte de leur présence ; le Doyen, Jean Pietre, orné de son chaperon et de ses cappettes, siège à droite de la grande chaire, et à la gauche, le Paranymphe, portant également le chaperon, l'an devant deux, sur des bancs, sont assis les Bacheliers émérites, ornés seulement de la chappe rouge (cappa rubra) ; enfin, les simples élèves sont simplement "habillés décemment", — solito et decenti habitu ornati. Robert Patin se lève, et

d'une voix forte, accentuée, fait l'éloge (Encomiastican), lu, VIII, et approuvée préalablement par le doyen, et dans lequel, au milieu des louanges de la médecine, il fait, en termes lyriques, la plaisante distinction de tous les morceaux de vers, l'éloge de chacun des récipiendaires. Le morceau panégyrique de Robert Patin reçoit les félicitations de l'assemblée, et il a les honneurs de l'impression, à l'égal de celui que le savant Gabriel Naudé avait prononcé en 1628. (A)

Docteur en médecine depuis dix ans, jouissant déjà d'une bonne réputation comme Praticien, Robert Patin épousa, le 31 mai 1660, une "belle fille de dix-sept ans", nommée Catherine Barré. Guy Patin se félicite souvent d'avoir "fait ce nouveau marché", la mariée appartenant à une famille qu'il connaissait depuis longtemps, et qui apportait en dot 42 mille livres, "sans encore autant à venir après la mort du père". Eh! bien! un an après la mort de Robert, enlevé prématurément par une affection pulmonaire, son père avait la douleur d'écrire ceci: "Les malices de mon fils Robert me confondent. Cet ingrat m'a trompé méchamment, et même en mourant, ~~Cet ingrat~~, et même en mourant. Ce que je n'eusse

(A)

j'aurais perdu d'un fils aîné, à qui je me fais entièrement,
sa veuve entière ses avantages, et fait tout ce qu'elle peut pour
ruiner notre famille à son profit". Il avait, n'en doutons pas,
des motifs sérieux pour jeter sur la tombe de son fils à peine
fermée, cette grave accusation; car il suffit de lire et de méditer
les Lettres de ce célèbre critique pour se convaincre que les qualités
de son cœur étaient en harmonie avec celles de son esprit; il
était bon, affectueux, dévoué à ses amis, et, je le répète, il a
fallu que après la mort de son fils aîné il ait découvert des
faits abominables, pour qu'il ait ainsi parlé d'un enfant
qu'il avait chéri, qu'il avait entouré de soins paternels,
et dont la foi lui avait attiré des sanglots.

Au reste, la lumière s'est faite sur ce point. Il est certain que
frappé déjà à mort, poussé par les instigations de sa femme,
et de la famille de cette dernière, Robert Patin souscrit à son père
une signature par laquelle il était avantagé de toute la biblio-
thèque et d'une bonne partie des biens paternels (Hazon). De là
après la mort de Guy Patin, un procès dans lequel furent en-
globés et cette Bibliothèque et les précieux manuscrits qui
l'enrichissaient.

— A l'époque où Guy Patin exhalait ainsi dans le sein d'un
ami ses peines et ses douleurs, son second fils, son cher Carolus,
était en exil depuis quatre années. Oh! C'était bien le préféré,
le Benjamin de la famille ~~et enfant~~, surtout de son père attiré

irrésistiblement vers lui, par l'amour de cet enfant pour le travail intellectuel, pour la passion à l'étudier, et l'espèce de frénésie qu'il mettait à poursuivre l'infini. On la dit, Charles Patin fut un prodige de science ; il n'avait pas six ans qu'il parlait, "comme naturellement", latin avec les gens lettrés ; à onze ans il entrait au Collège de Presles, et eut le bonheur d'avoir pour précepteur le savant Albert, professeur de rhétorique ; à 14 ans et demi il était déclaré maître ès arts, en présence du Nonce apostolique, de vingt-quatre Evêques, des Grands de la Cour, du Parlement, et de la ville, après une soutenance de cinq heures dans les cinq langues. Entraîné par la perspective d'un héritage que faisait luire à ses yeux un de ses oncles (Claude Bourdon), jurisconsulte, il se décida tout d'abord pour l'étude du droit, et au bout de quelques années il était reçu docteur. Mais il était dit que Guy Patin réclamerait tôt ou tard le jeune homme ; son père lui pouvait, du reste, fortement : "Que tu sois avocat, lui disait-il, que tu sois juge, jamais tu ne parviendras aux emplois élevés de la magistrature, lesquels sont réservés aux Grands et aux opulents. Tu ne dois pas supporter d'être plus longtemps l'esclave de quelqu'un, de son opiniâtreté, de son ignorance, ou de son apathie. Si, au contraire, après avoir abandonné les querelles du barreau, tu embrasses la médecine, pénétrant les miracles de la nature qui sont déjà exposés à ton attention, tu pourras rendre des services, à toi, aux tiens et à ta patrie, et peut-être dicter des lois, non seulement

aux magistrats, mais encore aux Rois eux-mêmes, et aux Empereurs ; tu verras les plus sages perdus, en quelque sorte, à tes lèvres, et soumis à ton arbitrage. Rappelle-toi, mon Stoïcien, notre Maréchal, qui a déclaré qu'il devait tout à notre art, et que s'il eût écouté ses parents, qui voulaient faire de lui un prêtre, il n'eût eu une si vigoureuse santé jusqu'à l'âge de 82 ans, ni cent mille écus d'or, ni l'amitié intime de nombreuses personnes d'élite."

Telle fut l'influence exercée par ces paroles d'un père aimé, que Carolus n'hésita pas à prendre au crochet la robe de Cicéron pour la remplacer par celle de Rabelais, et le 19 Décembre 1856, il était couronné docteur en médecine de la Faculté de Paris, par le bonhomme Baralis. La joie fut grande au foyer domestique ; on célébra le grand jour par un banquet dans lequel trente deux docteurs sablèrent, egregiè, le Beaune et l'Aï, et où l'on but à la santé des trois Patrie. Ici nous laissons parler Carolus :

"Vers ce temps là, mon père ayant trouvé l'occasion d'une de ces entretiens secrets qu'il se plaisait à provoquer dans son étude, pendant que toute la famille était plongée dans le sommeil, me couvrit de baisers en fondant en larmes de joie, me promettant, pour me récompenser de mes études, tout ce qui était en son pouvoir. — J'ai toujours méprisé la fortune, me dit-il ; je ne savais que faire pour moi ; tu peux user de ma maison de ville, de ma maison

des champs, et de mon argent comme tiens. — Il voulut alors que j'habitasse une maison séparée de la sienne (A); il la décora d'un mobilier très convenable; il y ajouta une bibliothèque de livres choisis, se référant particulièrement à la médecine et à la fine littérature, des squelettes de tous genres, des instruments de chirurgie, un bahut rempli de médicaments indigènes et exotiques, des cartes géographiques et chronologiques, des portraits d'hommes illustres, des médailles ... (A) (B)

Nous ne dirons pas ici les nombreuses publications de Charles Patin; il est, surtout, une branche des connaissances humaines dans laquelle il s'est illustré: on veut parler de ses travaux en numismatique qui ont fait époque dans la science

Le jeune docteur était aimé et estimé de tous, la clientèle était venue le trouver; il s'était même attiré la bienveillance de Louis XIX, qui avait accepté la dédicace de l'un de ses ouvrages; depuis trois ans il était marié à une femme charmante, fille d'un médecin de Paris, et qui devait être pour lui une Providence dans les jours de malheur (C), lorsqu'une catastrophe

---

(A) - cette maison était rue St Antoine, paroisse de St Paul.

(B) - Ch. Patin; Lyceum Patavinum

(C) Voici l'acte de mariage de Madeleine Hommets avec Charles Patin.

Paroisse St Méry. Le dimanche, vingt quatrième jour de juin mil six cent soixante et trois, furent fiancés noble homme Charles Patin

BIU Santé Médecine

épouvantable vint briser un avenir de joies et de félicités. Une condamnation, par contumace, aux galères à perpétuité; l'exécution en effigie sur la place de Grève à Paris; la proscription, l'exil; la mort sur la terre étrangère ... Voilà ce qui attendait Charles Patin ... Voilà la source d'angoisses sans nom pour une jeune qui avait voué à son bien aimé Carolus une affection infinie et sans bornes. L'Arrêt de condamnation porte ceci:

Faire amende honorable au devant de la principale porte de

---

docteur régent en la Faculté de médecine de Paris, fils de noble homme Me Guy Patin, aussy docteur régent en la Faculté de médecine de Paris, et professeur du Roy, et de damoiselle Jeanne de Janson, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Paul. Et damoiselle Magdeleine Hommets, fille de noble homme maître Pierre Hommets, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, et de damoiselle Magdeleine Robineau, ses père et mère, de cette paroisse. En présence des susdits père et mère, tant d'une part que d'autre. Et espousé le mardy vingt sixième du présent mois et an, en présence des susnommés personnes dénommées cy dessus aux fiançailles, avec publications de trois bans, faites en la paroisse de Saint Paul, suivant le certificat du vicaire de ladite paroisse, signé De Poilvillain, qui en cette paroisse, avec dispense du premier, de Messieurs les Grands vicaires, signé G. Dreux et Guill. de la Hermetière.

Charles Patin; Guy Patin; P. Hommets; Magdelaine Hommets; Jeanne de Janson; Patin; Mb. Robineau; Hommets

l'Eglise de Paris, et aux galères à perpétuité, si pris et appréhendé pouvoit être; sinon en effigie, et un tableau attaché à une potence, qui sera plantée sur la place de Grève, avec confiscation de tous ses biens.

Et cette sentence eut son execution le 16 Mars 1668.

Quel crime a donc commis Charles Patin pour encourir une telle peine? A-t-il forfait à l'honneur? A-t-il, s'abaissant jusqu'au niveau d'un voleur, dérobé quelque somme importante? A-t-il été concussionnaire, banqueroutier? Rien de tout cela: le fils de Guy Patin a été condamné au carcan pour avoir été accusé par les Libraires, d'avoir écrit quelques satyres d'assez mauvais goût contre la Cour, et d'avoir introduit en France des livres prohibés: Le Bouclier d'Etat par F. P. de Lisola; la Défense de Fouquet et l'entreprise de Gigeri; l'Anatomie de la Messe, livre huguenot de Pierre Dumoulin; l'Histoire du Palais Royal, libelle anonyme, plus digne de l'oubli que de la colère. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de l'horrible malheur qui frappa Charles Patin. Son père s'exprime ainsi à cette occasion: "tout le monde le plaint, personne ne l'accuse, et, hors de quelques fripons de libraires, il est aimé de tout le monde... Pour adoucir notre plaie, on dit: 1° que c'est par contumace que son procès lui a été fait comme à un homme absent qui n'a pu le défendre, 2°, que ça été par une Commission souveraine et particulière, sans droit d'appel, ce qui est extraordinaire, et manque d'autant plus le

dessein qu'on avoit de le perdre ; 3° que la plus part des juges ont reçeu des lettres de cachets et de recommandations sur ce qu'on avoit besoin d'un exemple. Mais à quoy peut servir cet exemple ? Est-ce que tandis que les Hollandais et autres impriment des livres d'histoire et principalement de la nôtre, dont les auteurs sont à Paris, on pourra oster aux particuliers l'envie et la curiosité de lire ces nouveautés ; 4° on allègue que c'est un homme de grand crédit qui était notre partie secrète, qui poussoit à la roue, et qui briguait contre nous, parcequ'on a trouvé parmi ses livres quelques volumes du Factum de Monsieur Fouquet et de l'histoire de l'entreprise de Gigeri. Que ne punissent-ils donc les auteurs de ces livres ? Que n'en empêchent-ils pas l'impression en Hollande, ou que l'on n'en apporte en France bon ces livres et d'autres pareils qui ont été vendus à Paris par les libraires au Palais et à la rue Saint-Jacques. C'est faire venir l'eau à la bouche de voir ces livres que l'on veut supprimer et cacher avec tant de rigueur... Où est ce grand crime ? Qu'a fait cet homme pour être si injustement puni ? On a nommé trois livres, savoir : un plein d'impiété, c'est un livre huguenot appelé l'Anatomie de la Messe, par Pierre Du Moulin, ministre de Charenton, comme si l'inquisition était en France. C'est un livre de six sous ; Paris est plein de ces livres, et il n'y a guère de bibliothèques où l'on n'en trouve, et même chez les moines. Il y a liberté de conscience

en France, et les libraires en vendent tous les jours. N'est-même permis à un homme de changer de religion et de se faire huguenot s'il veut. Et il ne sera pas permis à un homme d'avoir un livre de cette sorte? (car il n'en avait qu'un seul exemplaire). Le second étant un livre, à ce qu'ils disent, contre le service du roi; c'est le Bouclier d'Etat, qui s'est vendu dans le Palais publiquement, et auquel on imprime ici deux réponses. Le troisième est l'Histoire galante des Gaules de la Cour, qui sont de petits libelles plus dignes de mépris que de colère. Je pense que ces trois livres ne sont qu'un prétexte, et qu'il y a quelque partie secrète qui en veut à mon fils et qui est la cause de notre malheur. Et en attendant, Seigneur Dieu, donnons-nous patience. Il faut être en ce monde enclume ou marteau. Je ne me suis jamais donné grand souci, mais en voici bien tout d'un coup à mon âge de 67 ans. Il faut l'apporter patiemment ce à quoi on ne peut apporter aucun remède. Enfin, Dieu l'a voulu...!"

Que va faire la Faculté de médecine devant une telle catastrophe frappant un de ses membres? Va-t-elle rayer du tableau des docteurs le malheureux Patin, le chasser honteusement d'une Ecole qu'il avait déjà illustrée par ses écrits, et pour laquelle son père avait déployé toutes les ressources de son talent, de son génie et de son dévouement?...

Non... Les docteurs, sans tenir compte du terrible jugement d'un tribunal non indépendant, conservent leur infortuné confrère sur le rôle des médecins de la Faculté de Paris, et le 3 novembre 1668, huit mois après la condamnation, le grand Bedeau, en proclamant à haute voix, dans les Ecoles, les noms des docteurs régents, n'oubliait pas Charles Patin et le déclarait, comme auparavant, *doctor regens in saluberrimâ Facultate medicinæ parisiensis.* Par conséquent, tous les droits, tous les priviléges et tous les honoraires lui étaient conservés, et le médecin, frappé de mort civile par la condamnation aux galères perpétuelles, continuait à vivre dans les salles de la rue de la Bûcherie.

Quel plus touchant témoignage pourrait-on invoquer de l'innocence de Charles Patin que ce respect et cette affection qui lui sont continués par une compagnie si susceptible au regard de l'honneur et de la probité de tous ses membres!...

Mais le lieutenant général de la police, de La Reynie, veillait, et il signifia à la Faculté cet ordre jusqu'ici inédit et que nous fournissent les Registres-commentaires de l'Ecole de Paris.

*Sentence du lieutenant général de police de La Reynie, signifiée à la Faculté.*

« Sur ce qui nous a esté représenté par le procureur général du roy, qu'encore que « Charles Patin, docteur en médecine de la Faculté de Paris, par sentence de nous rendue « par délibération du Conseil et jugement dernier, ayt esté condamné le 28 février dernier, « pour les cas mentionnés en son procès, à faire amende honorable au devant de la princi- « pale porte de l'Eglise de Paris, et aux galeres à perpétuité, si pris et appréhendé pouvoit « estre ; si non par effigie et un tableau attaché à une potence qui seroit plantée en la place « de Grève, avec confiscation de tous ses biens ; laquelle sentence avoit esté prononcée et de « suite exécutée le quinziesme jour de mars en suivant. Néanmoins, il auroit appris que, par « surprise ou autrement, on avoit compris ledit Charles Patin dans le catalogue de tous les « docteurs de ladite Faculté, qui se lit au premier et à l'ouverture des Escholles de méde- « cine tous les ans, quoy que cette condamnation rendue contre luy soit une mort civile, « qu'il est privé de tous les honneurs et émoluemens dont jouissent les autres docteurs de « ladite Faculté, comme il s'estoit tousjours practiqué dans toutes les autres compagnies en « semblables rencontres, où les noms de ceux qui estoient attins et convaincus, et contre les- « quels il y auroit de semblables condamnations, estoient ostés du tableau et catalogue des « noms de leurs confrères, et privés de tous honneurs et droicts appartenant à leur charge, « afin de conserver l'honneur aux autres. Pourquoy requéroit qu'il y fût pourvu. Nous, fai- « sant droit sur ce réquisitoire dudit procureur du roy, avons ordonné que le nom dudict « Charles Patin sera rayé et osté du catalogue des docteurs de ladite Faculté de médecine, « sans qu'il y puisse estre compris à l'advenir. Et sera la présente ordonnance signifiée au « Doyen de ladite Faculté, et exécutée, nonobstant oppositions et appellations quelconques, « et sans préjudice d'icelles. « De La Reynie. »

« Signifié à noble homme, maistre Jean Garbe, doyen de ladite Faculté de médecine, par- « lant à sa personne, en son domicile, le 9me jour de février 1669, par moy, sergent à verge « au Chastelet de Paris... « Cail. »

Il est intéressant de savoir avec quel sentiment la Faculté reçut cet ordre. Le voici exprimé par le Doyen sur son registre :

« Malgré les bons sentiments dont il était animé à l'égard de maître Charles Patin, et quoi- « que jusqu'à ce jour il l'ait maintenu sur le catalogue, et l'ait fait jouir de tous les fruits et « émoluemens de la Faculté, le Doyen, d'après le conseil des docteurs, et obéissant au juge- « ment et à la sentence de M. de La Reynie, et forcé d'agir ainsi (*sed non nisi invitatus*), a, « le 10 février 1669, fait imprimer un autre catalogue, d'où il a rayé le nom de M. Charles « Patin, lequel restera privé des fruits et émoluemens de la Faculté. »

Ce ne fut que le 29 mai 1683, que le pauvre Carolus obtint enfin, des Lettres royales qui reconnaissaient toy innocence, et annulaient la sentence du 15 mai 1669. Le voilà donc en droit de revenir dans sa patrie, et d'y revendiquer les places et les honneurs qui lui avaient été violemment arrachés. Il ne profita pas, et ne put se résoudre à quitter une nouvelle patrie, où il était aimé et considéré, et où il occupait une chaire importante dans l'Université de Padoue. Il y mourut, des suites d'une rhumatisme,

le 8 octobre 1693, à l'âge de 60 ans. Ecoutons-le expliquer à un ami (A) la résolution qu'il prit de rester sur la terre étrangère :

« ... Je crois présentement être obligé de vous faire quelque détail de mes actes depuis vingt ans que vous n'en avez peut-être point ouï parler. La malice ou plutôt la perfidie de quelques libraires me fit soupçonner à la Cour comme l'auteur et le distributeur de quelques satyres et autres pièces, la dessus on me persécuta ; la vérité, la raison, la justice de tout cela furent dans le point de l'innocence, ou à peu près, et j'ay cru que destitué de tout secours, je ferois bien d'aller faire un tour chez les Etrangers, tant pour me fortifier dans la médecine, dont j'ay toujours cherché quelques lumières recondites, que pour adoucir la persécution qu'on faisoit à mon bien et à mon honneur. M. Colbert, ce grand ministre d'Etat, en voulut à mon beau cabinet de médailles, le tout sous le nom du Roy, auquel je l'ay voulu souvent donner en présent, et auquel enfin, après beaucoup de refus, on m'a obligé de le vendre la somme de huict mil francs que j'ay reçeu, à la réserve de cent francs pour Mr Carcavy son intendant dont il s'est réservé, et que je voudrois bien, pourtant, qu'il me rendit. On m'a souvent flatté et fait espérer de me rappeller avec honneur ; mais ce n'étoit qu'un leurre pour avoir mes manuscrits et les faire imprimer sous le nom de Mr

(A). L'Abbé Nicaise, l'antiquaire. Bibliothèque nat. Mss franç. 9362

Carcany. Dès que je l'eus reconnu, j'en fis imprimer à Strasbourg la meilleure partie sous le nom d'Imperatorum Rom. numismata. Depuis ce temps là j'ay esté en differentes villes d'Allemagne, j'ay esté à Vienne deux fois, l'Empereur m'y ayant appellé la seconde... Dans ce mesme temps, le Roy fit éclater sa justice et sa bonté en déclarant solennellement et dans les formes, que C. P. estoit absolument innocent des cas qu'on luy avoit imputés. Me voila donc à couvert de l'honneur, mais la meilleure partie de mon bien y a péri. Au bout de deux autres années, la Sér^me^ République s'est déclarée encore plus satisfaitte de mes services, et m'a donné encore une charge plus haute, qui est la première de pratique... Vous ferez donc apparemment le reste de vos cours en Italie, me direz-vous? Non, Monsieur, le cœur qui se plye si ardemment vers la patrie, s'eschauffe tous les jours pour m'y faire retourner; mais il m'y faut un employ digne de moy et de mon ambition. Que sait-on si Sa Majesté, qui est tout à fait informée de mon innocence, ne m'appellera pas à son service; ce seroit ma plus grande passion; hors de là je ne scay que devenir. Je suis icy dans la douceur de famille, avec ma femme, mes deux filles que j'éleve dans la littérature, dont je destine l'une au mariage, quoy qu'en ce pays je ne sois encore résolu a aucun choix, et l'autre au Sibillat, sans engagement de sacrement ny de moynerie..."

Arrêté, le Charles Patin le mauvais si peu empressé à profiter complètement de la grâce qu'il avait obtenue, il faut un peu en accuser la Faculté, qui mit à la réintégration une déplorable condition, à savoir : —

Qu'il se purgera auparavant du soupçon d'avoir édité « le volume des Lettres écrites par son père à plusieurs personnages, et dans lesquelles sont « malmenés la religion, les grands, des collègues et autres. »

L'accusation était encore cette fois mensongère, car Charles Patin n'a été pour rien dans l'impression de ces fameuses Lettres. Il le déclare hautement lui-même dans cette lettre qu'il écrivait à ses confrères de Paris, le 2 août 1683 :

« Charles Patin, chevalier, seigneur de Marci, docteur médecin de Paris et professeur extra- « ordinaire de médecine pratique au Collége de Padoue, aux très-illustres et très-sages les « doyens et docteurs de la très-salutaire Faculté de médecine de Paris ; salut et toutes sortes « de prospérités. »

« Très-illustres et très-sages, je me réfugie de nouveau, suppliant, sous l'égide de votre « justice, vous demandant ma place honorable au milieu de vous... J'entends de nouvelles « calomnies s'appesantir sur moi, et je ne vois pas la fin de mes misères, si vous ne me tendez « une main secourable. L'on m'objecte les Lettres de mon père Guy Patin, et que sous le nom « d'autrui je serais ainsi, soit l'auteur, soit le divulgateur d'injures ; que, par conséquent, je « ne mérite pas les bonnes grâces de la très-salutaire Faculté. Je ne puis me persuader que « cela ne soit pas une perfidie du démon, car la subtilité et la malice des hommes ne peuvent « aller aussi loin.

« Je jure que je ne suis ni l'auteur ni le divulgateur de ces injures ; je déclare, de plus, « n'avoir jamais possédé ledit livre, et que ce n'est qu'à force de soins et de recherches que je « l'ai eu dans mes mains deux heures seulement. Je sais n'avoir eu de l'héritage paternel ni « lettres ni livres... »

---

Comme Post-scriptum à ce chapitre, nous donnons la copie d'une pièce, extrêmement rare, qui établit d'une manière certaine et définitive, la cause de la condamnation de Charles Patin aux galères à perpétuité. C'est un imprimé de quatre pages, sous forme petit in-4°, sans nom d'imprimeur :

---

Procez verbal de saisie des Livres de Contrebande, sur les Sieurs Guy et Charles Patain, Docteurs en Médecine de la Faculté de Paris.

---

L'an mil dix cens soixante-dix-sept le quinziesme jour de sep-

tembre, environ les huit heures du soir, ce requerant
Denys Thierry et Frederic Leonard, Marchands Libraires à
Paris, et Adjoints de la Communauté : Nous Jean de la Vaigne,
Commissaire et Examinateur au Chastelet de Paris, sommes
transportez en la maison de la Douane, seize rue S. Martin,
où estans lesdits Adjoints, nous ont dit, que presentement ils
viennent d'avoir advis, que dans la dite maison de la Douane
on y a déchargé plusieurs Livres defendus : c'est pourquoy ils
nous requierent à leur Requeste de saisir et arrester lesdits Livres,
mesme interroger ceux qui s'en trouveront saisis, et à l'effet de
present et à leur requeste, ont élu leur domicile en la maison
dudit Thierry, seize en rue saint Jacques
Et estans nous Commissaire susdit entré, y avons trouvé sur
une table dudit Bureau, et dans deux emballages décousus, les
Livres qui ensuivent.
Premierement, Soixante treize reliures des grands, non re-
liez
Item, dix-huit Exemplaires des Lettres Provinciales.
Item, 24. Journaux des Sçavans.
Item, 12. Relation de la Cour de Rome.
Item. 12. Histoire des Amours d'Henry IV.
Item. 1. Oeuvres de Corneille, en 25 vol.
Item. 1. oeuvre de Quinault, 4. vol.
Item. 80. Rabellais, sans relier, 2. vol. in douze.

Item, 12. Memorial de l'Euèque de Paraguay, non reliez.
Item, 100. Rome pleurante en blan.
Item, 8. Romans Comiq de Scaron, en 2. vol. en blanc.
Item, 68. Relat. et Voyage d'Espagne en blanc
Item, 1. oeuvre de la Chambre, en 5 vol. reliez.
Item. 20. Interests et Max. des Princes, et des Estats souverains, reliez.
Item, 12. Rabellais, en 2. vol. reliez.

Ce fait, sur ce que lesdits Thierry et Leonard, ont eu advis qu'aucuns de ceux qui ont conduit lesdits Livres, ont esté aux lieux Latrines, qui sont dans la Cour de la dite maison; ils nous ont requis d'y faire regarder, pour voir s'il n'y avoient point jetté aucuns Livres, et y ayant esté jetté du papier allumé, s'est trouvé sur la matière desdits lieux, des commancemens d'un livre en taille douce.

Et à l'instant le sieur Guy Patin, Docteur en la Faculté de Médecine à Paris, nous a dit, qu'il s'est allé promener ce jourd'huy de relevée dans un carosse, au lieu du Bourget, avec son fils, sa bruë, le sieur le Blond, et le sieur Roynette, où estans, on leur a presenté des livres que l'on sçavoit bien qui estoient dans une maison audit Bourget; et que revenans dudit Bourget dans ledit carosse, ils ont esté arrestez et amenez dans le Bureau de ladite Douane; et que quant aux füeilles qui sont dans lesdits lieux, il demeure d'accord que c'est luy qui les y a jetté, que ce sont des commancemens

ou titres de l'Histoire Amoureuse des Gaules, au nombre d'environ 50. lesquels il a jetté, ayant eu peur que ce fut quelque chose de suspect, et a signé.

Ce fait, avons enquis ledit sieur Patin, qui a receu lesdits livres.

A dit que c'est son fils qui les a receu, et qui avoit eu advis que lesdits livres estoient dans la maison du Bourget, dans une balle qui a esté defaite dans ladite maison, et a derechef signé.

Comme aussi s'est trouvé en la possession de Jacques le Blond demeurant à la rue S. Denys, à la Table de plomb, un livre relié en veau, intitulé le Théâtre de Corneille, où est au bas de la page, suivant la copie imprimée à Paris; lequel livre ledit sieur le Blond dit, qu'il y a plus de deux mois qu'il a acheté à Rouen.

Comme pareillement avons trouvé Jacques Romaville, dit la Fleur, Cocher du nommé Champagne, loüeur de carosses, demeurant rue Betisy; lequel a dit avoir mené ledit sieur Patin son fils, et autres, au village du Bourget, en un cabaret, où ils ont pris lesdits livres, et a déclaré ne sçavoir écrire ny signer.

Pareillement avons trouvé Estienne Roynette, Medecin, demeurant rue S. Jacques, chez un Mercier nommé Constant en Chambre garnie au dessus des Iesuistes, lequel a dit qu'après avoir dîné avec ledit sieur Patin père, celuy sieur

Patin luy auroit demandé d'aller promener dans un ca-
-rosse, et qu'ils ont esté audit lieu du Bourget dans un cabaret,
où ledit sieur Patin fils a mis ès mains dudit Roynette, les
livres cy dessus specifiez, qu'il a aydé à mettre dans ledit ca-
rosse, et a signé.

Et ayant fait entrer dans ladite maison des gens de Gabelles
ouvrez, ils ont tiré desdits lieux plusieurs commencemens en
taille douce, où est imprimé Histoire Amoureuse des Gaules,
la plus grande partie pleins d'ordure, dont nous en avons serré
six entiers, que ledit sieur Papin (sic) a dit estre les mesmes
qu'il a jettées, lesquels nous avons paraphés, requerant lesdits
Adjoints, et a ledit sieur Patin derechef signé

Ce fait nous avons requerant lesdits sieurs Thierry et Leonard
Adjoints, fait saisir et arrester par Alexandre Moreau
les susdits Livres écrits, qui sont demeurez en la garde de
Jean Deu, Controlleur et Visiteur dudit Bureau, qui l'en est
chargé, et a signé avec lesdits sieurs Thierry et Leonard

Signé De La Vaigne

Chap. XV

# Bibliographie patinienne

A part ses fameuses Lettres, on ne signale guère, comme étant dus à la plume de Guy Patin, que cinq ou six ouvrages. Connaissant l'activité prodigieuse de cet homme illustre, sa passion pour les livres, sa grande facilité d'écrire et son véritable enthousiasme pour tout ce qu'il supposait devoir enrichir la littérature et vulgariser les doctrines qu'il professait, nous pensions depuis longtemps que le petit bagage qu'on lui accordait était bien insuffisant pour une assez longue existence, passée dans les études et dans un commerce littéraire fort suivi avec les hommes les plus illustres de son temps. Les recherches auxquelles nous nous sommes livré ne sont venues que confirmer nos prévisions. Dans l'étude qui suit, nous n'avons pas la prétention d'avoir soulevé tous les voiles, et nous sommes convaincu d'avoir laissé dans l'ombre d'autres productions de l'esprit le plus remarquable, le plus étonnant du dix-septième siècle. Nous avons, néanmoins, élargi d'une manière notable le cercle de la *Bibliographia Patiniana*.

## I. — *Recueil de cantiques spirituels.*

La série des ouvrages dus à la plume de Guy Patin ou à la publication desquels il a contribué s'ouvre, dans l'ordre des dates, par un livre des plus curieux, celui qui était jusqu'ici enfoui sous la poussière des bibliothèques.

Quiconque est atteint de la fièvre du collectionneur comprendra le bonheur que dut ressentir M. J.-B. Mathon, ancien pharmacien à Beauvais, lorsqu'en remuant un jour un amas de livres jetés au rebut et condamnés à la destruction, il put lire, abrité par un vélin jaunâtre et de *great attraction* pour les fins limiers du bouquin, ce titre :

*Cabinet des Cantiques spirituels. Propre pour élever l'Ame à Dieu, recueillis de plusieurs Pères religieux, par G. P. B. Troisième partie. A Paris, chez Anthoine de Sommaville, au Palais, en la gallerie des Libraires, près la Chancellerie.* 1623. *Avec privilége du Roy.*

Le livre est un in-12, chétivement imprimé, de 155 pages. Le titre est orné d'une gravure de E. Dauvel, représentant Jésus-Christ et la Vierge Marie. En feuilletant ce livre, on trouve trois autres gravures du même artiste : 1° la Nativité de Jésus-Christ; 2° l'Adoration des Mages; 3° Sainte Magdeleine dans le désert.

Il y a en tout cinquante-trois cantiques, tous en français; les uns ne sont suivis d'aucune signature; d'autres portent R. S. A.; quelques-uns : *Rien sans amour* (R. S. A.). Le quinzième est signé P. G.; le dix-septième, F. G. B. P.; le dix-huitième, G. P. Ce dernier est évidemment l'œuvre de Guy Patin (comme le cantique signé F. G. P. serait celle de son père (François Guy Patin); il a dix-sept couplets, qui se chantent sur l'air : *Un amoureux hermite*. Il est destiné à célébrer le *S. Sacrement de mariage*. Le lecteur voudra bien se contenter du premier couplet :

Honneur au mariage,
Et aux gens mariez,
Qui sont d'un sainct cordage
Ensemblement liez,
Pour estre la racine
D'un fruict plaisant et beau,
Que la grâce divine
Produit en ce rameau.

Est-ce bien là l'ennemi des Jésuites, l'homme qui, plus tard, « perd pied dans les abymes de la Providence », dont le symbole de la foi n'était pas, suivant l'expression de Bayle, « chargé de beaucoup d'articles », qui résista opiniâtrement aux suggestions de sa mère, qui voulait le faire prêtre, et qui, vingt-sept ans plus tard, louait Dieu de ne l'avoir fait ni femme, ni prêtre, ni Turc, ni Juif...?

Rappelons que lorsque Patin mit au jour cette « troisième partie » des Cantiques (car nous n'avons pas les deux premières), il avait vingt-trois ans à peine, qu'il était tout fraîchement assis sur les bancs de la Faculté de médecine de Paris, qu'il ne fut fait licencié que le 15 juin 1626, et docteur le 7 octobre 1627.

## II. — *Thèses que Patin a composées et qui ont été disputées à la Faculté de médecine de Paris.*

Rappelons brièvement qu'il y avait deux sortes de thèses, au moins de celles qui étaient destinées à l'impression, et pour lesquelles on ne se contentait pas d'une argumentation *vivâ voce* :

1° Les thèses dites *quodlibétaires* ou physiologiques, ainsi nommées parce qu'elles roulaient sur des sujets variés, et que le soutenant y exposait *quod libet*. Elles étaient toujours suivies d'autres argumentations secondaires, qu'on appelait *résumptes*.

2° Les thèses *cardinales*, lesquelles, inventées par le cardinal d'Estouteville, en 1452, lors de la réforme de l'Université, roulaient sur des sujets d'hygiène.

Ces *questions* étaient rédigées, tantôt par le récipiendaire, par le bachelier, tantôt par le président de l'Acte; de sorte qu'il est souvent fort difficile, et trop souvent impossible, d'attribuer un nom d'auteur à chacune des thèses.

Grâce au charmant bavardage de Guy Patin, nous savons celles qu'il a pu signer comme étant de sa façon, soit en qua-

lité de bachelier, soit en qualité de président. Elles sont au nombre de sept.

*A.* Première thèse quodlibétaire; 19 décembre 1624. Bachelier : Guy Patin. Président : Elie Bedé.

*Estne fœminæ in virum mutatio* ἀδύνατος? (La transformation de la femme en homme est-elle impossible?)

Conclusion : oui.

Cette thèse fait partie, sous le n° 660, de la collection de la bibliothèque de la Faculté.

*B.* Deuxième thèse quodlibétaire; 27 novembre 1625. Bachelier : Guy Patin. Président : François Mallet.

*An prægnanti periculosè laborante abortus?*

Conclusion : oui.

*C.* 16 décembre 1627. Tout fraîchement coiffé du bonnet doctoral, Guy Patin, pour obéir aux statuts de l'Ecole, préside, pour la première fois, à une thèse quodlibétaire, dont le sujet avait été proposé par le bachelier George Joudouyn. Cette thèse est encore de lui (Lettre à Belin, 14 mai 1630). Elle porte le n° 706 dans la collection de la Faculté.

*Utrum* μητρομανια *balneum?* (Les bains sont-ils utiles dans l'utéromanie?)

Conclusion : oui.

Le malin docteur n'avait pas choisi son sujet au hasard; il y avait été amené par l'exemple d'une belle jeune fille qu'il venait de traiter *de furore utero*, et avec laquelle la maman eût bien voulu le marier. (Lettre à Falconet, 19 septembre 1659.)

*D.* 17 décembre 1643. Patin préside la thèse du bachelier Paul Courtois, et il se charge non-seulement du choix du sujet, mais encore de sa rédaction.

*Estne totus homo â naturâ morbus?* (Les maladies de l'homme lui viennent-elles toutes de la nature?)

Cette thèse, imitée d'un *Totus homo ab ipso ortu morbus*, qu'on trouve dans les Epîtres d'Hippocrate, est considérée, à juste titre, comme un petit chef-d'œuvre. Elle a eu un succès immense. On n'en compte pas moins de six éditions; la dernière est de l'année 1646. (Paris, in-4° de huit pages, chez la veuve Jérôme Blageart.)

Beverovicius, médecin de Dordrecht, ayant reçu la thèse de l'auteur même, avec son portrait, s'empressa de la faire imprimer dans un ouvrage pour lequel il travaillait (*Epistolicæ quæstiones, cum doctorum responsis.* Amsterd., 1644, in-8, 230 p.).

L'édition originale, celle in-folio plano (collection de la Faculté, n° 920), porte en tête les armes de Jean Lesné, conseiller au Parlement, auquel la thèse est dédiée.

» Théophraste Renaudot n'y est guère ménagé non plus, car c'est à lui que Patin fait allusion lorsqu'il écrit ceci : « Corruptum nasum sequitur corruptio morum; ex isto » enim nasonum genere, qui, ancidulo ore loquuntur, nebu- » lones sunt, ridiculi, effrænei, nefarii, ardeliones, vafri, » dolosi, obscœni, turbulenti, mendaces, maligni, invidi, qua-

» druplatores, flagitiosi, infames, contumeliosi, facinorosi... » Remarquez surtout ces mots : Ridiculi, Effœni, Nefarii, Ardeliones, Vafri, Dolosi, Obscœni, Turbulenti, dont les premières lettres, étant réunies, donnent *Renavdot.* Cette espièglerie, passée inaperçue, nous a été dévoilée par Patin lui-même, dans un passage resté inédit de l'une de ses lettres.

*E.* Nous sommes arrivés au jeudi 14 mars 1647. Jean de Montigny devait soutenir une thèse cardinale ou d'hygiène sous la présidence de Guy Patin. C'était une belle occasion de proclamer de nouveau, *hîc et ubique terrarum,* ses idées bien arrêtées touchant la prédominance de l'hygiène et l'absurdité de la polypharmacie. Il ne la manqua pas, et de sa plus fine plume il écrivit cinq paragraphes pour justifier un oui énergique à cette question :

*Estne longæ ac jucundæ vitæ tuta certaque parens sobrietas?* (La sobriété est-elle la mère la plus sûre, la plus certaine d'une vie longue et agréable?)

Cette thèse est dédiée à Nicolas de Bailleul, président au Parlement ; elle est ornée, en tête, d'une belle gravure représentant le buste de ce personnage. Elle a été traduite en français par G. Sauvageon, médecin de Lyon, et insérée sous cette forme dans le *Medicus officiosus,* dont nous parlerons.

Nous avons (p. ) parlé du procès que les apothicaires de Paris intentèrent à Patin, à l'occasion de cette thèse

*F.* Thèse contre la circulation du sang.

L'histoire reprochera toujours avec amertume à Guy Patin d'avoir été assez peu clairvoyant et assez passionné pour avoir rejeté la théorie harveyenne touchant la circulation du sang. C'est lui qui, jouant sur le mot *circulator* (charlatan), avait coutume d'appeler *circulatores* les partisans mieux inspirés de la nouvelle doctrine. Il a tout fait, à la Faculté de médecine, pour combattre l'illustre et immortel médecin anglais. L'âge, l'expérience, la raison n'ont pu le décider à briser avec le passé et à rejeter sur ce point les données de l'antiquité. Quarante-deux ans se sont écoulés depuis que Harvey a fait part de sa découverte au monde savant; Patin a près de soixante-dix ans, et il persiste dans ce que l'on est en droit d'appeler de l'entêtement. Le 8 décembre 1670, à l'occasion de la thèse quodlibétaire du bachelier Jean Cordelle, il entrait de nouveau en lice contre les *circulatores* en répondant *non* à cette question :

*An sanguis per omnes corporis venas et arterias jugiter circumfertur?* (Le sang est-il charrié sans interruption par toutes les veines et les artères du corps?)

Cette thèse a été réimprimée, in-4° de 4 pages, chez François Muguet. Elle porte le n° 1235 dans les collections de la Faculté de médecine.

*G. Thèse contre la thériaque.*

Patin fut mieux inspiré lorsque, dans une thèse qui est aussi de sa façon, il a lancé toutes les foudres de son éloquence contre la thériaque, regardée jusqu'alors comme un merveilleux antidote contre les affections pestilentielles.

« Je présiderai, Dieu aidant (écrit-il à Falconet, le 17 mars 1671), bientôt à une thèse cardinale, laquelle concluera ainsi : *Ergo febri pestilenti theriaca venenum,* pour réfuter l'erreur unanime et populaire d'un tas de barbiers ignorants et autres charlatans qui entendent mal le mot de peste pour amasser de l'argent... »

Cette thèse, (le bachelier était encore Jean Cordelle), portait ce titre : *Estne thériaca pestilenti febre jactatis venenum?* Elle a été réimprimée in-4° par Mugnet, 4 pages, et l'original porte le n° 1240 dans la collection de la Faculté de médecine.

## III. — *Coopération à une édition des œuvres d'Ambroise Paré.*

Dans une lettre adressée à Bélin, et datée du 4 novembre 1631, Guy Patin écrit :

« *Le Paré des dernières impressions, bien relié, vaut huit livres, sans rien rabattre; il est augmenté en cette dernière d'un nouveau Traité des fièvres, qui a esté adjousté sur la fin du livre, et fait par un médecin* INTUS ET IN CUTE MIHI NOTO, *sans y avoir mis son nom...* »

Les divers imprimés des *Lettres* ont tous mis : « Le *prix* des dernières impressions..., etc. », au lieu de : « Le *Paré* des dernières impressions..., etc. », et il a fallu avoir recours à la lettre originale et autographe pour avoir le texte exact.

Les « dernières impressions » des œuvres d'Ambroise Paré, auxquelles Patin fait allusion, sont, en effet, la huitième édition, imprimée en 1628, et dont voici le titre :

*Les œuvres d'Ambroise Paré... Reveuës et corrigées en plusieurs endroicts, et augmentées d'un fort ample Traicté des Fiebvres, tant en général qu'en particulier, et de la curation d'icelles, nouvellement treuvé dans les manuscrits de l'Autheur. Paris, Nicolas Buon,* 1628, *in-fol.*

Le *Traité des fièvres* y occupe les pages 1229 à 1320. Mais est-il bien d'Ambroise Paré, et le manuscrit en a-t-il été réellement trouvé dans les papiers de l'illustre chirurgien? Si non, serait-il de la façon de l'anonyme si bien *notus intus et in cute* de Guy-Patin? Enfin cet anonyme serait-il Patin lui-même? Dans ce cas, la supercherie serait bien habile, car le texte du *Traité des fièvres* rappelle un peu le langage naïf et plein de charme de Paré. Nous disons un peu, ne pouvant y trouver une similitude complète. D'ailleurs, dans la préface de ce même *Traité,* il y est parlé en telles louanges de la Faculté de médecine de Paris, laquelle « nourrist et élève les plus beaux esprits qui soient en médecine, qui distribue la pure et vraye doctrine d'Hippocrate et de Galien », qu'il n'est guère possible de reconnaître la plume de celui que la Com-

pagnie de la rue de la Bucherie avait constamment poursuivi de sa haine et de ses sarcasmes. Jamais Ambroise Paré n'eût trouvé dans son cœur, à l'égard de ses ennemis, ces paroles qui terminent ladite préface :

« Je proteste icy que ce n'a point esté par ambition de paroistre docte ny sçavant, sçachant très bien que tout ce qu'il y a de bon dans tout ce *Traité des fiebvres* a esté compilé par moy des bons médecins, auxquels, après Dieu, je suis tenu de ce peu de cognoissance que j'en ay en la médecine et en la chirurgie. »

Nous croyons fermement que ce « compilateur » n'est que Guy Patin lui-même.

IV. — *Traduction du français en latin de toutes les œuvres d'André Du Laurens.*

Né à Tarascon le 9 décembre 1538, professeur à l'Ecole de médecine de Montpellier, premier médecin de Henri IV, André Du Laurens fut un des hommes les plus remarquables du seizième siècle. Il mourut le 16 août 1609. Ses ouvrages sont nombreux et presque tous écrits en français. On doit savoir gré à Guy Patin d'avoir entrepris et mené à bonne fin une entreprise qui était considérable, et qui consistait à mettre en latin, non-seulement tous ceux de ces ouvrages qui avaient vu le jour, mais encore d'enrichir l'œuvre de plusieurs leçons données par le célèbre archiâtre de Henri IV, du haut de sa chaire professionnelle de Montpellier. En 1628, paraissait à Paris, chez Martin Durand, deux beaux volumes in-4°, portant ce titre :

*Andreæ Laurentii... Opera omnia... Studio et opere Guidonis Patini.*

On y trouve, outre deux beaux portraits, celui de Henri IV et celui d'André Du Laurens, les traités suivants :

V. — *Enchiridion anatomique, compilé et dressé en bon ordre par M. Jean Vigier, corrigé et augmenté en cette dernière édition (par Guy Patin). Paris, J. Jost,* 1630, *in*-12.

Nous n'avons pu trouver aucun détail sur ce Jean Vigier, qui a eu l'honneur d'être réédité, « corrigé et augmenté » par Guy Patin. Nous savons seulement qu'il était médecin à Castres. La première édition de ce livre remontait à l'année 1616 (Lyon, in-12 de 206 pages). Patin dédie sa réimpression à Charles Guillemeau, et il y ajoute des annotations à plusieurs chapitres, et un petit traité sur les valvules du corps humain. Ce petit manuel anatomique, « nécessaire aux médecins, chirurgiens, pharmaciens, et utile à toute sorte de personnes curieuses », devait être du goût de notre Guy, toujours disposé à rendre la science simple et agréable.

VI. — *Traité de la conservation de la santé par un bon régime et légitime usage des choses requises pour bien et*

*heureusement vivre... Paris*, 1632, *in*-12 (2e *édition*) *de* 127 *pages.*

C'est encore à Charles Guillemeau, médecin de Louis XIII, que Patin dédie son petit livre; son but, en publiant ce dernier, fut évidemment de rendre l'hygiène populaire. Aussi, s'écrie-t-il, « vivons donc, ami lecteur, *medice et modice*, c'est-à-dire selon les règles de la médecine et avec modération, afin que nous vivions longuement et sainement, puisque, selon le docte et incomparable Fernel, quiconque mettra la tempérance et la continence pour fondement de sa vie et de sa santé ne sera jamais affligé d'aucune incommodité. » Puis notre démophile s'adresse ainsi aux charlatans :

Bonnes gens qui ne pouvez vivre
Sans piper et charlataner,
Ne regardez dedans ce livre,
Que pour vous y voir condamner.

Le *Traité de la conservation de la santé* accompagne ordinairement, mais avec un titre et une pagination séparés, la dix-septième édition (année 1632) du *Médecin charitable*, de Philbert Guybert [illegible]. Il a été aussi traduit en latin par G. Sauvagnen, médecin de Lyon, et inséré sous cette forme dans le *Medicus officiosus* [illegible], lequel n'est lui-même que la version latine du *Médecin charitable*, augmentée de quelques autres petits Traités.

VII. — *Guillelmi Ballonii... consiliorum medicinalium libri II, a Jacobo Thevart, in lucem editi. Paris*, 1635, *in*-4°.

Ce livre, si justement estimé de Guil. de Baillou, est enrichi d'une table fort copieuse des matières. C'est Guy Patin qui l'a faite, ainsi qu'on peut s'en assurer en lisant une lettre à Falconet, 23 juillet 1649. « Je vous conseille de ne lire de ce livre que la table que j'en ai faite, dans laquelle j'ai mis et ramassé ce que j'ai trouvé de bon dans ces livres... »

VIII. — *Les* Orationes et Præfationes *de Jean Passerat.*

C'est en 1606 que furent imprimées pour la première fois les *Orationes et Præfationes* de Passerat, dans lesquelles ce poète aimable, ce railleur rabelaisien, déploya tous les trésors d'un esprit délicat, orné, facile et gai, et sous une forme badine sut dire des vérités importantes. Ce genre de littérature devait plaire à Guy Patin, et il résolut de donner une nouvelle édition de son auteur favori. C'est ce qu'il fit en 1637 :

*Joannis Passeratii, eloquentiæ professoris et interpretis regii, Orationes et Præfationes. Paris*, 1637, *in*-8.

La paternité de cette édition n'est pas douteuse :

L'épître dédicatoire, à Charles Guillemeau, est ainsi signée : G. P. B.

L'édition est enrichie de plus de cinquante pages d'éloges en faveur de Passerat, et réunies par Guy Patin.

### IX. — *Les* Opera omnia *de Daniel Sennert.*

Sennert était digne de l'admiration qu'avait pour lui Guy Patin: il fut un grand médecin, qui établit sur des bases solides les fondements de l'art. Aussi Patin tenait-il à grand honneur de réunir en un volume les nombreuses œuvres éparses du professeur de Wittemberg. Il intéressa dans son projet la Société des libraires de Paris, et en 1641, quatre ans environ après la mort de leur auteur, paraissait la première édition des *Opera* de Sennert, en un beau volume in-fol. L'ouvrage est précédé d'une épître adressée à René Moreau, médecin de Paris, et signée des libraires Michel Joly, Jacques Quesnel, Jean Branchu, Louis Heuqueville, veuve Jean Petit-Pas. On ne s'y trompa point, cependant, et l'on reconnut sans peine l'œuvre de Patin. D'ailleurs, dans une de ses lettres (14 août 1643), le célèbre critique s'en reconnaît l'auteur, et il annonce même qu'il l'a fait imprimer à part, sous forme in-4°, pour en donner « à une infinité d'amis qui lui en demandaient ». Nous n'avons pu trouver cette édition in-4°.

Fort mal mené dans cette épître, Renaudot intenta à Patin un Procès dont nous avons raconté les principaux incidents (p. )

### X. — *Considérations sur la sagesse de Charron, par P. Chanet, médecin de la Rochelle.*

C'est aux soins de Guy Patin qu'on doit l'impression de ce livre, dont il avait depuis fort longtemps le manuscrit entre les mains. Il porte ce titre :

*Considérations sur la sagesse de Charron, en deux parties, par M. P. G. D. en M. Paris, Claude le Groult et Jean Le Mire;* 1643; 8°. Les imprimeurs se sont trompés en mettant P. G. D. en M. pour P. C. D. en M. (Pierre Chanet, docteur en médecine) : un G à la place d'un C; la même erreur existe dans le privilège, daté du 30 janvier 1643. Au reste, Guy Patin s'en explique dans deux lettres des 19 juin et 17 août 1643 :

« J'ai fait imprimer depuis peu un livre français intitulé : *Considérations sur la sagesse de Charron.* L'auteur en est inconnu, *aut saltem non vult nominari;* un temps viendra qu'il parlera... »

« Le vrai auteur, qui n'aime pas d'être connu, est M. P. Chanet, médecin de la Rochelle. J'en ai eu le livre manuscrit entre mes mains fort longtemps pour en avoir le privilège; les imprimeurs, au lieu de P. C., qui serait Pierre Chanet, ont failli en mettant P. G. Il est âgé d'environ quarante ans; il est fort savant, sanguin, mélancolique, qui a fort voyagé. Il est fils d'un ministre de Marans qui est encore vivant... »

P. Chanet ne tenait pas absolument au voile dont il avait couvert son nom; car, l'année suivante, il le déchirait et publiait une seconde édition de son ouvrage : même format, même pagination; mais l'avis « aux lecteurs » est changé; P. G. D. en M. deviennent *sieur Chanet*. L'exemplaire de cette seconde édition que possède la Bibliothèque nationale est curieux; il a appartenu à Guy Patin lui-même. On lit, en effet, sur la feuille de garde et de la main même du célèbre critique : *Guido Patinus Bellovacus, Doctor Med. Par.*

Voir sur Chanet la lettre de Patin à Spon, du 3 mars 1656.

## XI. — *Publications contre Théophraste Renaudot.*

Un des points les plus curieux de l'histoire de la Faculté de médecine de Paris, c'est sa lutte contre Théophraste Renaudot, l'ingénieux, le courageux inventeur du *Bureau d'adresses*, de la *Gazette*, des *consultations charitables* et des *prêts sur gages*. Cette lutte a été violente, haineuse, sans trêve ni merci; elle a duré plus de quatre ans. La Faculté a tout osé pour abattre le colosse qui la narguait, qui avait élevé autel contre autel, et qui la menaçait dans ses antiques prérogatives, dans son influence, dans son existence même. Elle a frappé le gazetier, le « trafiqueur d'amour », l' « usurier », le « monstre », le « maudit », l' « infâme menteur et imposteur », le « vilain nez pourri », le « cacophraste » dans ses plus chères affections, en fermant la voie de la licence et du doctorat à ses deux fils; elle a créé dans son sein une commission de neuf membres, un *novemvirat*, ayant pour mission de ne laisser aucun répit à Renaudot (*Regist.-Comment.*, t. XIII, fol. 113); elle a décrété (17 mai 1641) que tout docteur pourrait écrire contre l'ennemi commun. Et l'on ne s'est pas fait faute, rue de la Bûcherie, d'user de la permission. Durant ces quatre années, ç'a été de part et d'autre une avalanche de factums, de pamphlets, de chansons, de pièces versifiées, qu'on dirait, pour la plupart, avoir été écrites plutôt par des crocheteurs que par des médecins, et dont les auteurs ont été, du reste, assez pudiques pour se cacher sous le voile de l'anonyme. Guy Patin ne fut pas le dernier à entrer en lice et à mettre au service de sa chère Faculté son talent d'écrivain, sa vaste érudition et cette plume satirique, endiablée, qui blessait à mort tout ce qu'elle touchait.

René Moreau avait ouvert le feu par *La défense de la Faculté de médecine de Paris contre son calomniateur* (1).

Riolan suivit de près son ami Moreau par un *Advertissement à Théophraste Renaudot, contenant les mémoires pour justifier les anciens décrets et privilèges de la Faculté de médecine de Paris*; 1641; *in-4° de 58 pages*.

Guy Patin vint en troisième, et écrivit en douze pages un

libelle n'ayant ni titre ni nom d'imprimeur, mais avec la date de 1643, et commençant par ces mots : *Le procès entre les doyen et docteurs régens en la Faculté de médecine de Paris et Théophraste Renaudot...*

Ce libelle a été attribué à Michel de La Vigne, alors doyen en charge ; mais nous sommes convaincu que Guy Patin en est bien l'auteur, car au chapitre des dépenses du décanat on lit cette mention (*Regist.-Comment.*, t. XIII, fol. 100, v°) :

« Die jovis 24 septemb. 1643, magistro Guidoni Patin, doctori medico, pro excusis 300 exemplaribus inficeti illius scripti quod typis suis edi curaverat Theophrastus Renaudotus et factum litis suæ adversus medicos scholæ Paris., nuncuparat, dedi sex libellas. »

*Die sabbati* 31 *octob., eidem magistro Guidoni Patin, pro narratione juris nostri, typis mandata adversus Renaudotum et ejus socios...*, 9 l. 5 s.

C'est-à-dire que Guy Patin a été chargé par la Faculté de faire réimprimer, évidemment pour être envoyé aux juges, le libelle de Renaudot, intitulé, en effet : *Factum du procès*, etc. (s. l. n. d., in-4° ; 19 pages), et qu'il est lui-même l'auteur du libelle en question, dans lequel, en effet, il raconte (*narrat*) les droits de l'Ecole.

Guy Patin ne s'en tint pas là, et il écrivit un autre libelle qui ne lui fait pas honneur, et qui était destiné à remettre à flot une ténébreuse affaire d'arrestation de prisonniers espagnols, dans laquelle Anne d'Autriche se serait fort compromise, et à faire ressortir toute l'acrimonie d'un mémoire rédigé à cette occasion par Louis XIII et dont le gazetier s'était fait l'éditeur. Sur le point d'être inquiété sous un régime qui ne lui était guère favorable, puisque Richelieu, son protecteur, venait de mourir, Renaudot sut se tirer d'affaire et abattre, pour un moment, l'hydre qui le menaçait.

Trois brochures devenues extrêmement rares expliquent toute cette affaire. Elles portent ces titres :

1° Requeste présentée à la Reyne par Théophraste Renaudot, en faveur des pauvres malades de ce royaume (s. l. n. d., in-4°, 8 pages).

2° *Examen de la requeste présentée à la Reine par le gazetier ; 4 nov.* 1863 ; *in-4° ; 40 pages.*

3° Response à l'examen de la requeste présentée à la Reyne par M. Théophraste Renaudot. Portée à son autheur par Machurat, compagnon imprimeur. Paris, 1644 ; in-4° ; 75 pages.

C'est le deuxième de ces trois libelles, celui qu'avec intention nous avons souligné, que nous soutenons avoir été écrit par Guy Patin. Renaudot ne s'y est pas trompé dans la réponse qu'il y fit (n° 3), car dès la première page, faisant allusion au procès suscité par l'épître en tête de l'édition de Sennert, il interpelle ainsi son implacable ennemi :

« Je t'y trouve donc encore, camarade, après un silence de trois ans, qui n'a esté interrompu que par les bouffonneries de ton ridicule plaidoyé, qui appartenait mieux à un hostel de Bourgongne qu'à un barreau ; partagé de la pitié que les

uns avoyent de ton ignorance et de la risée qu'excitoit aux autres ton mauvais françois, ta façon niaise, et ce badin de serment, *vray comme vela le jour de Dieu, messieurs*, que tu répétois souvent, faute de bonnes raisons, en cette satisfaction que tu fis en public à M. Renaudot, déclarant que c'estoit d'un autre et non pas de lui, que tu avois escrit les médisances contenues en l'épître liminaire des œuvres de Sènerte, naguère imprimées en cette ville... »

La *Response* de Renaudot fourmille de ces allusions à la personne de Guy Patin.

Mais voici une autre preuve, celle-là absolument convaincante.

C'était, comme nous l'avons vu, l'habitude à la Faculté de médecine de Paris, que la Compagnie tout entière supportât les frais d'impressions des mémoires, libelles, factums, etc., écrits pour son honneur et pour sa défense; la dépense était marquée par le doyen sur son registre. Or, voici ce qu'on lit à l'article *Expensa*, du décanat de Michel de Lavigne (*Regist.-Comment.*, t. XIII; fol. 200, v°) :

« Initio mensis novembris 1643, dedi Magistro Guidoni Patin, censori, pro trecentis et amplius exemplaribus *Examinis libelli supplicis* a Gazetario porrecti Reginæ, typis mandatis, triginta octo libras, et quindecim asses..., XXXVIII l. XV s. »

## XII. — *Additions à une thèse de Charles Guillemeau.*

Le 2 avril 1648, dès les premières heures du jour, il y avait aux écoles de la rue de la Bûcherie grand concours de docteurs régents, de bacheliers et de nouveaux licenciés. On peut dire que pas un membre de la docte Compagnie ne manqua à l'appel. C'est qu'on devait y disputer sur une thèse dont le titre et la conclusion étaient bien capables d'attirer l'attention. La thèse portait ce titre :

*Est ne hippocratica medendi methodus omnium certissima, tutissima, præstantissima?* (La méthode hippocratique est-elle la plus certaine, la plus sûre et la plus excellente pour guérir les maladies?) Elle concluait nécessairement par *oui*, et était de la façon de Charles Guillemeau, président de l'acte. Elle eut un retentissement considérable, car l'auteur, en condamnant avec vigueur, souvent avec âpreté, les prétentions des chimistes, des paracelsiques et les abus dans l'emploi des médicaments, se faisait une fois de plus le champion de l'antiquité, de l'orthodoxie médicale, comme on disait rue de la Bûcherie.

Guillemeau jugea même opportun, devant un succès aussi éclatant, et afin de vulgariser les idées qui étaient émises dans la thèse, de traduire en français cette dernière, de la faire imprimer et de la distribuer largement. Il fit plus encore : connaissant les talents littéraires, la verve incomparable de son ami Patin, non moins que sa haine invétérée contre les polypharmaciens et les adorateurs de drogues à vertus presque suspectes, il l'invita à enrichir la traduction de sa thèse d'ob-

servations personnelles. On a ainsi un ouvrage in-4°, de 94 pages, imprimé par Nicolas Boisset en 1648, et portant ce titre :

*Question cardinale à disputer aux escholes de medecine jeudy matin 2 avril, sous la presidence de maistre Charles Guillemeau, docteur en medecine de la Faculte de Paris :* LA METHODE D'HIPPOCRATE EST-ELLE LA PLUS CERTAINE, LA PLUS SEURE ET LA PLUS EXCELLENTE DE TOUTES A GUARIR LES MALADIES? *Avec des observations sur quelques points les plus notables.*

Ce sont ces *observations* qui sont de la façon de Guy Patin ; elles sont au nombre de onze, occupent les pages 41 à 94, et roulent sur des médicaments, les uns approuvés, pronés et chantés, les autres malmenés, critiqués et honnis par l'implacable satirique, qui passe successivement sous son crible le séné, l'antimoine, les remèdes cardiaques, l'os du cœur d'un cerf et la corne de licorne, les perles, les pierres précieuses, le bézoard, les confections d'alkermès et de hyacinthe, les apozèmes et juleps, le laudanum des chimistes, la thériaque et la mithridate. Il termine par cette invocation son étonnant plaidoyer antipharmaceutique :

Tibi laus, decus, imperium, Deus et Pater,
Domini nostri Jesu Christi
in Spiritu Sancto.

On me demandera pourquoi j'attribue à Guy Patin les observations qui suivent la thèse de Guillemeau. Ma réponse est facile ; elle se trouve dans une lettre à Belin du 2 octobre 1657,

XIII. — *Ouvrages anatomiques de Jean Riolan, le fils.*

Quoiqu'il n'ait laissé aucun écrit personnel sur l'anatomie, Guy Patin a eu toujours un goût très-prononcé pour cette science. Aussi le voit-on, dès son admission au baccalauréat (1623), accepter avec joie les fonctions d'*Archidiacre* des écoles, c'est-à-dire de chef des travaux anatomiques, et, en 1654, entrer au Collège de France comme professeur d'anatomie et de botanique, en remplacement de son maître, de son « bon ami », Riolan. Il est certain que Patin, plus lettré, plus habile à manier la plume de critique, n'a pas été étranger aux nombreuses publications de Riolan. Les fameuses *Curieuses recherches*, mises au jour sous le nom de ce dernier, en 1651, montrent bien des passages où l'on reconnaît la touche, la manière de faire de son spirituel élève. Mais, sans s'arrêter à ce qui ne peut être qu'une supposition, on est assuré que, sans Guy Patin, nous n'eussions pas eu ni l'*Encheiridium anatomicum et pathologicum* de Riolan, publié en 1648, in-16, ni les *Opera anatomica vetera recognita et auctiora*, du même Riolan, données en 1653, in-fol. de 872 pages, et qui sont comme le testament scientifique de l'auteur.

XIV. — *Notes sur l'Advis sur la peste, de Nicolas Ellain.*

Nicolas Ellain, mort le 30 avril 1621, avait été doyen de la Faculté de médecine de Paris (1584), professeur de pharmacie, censeur royal. Il avait rendu de tels services qu'on avait l'habitude de l'appeler l'*Atlas des écoles*. Le bonnet doctoral ne l'avait pas empêché d'enfourcher Pégase; on lui connait deux *Discours panégyriques* et des *Sonnets* qui ont été réédités dans ces derniers temps par M. Ach. Genty (voy. notre *Parnasse médical français*, p. 203). Son *Advis sur la peste* eut un tel succès qu'il fut imprimé deux fois presque coup sur coup, 1604 et 1606. C'est ce petit traité que G. Sauvageon, traducteur du *Médecin charitable*, de Guybert, sous le titre de *Medicus officiosus*, a inséré dans ce dernier ouvrage, p. 465-537, avec des notes de Guy Patin, notes ayant ces titres : 1° De causis pestis (p. 468); 2° De præsidiis cardiacis eorumque abusu (p. 499); 3° De mithridatio illiusque compositione (p. 502); 4° De arsenico ex collo suspenso ad pestis prophylaxin (p. 506); 5° De perlis, auro, cornu monocerotis, bezoardico lapide, mithridatio, theriaca, confectione alkermes, de hyacintho, etc. (p. 510); 6° De aquis theriacalibus, imperialibus, marcipanibus, manus-christi-perlatis, pastis-regiis, etc. (p. 532).

Ai-je besoin de dire que Patin se livre là à toutes sortes de joyeusetés à l'égard de ces compositions pompeuses, auxquelles il refuse, et à juste titre, toute espèce d'action salutaire dans la peste et dans les autres maladies.

XV. — *Quelques notes sur un livre de Galien.* De missione sanguinis, *livre traduit en français et commenté par Louis Savot.*

L'ancienne Faculté de médecine de Paris a droit de s'enorgueillir d'avoir compté Louis Savot parmi ses enfants. L'architecture lui doit un excellent ouvrage : *L'Architecture française des bâtiments particuliers;* 1624, in-8°. Son *Discours sur les médailles* est très-estimé des hommes compétents. Enfin une traduction du livre de Galien sur la saignée (1) lui valut de pompeux éloges d'une école où les émissions sanguines étaient portées à un point qui nous stupéfie aujourd'hui. Traduit en latin par G. Sauvageon, ce petit livre a été inséré dans le *Medicus officiosus* (p. 538), avec deux annotations de la façon de Patin, annotations portant sur les chapitres XII et XIII.

XVI. — *Traduction d'une lettre écrite en grec et adressée, par Guillaume Joly, à la Faculté de médecine de Paris.*

Parmi les médecins-poètes que l'ancienne Faculté de médecine de Paris a produits, Gérard Denisot tient un rang distingué. Natif de Nogent-le-Rotrou, et fils de Nicolas Denisot, poète et peintre célèbre, il mourut en 1594, laissant parmi ses papiers une version élégante des Aphorismes d'Hippocrate,

quel il était allié nous ne savons à quel degré, et dont le fils, Robert Miron, maître des comptes, avait vécu avec Patin dans l'intimité, presque sous le même toit de la rue du Chevalier-du-Guet.

Il est encore certain que si l'on peut lire dans l'édition des *Elogia* de Papyre Masson, publiée en 1638, par J. Balesdens, l'Eloge de Calvin, nous le devons à Guy Patin, lequel ayant pu, en 1619, avoir des mains du frère de Papyre Masson cet Eloge, écrit à part par ce dernier, obtint avec peine, mais enfin obtint que Balesdens l'insérât dans son édition. (Voyez Lettre de Patin à Falconet, 24 mai 1650.)

XVIII. — *Le Celse de Vander Linden.*

La plus étroite amitié n'a pas cessé de réunir Guy Patin et le savant professeur de Leyde; ces deux hommes avaient le même goût pour l'étude, la même passion pour les livres, la même admiration pour les œuvres de l'antiquité. Rien de plus touchant que la manière dont Vander Linden parle de son ami dans la dédicace du *Celse*, qu'il édita chez Jean Elzevir, en 1657 : « Je n'oublie pas les nombreuses et grandes obligations que je vous dois. Aussi je vous prie d'accepter la dédicace de ce livre comme un premier et faible témoignage de ma vive reconnaissance. Je vous l'offre comme fruit de mes labeurs, et afin qu'il soit comme le témoin de la dette éternelle que j'ai contractée envers vous... »

C'est que Patin avait sérieusement contribué à rendre cette édition de Celse aussi parfaite que possible, en prêtant à son savant ami toutes les éditions qu'il avait à sa disposition, une, entre autres, enrichie de notes manuscrites de Fernel, de Chapelain, de Scaliger et de Nancelius. (Voy. Lettre à Belin, 20 juillet 1656; Lettre à Falconet, année 1659.)

XIX. — *Vita Claudii Galeni, Pergameni, medicorum principis, ex propriis operibus collecta, per R. P. Phil. Labbeum...; ad V. C. Guidonem Patinum... Paris*, 1660.

C'est un volume in-8° de 88 pages, plus un *Indiculus* allant de la 89e à la 118e page. Patin en est bien l'éditeur; il le déclare dans une lettre à Falconet, 28 mai 1660 :

« Le P. Phil. Labbé, jésuite, natif de Bourges, a fait, en petit volume, la vie de notre Galien, toute extraite de ses œuvres. en vers grecs et français. Plus tard, Guillaume Joly, avocat, le « vir optimus et antiquæ fidei » de Patin, s'étant rendu acquéreur de la bibliothèque de Denisot, y trouva ce poème, et s'empressa, sous le décanat de Guy Patin (1652), d'en faire don à la Faculté de médecine, en rehaussant le cadeau d'une lettre d'envoi en langue grecque. C'est cette lettre que Patin a traduite en latin, en enrichissant sa traduction de quelques notes sur Gérard Denisot, notes puisées dans les *Registres-Commentaires*. C'est cette lettre enfin qui a été insérée, texte grec et latin en regard, dans les *Divers opuscules tirez des Memoires de Me Antoine Loysel..., publiés par Claude*

*Joly... Paris*, 1656, *in-4*, *p.* 622-624.

Ajoutons que les Aphorismes versifiés de Gérard Denisot ont été imprimés par son petit-fils, Jacques Denisot, en 1634. (Voy. notre *Parnasse médical*, p. 164.)

XVII. — *Éloges de Simon Piètre et de François Miron.*

On a attribué, et selon nous avec toute raison, à Guy Patin les Eloges de François Miron, prévôt des marchands, et de Simon Piètre, qui se trouvent t. ij, p. 337-386, 396-405, de l'édition faite en 1656 des *Elogia* de Papyre Masson (2 vol. in-8). Claude Joly, dans le *Recueil des divers opuscules* d'Antoine Loysel, t. ij, p. 591, et Colomies (*Mélang. hist.*; Orange, 1665, in-12, p. 82) l'assurent positivement. Il suffit, du reste, de lire l'Eloge de Piètre pour y reconnaître la plume de celui qui avait tant d'admiration pour la mémoire de ce grand médecin, dont le fils, Nicolas Piètre, avait été le maître de notre Guy. Ce dernier était aussi appelé, comme naturellement, à écrire l'Eloge de François Miron, à la famille duquel il était allié. Il est encore certain que si l'on peut lire dans l'édition des Elogia de Papyre Masson, publiée en 1638, par J. Balesdens, l'Eloge de Calvin, nous le devons à Guy Patin. (Voy. Lettre à Falconet, 24 mai 1650.)

XX. — *La bibliographie médicale de Vander Linden :* J. Antonides Vander Linden, *De scriptis medicis ;* Amst., 1662 (3e édit.), in-4°.

Guy Patin a beaucoup contribué à enrichir cette troisième édition (la première parut en 1637), en fournissant à l'auteur une grande quantité, un véritable supplément de notes. Son ami lui rend pleine justice dans sa préface : « Et supplementa quidem habet hæc editio, ab excellentissimo D. Guidone Patino, doctore medico parisiensi, ac professore regio, viro, supra quam aut dici queat, aut quis, nisi experiens credat, nato ad fovendum bonos et artes bonas, ac mihi præter modum et meritum Amico. »

XXI. — *Ouvrages de pathologie et de physiologie de Gaspard Hoffmann.*

Guy Patin n'était pas homme à haïr ou à aimer à demi. Plusieurs de ses Lettres dévoilent l'enthousiasme dont il était animé à l'égard de Gaspard Hoffmann, l'un des médecins, en

effet, les plus savants de Nuremberg. Il avait lu tous les ouvrages de l'auteur allemand; il est très-anxieux de l'impression qu'on a commencée à Lyon des *Institutiones medicæ*, impression faite sous l'inspiration de Ch. Spon; l'affaire marche trop lentement selon ses désirs. « Quand plaira-t-il à M. Huguetan (l'imprimeur) que nous voyions ces belles *Institutiones? Quid moratur?* Jamais livre de médecine n'eut un si bon et si beau débit. J'ai peur de mourir avant que de le voir achevé, tant je le souhaitte... » (Lettre à Spon, 8 mars 1644.)

Quelques mois après, les vœux du passionné bibliophile étaient exaucés : le livre tant désiré paraissait en un beau volume in-4°.

Même passion à l'égard du *De medicamentis officinalibus*, que l'on imprima à Paris en 1647, sur le manuscrit de l'auteur. Patin semble même avoir eu une grande part à la publication de ce livre, qui lui fut, du reste, dédié.

Mais la publication d'un autre ouvrage (posthume) de Gaspard Hoffmann est due entièrement à Patin. Cela lui a donné assez de peine pour qu'il ait le droit d'en réclamer la paternité.

Nous voulons parler de l'*Apologia pro Galeno*, sive ΧΡΗΣΤΟ. ΜΑΘΕΙΩΝ, *libri duo, ex bibliotheca Guidoni Patini*, que Laurent Anisson, imprimeur à Lyon, donna au public en 1668 (2 vol. in-4°). Après la mort d'Hoffmann, arrivée en 1648, Patin, sachant qu'il avait laissé en manuscrit l'ouvrage précédent, n'eut pas de repos qu'il ne se le fût procuré. Par l'intermédiaire de son ami Volcamer, il traita, dans le commencement de mai 1649 avec la fille de l'auteur moyennant cinquante écus. Les précieuses feuilles ne lui arrivèrent que près de deux ans après. Il fallut dix-sept ans pour que les presses se décidassent à fonctionner! Le pauvre Patin gémit à chaque instant de ces retards. Il a dédié son œuvre à Guillaume de Lamoignon, président du Parlement, de l'amitié duquel il était honoré, et dont il parle toujours avec admiration et amour.

Telle est la liste déjà considérable, et que nous avons lieu de croire incomplète, des ouvrages composés par Guy Patin, ou de ceux à la publication desquels il a coopéré. Il n'est pas inutile d'ajouter qu'on lui a attribué, et que nous lui avons longtemps attribué, une pièce de 4 pages in-4°, imprimée en 1645, chez Pierre du Buisson, de Montpellier, et portant le titre de : *Navicula solis. Cento extemporalis fartus ex elegantiis grammaticalibus orationis Simeonis Curtautii, decani medicinæ Monspessulanæ... Cantherius in fossa.* Ce pamphlet, destiné à répondre à une violente diatribe de Courtaud contre la Faculté de médecine de Paris, et à bafouer le pathos, l'emphase, l'exagération et les fautes grammaticales qui y fourmillent, n'est pas de notre Guy. Il est de Jean Bérault, docteur de Paris, mort en août 1647. Nous en avons eu la preuve dans un passage resté inédit d'une lettre que Patin adressait à Spon, le 1er mai 1654 (Bibl. nat., ms. franç., n° 9358). On y lit, en effet, ceci, qui résout définitivement ce point bibliographique :

« Ce livre (le pamphlet de Courtaud) est plein d'injures

contre M. Riolan, premièrement, et puis après contre moy; contre M. Moreau, M. Guillemeau et feu M. de La Vigne... Courtaud me fait auteur de la Légende, *quod est falsissimum;* il dit aussi que j'ay par ci devant escript contre les médecins de Montpellier : il veut dire ce livret intitulé : *Naviculæ solis;* QUE FEU M. BÉRAUD FIT CONTRE LE LATIN DE COURTAUD... »

Guy Patin, qui avait horreur du mensonge, et que les menteurs mettaient dans une véritable rage, n'était pas homme, lorsqu'il écrivait *amicus ad amicos*, à renier un enfant de ses œuvres, tel peu légitime et mal bâti que fût cet enfant. L'on doit avoir toute créance en son dire.

# Chap. XVII

## Iconographie patrizienne

C'est particulièrement aux amis et aux correspondants de Peiresc, que l'on doit les quelques portraits qui nous restent de lui. Il était très avide des images de ceux qu'il aimait; on a vu que dans son cabinet, dans son étude, il y en avait vingt-quatre. Ses correspondants à leur tour voulaient être payés de retour, et c'était à qui lui demanderait son "Tableau". Le P. Lelong (A) en signale dix, dont nous connaissons que ....

1°. Presque en pied, assis dans un fauteuil, devant une table de travail, et entouré de livres; la face est de 3/4, la tête ornée du bonnet carré, le corps revêtu de la robe doctorale, avec capuchon et rabat, la main droite tient un livre sur lequel est écrit: Lettres de Mr. Peiresc. Gravure en taille douce, sans nom de graveur. Ce portrait orne les Lettres choisies de feu Mr. Guij Patin, publiées à Cologne chez Pierre Du Laurens, en 1691, 3 vol. in-8°

2°. Même portrait, mais plus âgé. Il se trouve en tête des Lettres choisies, données en 1692, par Jean Petit, libraire de la rue St Jacques, à Paris.

---

(A). Biblioth. de la France; V, 246.

3° – De profil, vu demi-corps, la main droite tenant une plume avec laquelle Patin semble écrire sur un livre à pages blanches, placé sur une petite table. Gravure en taille douce. Au dessous on lit :

Guido Patin Bellovacus Doctor Med. Paris et Prof. Reg.

~~Nec modo~~ Immortale decus peperit nomenque perenne
Æmula Galeni mens tua, Magne Patin :
Nec modo te Magnum Gallus miratur et Anglus,
Sed quo Germanus te quoque Laudet, habet
Sebastien Schefferus D.

J. Th. Thelott sculpsit

Au dessus : Felix qui potuit.

Ce fut, en effet, Sebastien Schaeffer, médecin de Francfort, qui demanda ce portrait à Patin pour le faire graver et en enrichir ~~une Iconographie~~ une nouvelle édition des Logia de Jacques Boissard

4° Très beau portrait à l'huile, peint, en 1670, par Antoine Masson, habile artiste, membre de l'Académie de peinture, aussi bon graveur que peintre, auquel on doit 41 portraits et dix-sept sujets historiques. Patin y est représenté en buste, de 3/4, dans un ovale. Au bas on lit :

Hanc effigiem Guidonis Patin, Decan. 1650. 1651, hic posuit Guido Erasme Emmerez, ejus filiol. Decan. Amr. 1721-1722

Ce fut, en effet, Guy Erasme Emmerez, filleul de Guy Patin, qui donna cette belle toile à la Faculté de médecine de Paris. Elle n'est pas un des moindres ornements de la Galerie de notre Ecole

5.. Cette toile de Masson a été gravée par le peintre lui-même, lequel

malheureusement, a trop accentué les rides de son modèle et a donné à la figure de Patin une expression de rudesse qui n'est pas dans le portrait à l'huile. La gravure en question a 20 cent. de haut. sur 17 de larg. Au bas :

Mᵉ. Guido Patin doctor medicus parisiensis medicus et professor Regius.

Aut. Masson ad vivum ping. et scul. 1670

A Paris, rue Sᵗ Germain de Lauxerois. Proche l'espée de Bois.

6° L'œuvre de Masson a été reproduite sur cuivre pour l'édition que Réveillé-Parise a donnée des Lettres en 1846. Mais que sont devenus d'autres portraits de notre Guy, que ce dernier signale lui-même dans ses Lettres ? Qu'~~est~~ sont devenus ceux ~~celui~~, "peints à l'huile" six ans auparavant, qu'il envoyait à Spon et à Falconet, en 1648 et 1649 ? Qu'est devenu cet autre portrait à l'huile, œuvre d'un peintre de Beaune, que De Salins envoyait exprès à Paris, en 1658, pour reproduire les traits de son illustre ami..?

# Tableau généalogique de la Famille Patin

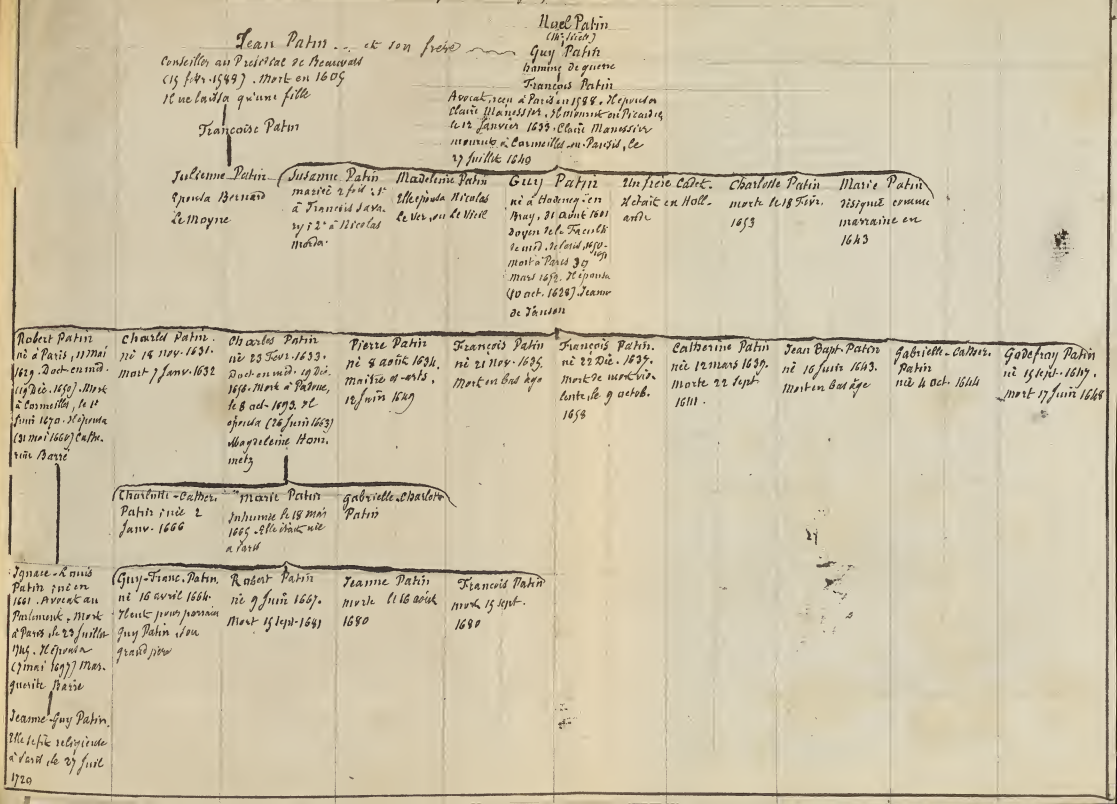

EXTRAIT DE LA GAZETTE HEBDOMADAIRE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE

# BIBLIOGRAPHIA PATINIANA

## CATALOGUE
## CHRONOLOGIQUE, ANALYTIQUE ET EXPLICATIF
## DES OUVRAGES COMPOSÉS PAR GUY PATIN
## ET DE CEUX A LA PUBLICATION DESQUELS IL A CONTRIBUÉ

**Par A. CHEREAU**

Bibliothécaire de la Faculté de médecine de Paris,
Membre de l'Académie de médecine, etc.

---

A part ses fameuses Lettres, on ne signale guère, comme étant dus à la plume de Guy Patin, que cinq ou six ouvrages. Connaissant l'activité prodigieuse de cet homme illustre, sa passion pour les livres, sa grande facilité d'écrire et son véritable enthousiasme pour tout ce qu'il supposait devoir enrichir la littérature et vulgariser les doctrines qu'il professait, nous pensions depuis longtemps que le petit bagage qu'on lui accordait était bien insuffisant pour une assez longue existence, passée dans les études et dans un commerce littéraire fort suivi avec les hommes les plus illustres de son temps. Les recherches auxquelles nous nous sommes livré ne sont venues que confirmer nos prévisions. Dans l'étude qui suit, nous n'avons pas la prétention d'avoir soulevé tous les voiles, et nous sommes convaincu d'avoir laissé dans l'ombre d'autres productions de l'esprit le plus remarquable, le plus étonnant du dix-septième siècle. Nous avons, néanmoins, élargi d'une manière notable le cercle de la *Bibliographia Patiniana*. Ceux qui connaissent par expérience les difficultés, les impédiments qui s'attachent à des travaux de ce genre nous sauront peut-être quelque gré. C'est à eux particulièrement que s'adresse cette étude.

## I. — *Recueil de cantiques spirituels.*

La série des ouvrages dus à la plume de Guy Patin ou à la publication desquels il a contribué s'ouvre, dans l'ordre des dates, par un livre des plus curieux, celui qui était jusqu'ici enfoui sous la poussière des bibliothèques.

Quiconque est atteint de la fièvre du collectionneur comprendra le bonheur que dut ressentir M. J.-B. Mathon, ancien pharmacien à Beauvais, lorsqu'en remuant un jour un amas de livres jetés au rebut et condamnés à la destruction, il put lire, abrité par un vélin jaunâtre et de *great attraction* pour les fins limiers du bouquin, ce titre :

*Cabinet des Cantiques spirituels. Propre pour élever l'Ame à Dieu, recueillis de plusieurs Pères religieux, par G. P. B. Troisième partie. A Paris, chez Anthoine de Sommaville, au Palais, en la gallerie des Libraires, près la Chancellerie.* 1623. *Avec privilége du Roy.*

Le livre est un in-12, chétivement imprimé, de 155 pages. Le titre est orné d'une gravure de E. Dauvel, représentant Jésus-Christ et la Vierge Marie. En feuilletant ce livre, on trouve trois autres gravures du même artiste : 1° la Nativité de Jésus-Christ; 2° l'Adoration des Mages; 3° Sainte Magdeleine dans le désert.

Il y a en tout cinquante-trois cantiques, tous en français; les uns ne sont suivis d'aucune signature; d'autres portent R. S. A.; quelques-uns : *Rien sans amour* (R. S. A.). Le quinzième est signé P. G.; le dix-septième, F. G. B. P.; le dix-huitième, G. P. Ce dernier est évidemment l'œuvre de Guy Patin (comme le cantique signé F. G. P. serait celle de son père (François Guy Patin); il a dix-sept couplets, qui se chantent sur l'air : *Un amoureux hermite*. Il est destiné à célébrer le *S. Sacrement de mariage.* Le lecteur voudra bien se contenter du premier couplet :

Honneur au mariage,
Et aux gens mariez,
Qui sont d'un sainct cordage
Ensemblement liez,
Pour estre la racine
D'un fruict plaisant et beau,
Que la grâce divine
Produit en ce rameau.

Est-ce bien là l'ennemi des Jésuites, l'homme qui, plus

tard, « perd pied dans les abymes de la Providence », dont le symbole de la foi n'était pas, suivant l'expression de Bayle, « chargé de beaucoup d'articles », qui résista opiniâtrement aux suggestions de sa mère, qui voulait le faire prêtre, et qui, vingt-sept ans plus tard, louait Dieu de ne l'avoir fait ni femme, ni prêtre, ni Turc, ni Juif...?

Rappelons que lorsque Patin mit au jour cette « troisième partie » des Cantiques (car nous n'avons pas les deux premières), il avait vingt-trois ans à peine, qu'il était tout fraîchement assis sur les bancs de la Faculté de médecine de Paris, qu'il ne fut fait licencié que le 15 juin 1626, et docteur le 7 octobre 1627.

## II. — *Thèses que Patin a composées et qui ont été disputées à la Faculté de médecine de Paris.*

Rappelons brièvement qu'il y avait deux sortes de thèses, au moins de celles qui étaient destinées à l'impression, et pour lesquelles on ne se contentait pas d'une argumentation *vivâ voce :*

1° Les thèses dites *quodlibétaires* ou physiologiques, ainsi nommées parce qu'elles roulaient sur des sujets variés, et que le soutenant y exposait *quod libet.* Elles étaient toujours suivies d'autres argumentations secondaires, qu'on appelait *résumptes.*

2° Les thèses *cardinales,* lesquelles, inventées par le cardinal d'Estouteville, en 1452, lors de la réforme de l'Université, roulaient sur des sujets d'hygiène.

Ces *questions* étaient rédigées, tantôt par le récipiendaire, par le bachelier, tantôt par le président de l'Acte ; de sorte qu'il est souvent fort difficile, et trop souvent impossible, d'attribuer un nom d'auteur à chacune des thèses.

Grâce au charmant bavardage de Guy Patin, nous savons celles qu'il a pu signer comme étant de sa façon, soit en qualité de bachelier, soit en qualité de président. Elles sont au nombre de sept.

*A.* Première thèse quodlibétaire; 19 décembre 1624. Bachelier : Guy Patin. Président : Elie Bedé.

*Estne fœminæ in virum mutatio* ἀδύνατος? (La transformation de la femme en homme est-elle impossible?)

Conclusion : oui.

Cette thèse fait partie, sous le n° 660, de la collection de la bibliothèque de la Faculté.

*B.* Deuxième thèse quodlibétaire; 27 novembre 1625. Bachelier : Guy Patin. Président : François Mallet.

*An prægnanti periculosè laborante abortus?*

Conclusion : oui.

*C.* 16 décembre 1627. Tout fraîchement coiffé du bonnet doctoral, Guy Patin, pour obéir aux statuts de l'Ecole, préside, pour la première fois, à une thèse quodlibétaire, dont le sujet avait été proposé par le bachelier George Joudouyn. Cette thèse est encore de lui (Lettre à Belin, 14 mai 1630). Elle porte le n° 706 dans la collection de la Faculté.

*Utrum μητρομανια balneum?* (Les bains sont-ils utiles dans l'utéromanie?)

Conclusion : oui.

Le malin docteur n'avait pas choisi son sujet au hasard; il y avait été amené par l'exemple d'une belle jeune fille qu'il venait de traiter *de furore utero*, et avec laquelle la maman eût bien voulu le marier. (Lettre à Falconet, 19 septembre 1659.)

*D.* 17 décembre 1643. Patin préside la thèse du bachelier Paul Courtois, et il se charge non-seulement du choix du sujet, mais encore de sa rédaction.

*Estne totus homo â naturâ morbus?* (Les maladies de l'homme lui viennent-elles toutes de la nature?)

Cette thèse, imitée d'un *Totus homo ab ipso ortu morbus*, qu'on trouve dans les Epîtres d'Hippocrate, est considérée, à juste titre, comme un petit chef-d'œuvre. Elle a eu un succès immense. On n'en compte pas moins de six éditions; la dernière est de l'année 1646. (Paris, in-4° de huit pages, chez la veuve Jérôme Blageart.)

Beverovicius, médecin de Dordrecht, ayant reçu la thèse de l'auteur même, avec son portrait, s'empressa de la faire imprimer dans un ouvrage pour lequel il travaillait (*Epistolicæ quæstiones, cum doctorum responsis.* Amsterd., 1644, in-8, 230 p.). Patin en parle, non sans orgueil, à ses correspondants.

« Un médecin de Dordrecht, en Hollande, nommé J. Beverovicius, a mis en lumière un livre intitulé : *Medicæ questiones epistolicæ*, dans lequel il a fait insérer ma dite thèse, tant il l'a trouvée belle; mais il n'y a mis que la deuxième édition; j'ai grand regret qu'il n'ait eu la troisième, laquelle est tout autrement meilleure. Je reçois tous les jours des applaudissements et des actions de grâce et même de petits présents pour icelle. Je n'en ai pas encore un cent de reste de la troi-

sième édition; et si j'en fais une quatrième, j'ai quelque chose de bon à y ajouter... » (Lettre à Bélin, 21 juillet 1644.)

L'édition originale, celle in-folio plano (collection de la Faculté, n° 920), porte en tête les armes de Jean Lesné, conseiller au Parlement, auquel la thèse est dédiée.

Il n'est guère optimiste, notre docteur régent! Il accuse la nature humaine de tous les outrages, de toutes les calamités, et dans le chemin plus ou moins long qu'elle a à parcourir il n'y a place, selon lui, pour aucune joie, pour aucun plaisir. Bref, la vie serait un présent que personne n'accepterait si l'on connaissait les conditions qu'il impose. Il est permis de combattre une doctrine aussi navrante, aussi décourageante, fruit d'une mélancolie native; mais la manière dont elle est présentée, la vigueur du style, font aisément oublier le fond. Ces quelques pages ne sont pas écrites, elles sont véritablement burinées.

Ai je besoin de dire que l'auteur n'a pu résister au plaisir de glisser dans sa thèse les sentiments de haine qu'il professait à l'égard des apothicaires et contre l'abus de la pharmacologie, non moins que ses louanges au profit de la saignée, de la divine saignée? Premières explosions qui devaient être suivies d'autres plus terribles, et le conduire à la barre du Parlement.

« La saignée, écrit-il, est le seul espoir pour la cure des maladies. Vaines sont la pierre de Bézoard, ce scandale de l'art et de l'artifice, les eaux distillées de feuilles d'orme ou de chardon bénit, bagatelles nulles et absurdes. Vaines les décoctions de lentilles ou d'hydrotica; vaines ces fameuses confections de cocco baphico et de hyacintho, inventées, non pas tant pour servir à la santé que pour la pompe et l'orgueil. Tout cela n'a de cardiaque que le nom, n'a de spécieux que le titre, et n'a pas plus d'action pour la guérison des malades que n'en ont les Nénies pour faire revenir les morts. Je place sur le même rang l'or, qui n'a d'autre vertu cardiaque que de réjouir l'âme... » Théophraste Renaudot n'y est guère ménagé non plus, car c'est à lui que Patin fait allusion lorsqu'il écrit ceci : « Corruptum nasum sequitur corruptio morum; ex isto » enim nasonum genere, qui, ancidulo ore loquuntur, nebu- » lones sunt, ridiculi, effrænei, nefarii, ardeliones, vafri, » dolosi, obscœni, turbulenti, mendaces, maligni, invidi, qua- » druplatores, flagitiosi, infames, contumeliosi, facinorosi... » Remarquez surtout ces mots : Ridiculi, Effrœni, Nefarii, Ardeliones, Vafri, Dolosi, Obscœni, Turbulenti, dont les premières lettres, étant réunies, donnent *Renavdot*. Cette espièglerie,

passée inaperçue, nous a été dévoilée par Patin lui-même, dans un passage resté inédit de l'une de ses lettres.

*E.* Nous sommes arrivés au jeudi 14 mars 1647. Jean de Montigny devait soutenir une thèse cardinale ou d'hygiène sous la présidence de Guy Patin. C'était une belle occasion de proclamer de nouveau, *hîc et ubique terrarum*, ses idées bien arrêtées touchant la prédominance de l'hygiène et l'absurdité de la polypharmacie. Il ne la manqua pas, et de sa plus fine plume il écrivit cinq paragraphes pour justifier un oui énergique à cette question :

*Estne longæ ac jucundæ vitæ tuta certaque parens sobrietas?* (La sobriété est-elle la mère la plus sûre, la plus certaine d'une vie longue et agréable?)

Cette thèse est dédiée à Nicolas de Bailleul, président au Parlement ; elle est ornée, en tête, d'une belle gravure représentant le buste de ce personnage. Elle a été traduite en français par G. Sauvageon, médecin de Lyon, et insérée sous cette forme dans le *Medicus officiosus*, dont nous parlerons.

Si Patin s'était contenté, pour appuyer sa thèse, d'arguments puisés dans l'atmosphère claire et sereine de la science, tout eût été pour le mieux. Mais sa haine contre les apothicaires y coule à pleins bords, et à peu près toutes les drogues pharmaceutiques y sont condamnées au feu. L'antimoine est *diabolicon inter remedia monstrum ;* le vin émétique, *venenato stibio infectum ;* le bézoard, un *idolum fatuorum ;* la thériaque, *compositio luxuriæ ;* la mithridate, *herbarum deforme chaos ;* la confection hyacinthe et l'alkermès, *diamargaritum et Arabum pigmenta.* Et ainsi de toutes les autres *putidæ quisquiliæ* des Arabes, qui ne servent pas plus à la guérison des maladies que la chaux, la cendre, et qui ne sont que de simples niaiseries confectionnées par d'ignares *nebulones*, introduites dans le sanctuaire de la sainte médecine par des oiseaux de proie...

On juge de la colère, de la fureur des apothicaires, auxquels Patin avait joué déjà plus d'un mauvais tour en détournant de leurs officines une foule de gens jusqu'alors faciles et crédules, lorsqu'ils apprirent que cette thèse de la sobriété devait être défendue dans les écoles le 14 mars, qu'elle avait été imprimée, et que bon nombre d'amateurs en avaient déjà pris connaissance. Ils résolurent de conjurer, à n'importe quel prix, le danger qui les menaçait ; et après avoir inutilement prié le doyen, dans deux visites réitérées, d'empêcher que la thèse ne fût disputée, et s'être heurtés contre un refus absolu, ils eurent l'audace d'en référer à dame justice.

Le jeudi, 14 mars 1647, la fameuse thèse de la sobriété était solennellement disputée dans les écoles de la rue de la Bûcherie.

Le lendemain vendredi, Guy Patin, cité par les apothicaires au parquet des gens du Roi, se présentait lui-même devant ses juges, et improvisait pour sa défense un discours qui émerveilla le tribunal et les nombreux auditeurs par l'originalité, l'érudition, l'esprit et la vivacité.

Cette fameuse défense de Guy Patin n'a pas été imprimée, mais elle se trouve, non pas *reproduite* littéralement, dans les *Registres-Commentaires*, mais analysée avec soin par le doyen Perreau (t. XIII, fol. 323, R° et suiv.). Son étendue, malheureusement, nous empêche de la reproduire ici, ou au moins d'en donner la traduction, comme cela avait été notre intention. Le résultat le plus clair que les pharmaciens retirèrent de leur imprudente attaque fut d'élever encore leur adversaire, auquel, deux ans plus tard, la Faculté conférait les honneurs du décanat.

*F.* Thèse contre la circulation du sang.

L'histoire reprochera toujours avec amertume à Guy Patin d'avoir été assez peu clairvoyant et assez passionné pour avoir rejeté la théorie harveyenne touchant la circulation du sang. C'est lui qui, jouant sur le mot *circulator* (charlatan), avait coutume d'appeler *circulatores* les partisans mieux inspirés de la nouvelle doctrine. Il a tout fait, à la Faculté de médecine, pour combattre l'illustre et immortel médecin anglais. L'âge, l'expérience, la raison n'ont pu le décider à briser avec le passé et à rejeter sur ce point les données de l'antiquité. Quarante-deux ans se sont écoulés depuis que Harvey a fait part de sa découverte au monde savant; Patin a près de soixante-dix ans, et il persiste dans ce que l'on est en droit d'appeler de l'entêtement. Le 8 décembre 1670, à l'occasion de la thèse quodlibétaire du bachelier Jean Cordelle, il entrait de nouveau en lice contre les *circulatores* en répondant *non* à cette question :

*An sanguis per omnes corporis venas et arterias jugiter circumfertur?* (Le sang est-il charrié sans interruption par toutes les veines et les artères du corps?)

Cette thèse a été réimprimée, in-4° de 4 pages, chez François Muguet. Elle porte le n° 1235 dans les collections de la Faculté de médecine.

Patin s'y laisse entraîner à des joyeusetés et à des injures : « Supposer que le sang se meut perpétuellement dans une orbe, qu'il tombe de la veine cave ascendante dans la cavité

droite du cœur; que de cette veine cave il court par tout le poumon, pour de là se rendre, par la veine artérieuse, au côté gauche du cœur; que du côté gauche il chemine par l'aorte et les autres artères, pour revenir de nouveau par les veines et suivre ainsi un circuit... voilà le doux songe caressé par Harvey (*suave Harvei somniantis*); voilà la fiction d'un brodeur à coup sûr ingénieux (*certe ingeniose ludentis commentum*), mais nullement appuyé par l'évidence des yeux,— car qui a jamais vu la nature opérer? — n'ayant par devers lui aucune expérience certaine, aucune raison péremptoire... Le circuit du sang, son charriage en orbe par tous les vaisseaux, c'est l'enfantement des esprits oisifs, c'est un de ces nuages embrassés par Ixion, créateurs des centaures et des monstres... Ce dogme fameux et fumeux n'est bon qu'à perturber le corps sain ou malade, c'est la confusion de toutes choses... »

*G. Thèse contre la thériaque.*

Patin fut mieux inspiré lorsque, dans une thèse qui est aussi de sa façon, il a lancé toutes les foudres de son éloquence contre la thériaque, regardée jusqu'alors comme un merveilleux antidote contre les affections pestilentielles.

« Je présiderai, Dieu aidant (écrit-il à Falconet, le 17 mars 1671), bientôt à une thèse cardinale, laquelle concluera ainsi : *Ergo febri pestilenti theriaca venenum*, pour réfuter l'erreur unanime et populaire d'un tas de barbiers ignorants et autres charlatans qui entendent mal le mot de peste pour amasser de l'argent... »

Cette thèse, (le bachelier était encore Jean Cordelle), portait ce titre : *Estne theriaca pestilenti febre jactatis venenum?* Elle a été réimprimée in-4° par Mugnet, 4 pages, et l'original porte le n° 1240 dans la collection de la Faculté de médecine.

## III. — *Coopération à une édition des œuvres d'Ambroise Paré.*

Dans une lettre adressée à Bélin, et datée du 4 novembre 1631, Guy Patin écrit :

« *Le Paré des dernières impressions, bien relié, vaut huit livres, sans rien rabattre; il est augmenté en cette dernière d'un nouveau Traité des fièvres, qui a esté adjousté sur la fin du livre, et fait par un médecin* INTUS ET IN CUTE MIHI NOTO, *sans y avoir mis son nom...* »

Les divers imprimés des *Lettres* ont tous mis : « Le *prix*

des dernières impressions..., etc. », au lieu de : « Le *Paré* des dernières impressions..., etc. », et il a fallu avoir recours à la lettre originale et autographe pour avoir le texte exact.

Les « dernières impressions » des œuvres d'Ambroise Paré, auxquelles Patin fait allusion, sont, en effet, la huitième édition, imprimée en 1628, et dont voici le titre :

*Les œuvres d'Ambroise Paré... Reveuës et corrigées en plusieurs endroicts, et augmentées d'un fort ample Traicté des Fiebvres, tant en général qu'en particulier, et de la curation d'icelles, nouvellement treuvé dans les manuscrits de l'Autheur. Paris, Nicolas Buon*, 1628, *in-fol.*

Le *Traité des fièvres* y occupe les pages 1229 à 1320. Mais est-il bien d'Ambroise Paré, et le manuscrit en a-t-il été réellement trouvé dans les papiers de l'illustre chirurgien? Si non, serait-il de la façon de l'anonyme si bien *notus intus et in cute* de Guy-Patin? Enfin cet anonyme serait-il Patin lui-même? Dans ce cas, la supercherie serait bien habile, car le texte du *Traité des fièvres* rappelle un peu le langage naïf et plein de charme de Paré. Nous disons un peu, ne pouvant y trouver une similitude complète. D'ailleurs, dans la préface de ce même *Traité*, il y est parlé en telles louanges de la Faculté de médecine de Paris, laquelle « nourrist et élève les plus beaux esprits qui soient en médecine, qui distribue la pure et vraye doctrine d'Hippocrate et de Galien », qu'il n'est guère possible de reconnaître la plume de celui que la Compagnie de la rue de la Bûcherie avait constamment poursuivi de sa haine et de ses sarcasmes. Jamais Ambroise Paré n'eût trouvé dans son cœur, à l'égard de ses ennemis, ces paroles qui terminent ladite préface :

« Je proteste icy que ce n'a point esté par ambition de paroistre docte ny sçavant, sçachant très bien que tout ce qu'il y a de bon dans tout ce *Traité des fiebvres* a esté compilé par moy des bons médecins, auxquels, après Dieu, je suis tenu de ce peu de cognoissance que j'en ay en la médecine et en la chirurgie. »

Nous croyons fermement que ce « compilateur » n'est que Guy Patin lui-même.

### IV. — *Traduction du français en latin de toutes les œuvres d'André Du Laurens.*

Né à Tarascon le 9 décembre 1538, professeur à l'Ecole de médecine de Montpellier, premier médecin de Henri IV, André Du Laurens fut un des hommes les plus remarquables

du seizième siècle. Il mourut le 16 août 1609. Ses ouvrages sont nombreux et presque tous écrits en français. On doit savoir gré à Guy Patin d'avoir entrepris et mené à bonne fin une entreprise qui était considérable, et qui consistait à mettre en latin, non-seulement tous ceux de ces ouvrages qui avaient vu le jour, mais encore d'enrichir l'œuvre de plusieurs leçons données par le célèbre archiâtre de Henri IV, du haut de sa chaire professionnelle de Montpellier. En 1628, paraissait à Paris, chez Martin Durand, deux beaux volumes in-4°, portant ce titre :

*Andreæ Laurentii... Opera omnia... Studio et opere Guidonis Patini.*

On y trouve, outre deux beaux portraits, celui de Henri IV et celui d'André Du Laurens, les traités suivants :

*A*. La traduction latine de tous les ouvrages déjà imprimés en français par Du Laurens, savoir :

1. *Historia anatomica. Libri XII.*
2. *Tractatus de crisibus. Libri III.*
3. *Tractatus de strumis. Libri II.*
4. *De visu et eum conservando modo.*
5. *De morbis melancholicis et eorum curatione.*
6. *De catarrhorum generatione et eos curandi modo.*
7. *De senectute, ejusque salubriter transigendæ ratione.*
8. *De arthritide,*
9. *De elephantiasi,*
10. *De lue venerea,*

dictés en français par Du Laurens aux chirurgiens de Montpellier dans les années 1587-1588.

*B*. L'impression de deux ouvrages qui n'avaient pas encore vu le jour, savoir :

1. *Brevis commentarius in artem parvam Galeni.* Dicté à Montpellier par Du Laurens dans les années 1589-1590, écrit de la main même de l'auteur, et que Patin dut à la générosité de Jean Auber (de Moulins), élève de Du Laurens.

2. *Consilia medica*, écrit également par Du Laurens, et que Gabriel Naudé confia à son ami.

Patin a enrichi de quelques notes ou scholies les traités *De arthritide* et *De elephantiasi*, et il a interprété le traité *De lue venerea*. Il y a même tout un chapitre de lui à l'occasion de l'origine tant combattue de la maladie vénérienne. Il y défend la provenance américaine, et soutient que ce sont les soldats de Christophe Colomb qui l'ont apportée en Italie. Les Italiens l'ont communiquée aux Français lors de l'expédition de Naples, et les Français n'ont pas tardé à en conta-

niner leurs compatriotes. Une deuxième scholie établit les diverses formes de la maladie telles que les avait proposées Fernel.

V. — *Enchiridion anatomique, compilé et dressé en bon ordre par M. Jean Vigier, corrigé et augmenté en cette dernière édition* (*par Guy Patin*). *Paris, J. Jost,* 1630, *in*-12

Nous n'avons pu trouver aucun détail sur ce Jean Vigier, qui a eu l'honneur d'être réédité, « corrigé et augmenté » par Guy Patin. Nous savons seulement qu'il était médecin à Castres. La première édition de ce livre remontait à l'année 1616 (Lyon, in-12 de 206 pages). Patin dédie sa réimpression à Charles Guillemeau, et il y ajoute des annotations à plusieurs chapitres, et un petit traité sur les valvules du corps humain. Ce petit manuel anatomique, « nécessaire aux médecins, chirurgiens, pharmaciens, et utile à toute sorte de personnes curieuses », devait être du goût de notre Guy, toujours disposé à rendre la science simple et agréable.

VI. — *Traité de la conservation de la santé par un bon régime et légitime usage des choses requises pour bien et heureusement vivre... Paris,* 1632, *in*-12 (2e *édition*) *de* 127 *pages.*

C'est encore à Charles Guillemeau, médecin de Louis XIII, que Patin dédie son petit livre; son but, en publiant ce dernier, fut évidemment de rendre l'hygiène populaire. Aussi, s'écrie-t-il, « vivons donc, ami lecteur, *medice et modice*, c'est-à-dire selon les règles de la médecine et avec modération, afin que nous vivions longuement et sainement, puisque, selon le docte et incomparable Fernel, quiconque mettra la tempérance et la continence pour fondement de sa vie et de sa santé ne sera jamais affligé d'aucune incommodité. » Puis notre démophile s'adresse ainsi aux charlatans :

Bonnes gens qui ne pouvez vivre
Sans piper et charlataner,
Ne regardez dedans ce livre,
Que pour vous y voir condamner.

Le *Traité de la conservation de la santé* accompagne ordinairement, mais avec un titre et une pagination séparés,

la dix-septième édition (année 1632) du *Médecin charitable*, de Philbert Guybert (1). Il a été aussi traduit en latin par G. Sauvagnen, médecin de Lyon, et inséré sous cette forme dans le *Medicus officiosus* (2), lequel n'est lui-même que la version latine du *Médecin charitable*, augmentée de quelques autres petits Traités.

Au reste, Patin juge lui-même son œuvre comme elle le méritait. Le 10 novembre 1644. il écrit ceci à Charles Spon : « Je m'étonne fort qui vous a dit que j'étais l'auteur du petit *Traité de la conservation de la santé*, qui est derrière le *Médecin charitable;* cela ne mérite pas votre vu. Je l'ai fait autrefois à la prière du bon médecin charitable même, M. Guybert, qui m'avait donné le bonnet, et me pria de le faire le plus populaire que je pourrais, afin de pouvoir le joindre à son livre. Il ne mérite pas que vous y mettiez votre temps... Si je puis jamais prendre quelque loisir, je tâcherai de raccommoder ce Traité et de le rendre un peu meilleur qu'il n'est; et, en attendant, je vous prie de me faire la charité de ne dire à personne que je l'ai fait, car j'en ai honte moi-même... »

L'on attribue le *Médecin charitable*, signé par Philbert Guybert, et le *Medicus officiosus*, qui n'en est que la traduction, à Guy Patin. Nous croyons qu'on a eu tort. Il n'y a dans ses Lettres rien qui puisse justifier une pareille assertion. Il s'en défend même :

« Courtaud me blâme du livre du *Médecin charitable;* je n'y ai rien mis du mien... » (Lettre à Belin, 15 décembre 1654.) « *Phil. Guiberti medicus officiosus*, que je vous envoye, est le *Médecin charitable* en français, que M. Sauvageon m'a dédié, l'ayant tourné en latin; pour tâcher de faire dépit à M. Jost, qui en a le privilège en français... Il y a encore une autre chose qui l'a porté à entreprendre ce travail, savoir l'argent que lui en a donné le libraire hollandais nommé Vlac, qui en a fait ici faire l'impression à ses despens, et qui tôt après l'a envoyé en Angleterre et en Hollande... »

(1) Le *Médecin charitable*, enseignant la manière de faire et préparer en la maison, avec facilité et peu de frais, les remèdes propres à toutes maladies, selon l'advis du médecin ordinaire... Paris, Jean Jost, 1632; in-8°; 17e édition. Ce livre, le patriarche des livres de médecine, à l'usage des gens du monde, eut un succès prodigieux et atteignit en peu d'années la centième édition.

(2) *Medici officiosi opera, viro nobili Philib. Guiberto, doct.-med. Paris. authore, cantes antehac gallice edita, nunc primum latine reddita* Paris, veuve Théod. Pepinguenet Et. Maucroy, 1649; in-8° de 760 pages. La traduction latine du *Traité de la conservation de la santé* (Liber de tuenda valetudine) y est à la page 341.

VII. — *Guillelmi Ballonii... consiliorum medicinalium libri II, a Jacobo Thevart, in lucem editi. Paris*, 1635, *in*-4°.

Ce livre, si justement estimé de Guil. de Baillou, est enrichi d'une table fort copieuse des matières. C'est Guy Patin qui l'a faite, ainsi qu'on peut s'en assurer en lisant une lettre à Falconet, 23 juillet 1649. « Je vous conseille de ne lire de ce livre que la table que j'en ai faite, dans laquelle j'ai mis et ramassé ce que j'ai trouvé de bon dans ces livres... »

VIII. — *Les* Orationes et Præfationes *de Jean Passerat.*

C'est en 1606 que furent imprimées pour la première fois les *Orationes et Præfationes* de Passerat, dans lesquelles ce poète aimable, ce railleur rabelaisien, déploya tous les trésors d'un esprit délicat, orné, facile et gai, et sous une forme badine sut dire des vérités importantes. Ce genre de littérature devait plaire à Guy Patin, et il résolut de donner une nouvelle édition de son auteur favori. C'est ce qu'il fit en 1637 :

*Joannis Passeratii, eloquentiæ professoris et interpretis regii, Orationes et Præfationes. Paris*, 1637, *in*-8.

La paternité de cette édition n'est pas douteuse :

1° L'épître dédicatoire, à Charles Guillemeau, est ainsi signée : G. P. B.

2° L'édition est enrichie de plus de cinquante pages d'éloges en faveur de Passerat, et réunies par Guy Patin.

3° Patin écrit ceci à Belin (26 mai 1637) :

« Pour le portrait de Passerat, je l'ai vu deçà en taille douce... Mais je n'ai pu en recouvrer la planche en cuivre. Si vous connaissez quelqu'un delà qui l'eût en sa possession, je m'offre de l'acheter ou d'en payer le prix, en cas qu'on ne le veuille prêter, pour en faire tirer deux ou trois cents, que je ferais mettre dans ses Préfaces... Pour les titres des Préfaces de Passerat, je ne vous l'envoie point, veu que le tout et la table sont imprimés il y a plus de quinze jours; on n'est plus que sur les préfaces et les premières feuilles, dans lesquelles il y aura près de cinquante pages d'éloges... J'ai affaire à des imprimeurs qui ne se bâtent guère... »

4° Sur l'exemplaire de notre Bibliothèque nationale, exemplaire qui a appartenu à Camille Falconet, on lit sur la feuille de garde et de la main de Guy Patin :

*Erudito Philiatro et ingenuo adolescenti Petro Gonterio, Roannæ, Lugdunensis, aureas hasce Jani Passeratii Prælationes offert ex animo Guido Patinus Bellovacus, doctor medic. Parisiensis, die Dominico Divo Petro sacro, 29 Junii* 1642

Et à la fin de l'épître dédicatoire à Ch. Guillemeau, une autre main, très-probablement celle de Pierre Gontier, l'heureux favori de cet *ex dono*, a tracé cette note :

*D. Guido Patinus, doctor medicus Parisiensis hanc epistolam scripsit, et hunc librum sic emendatum, cum virorum eruditorum de Passeratio elogiis* JUSSIT TYPIS MANDARI.

C'est ce même Pierre Gontier, dont Guy Patin parle avec affection dans trois lettres des 19 septembre, 19 décembre 1662, 15 juillet 1667, et qui est auteur d'un *Traité d'hygiène* publié en 1668.

## IX. — *Les* Opera omnia *de Daniel Sennert.*

Sennert était digne de l'admiration qu'avait pour lui Guy Patin: il fut un grand médecin, qui établit sur des bases solides les fondements de l'art. Aussi Patin tenait-il à grand honneur de réunir en un volume les nombreuses œuvres éparses du professeur de Wittemberg. Il intéressa dans son projet la Société des libraires de Paris, et en 1641, quatre ans environ après la mort de leur auteur, paraissait la première édition des *Opera* de Sennert, en un beau volume in-fol. L'ouvrage est précédé d'une épître adressée à René Moreau, médecin de Paris, et signée des libraires Michel Joly, Jacques Quesnel, Jean Branchu, Louis Heuqueville, veuve Jean Petit-Pas. On ne s'y trompa point, cependant, et l'on reconnut sans peine l'œuvre de Patin. D'ailleurs, dans une de ses lettres (14 août 1643), le célèbre critique s'en reconnaît l'auteur, et il annonce même qu'il l'a fait imprimer à part, sous forme in-4°, pour en donner « à une infinité d'amis qui lui en demandaient ». Nous n'avons pu trouver cette édition in-4°.

Au reste, cette épître mit le feu aux poudres. Fidèle à son horreur pour les chimistes, Patin n'hésite pas à condamner les tendances, dans ce sens, de Sennert lui-même, et toutes les foudres de sa colère sont vomies contre les « antimoniales », les « mercuriales », les « fumivendules », lesquels, sur toute la terre, empoisonnent la pauvre humanité et exercent un véritable métier de bourreau : *Horrendam quandam carni-*

*ficinam*. Puis, s'adressant à René Moreau, il lui rappelle, parmi ses ouvrages, *La défense de la Faculté* contre Renaudot, contre ce *nebulonem, qui fictæ pietatis et charitatis non sinceræ, larvam prætendens, in hanc urbem novitates quas nescio, inducere et maleferiatæ mentis somnia passim obtrudere moliebatur*.

Patin eut la hardiesse d'envoyer rue de la Calandre, au Grand-Coq, un exemplaire de son épître.

Renaudot ne put rester froid devant tant d'audace, et il résolut d'intenter un procès au bouillant adversaire des apothicaires.

L'affaire fut d'abord portée devant d'Aubray, maître des requêtes; mais Patin ayant déclaré que les termes dont il s'était servi ne s'adressaient nullement au gazetier, mais bien à Guy de La Brosse, lequel, dans son livre *De plantis*, avait outragé la Faculté de médecine, les parties furent renvoyées dos à dos. Renaudot ne s'en tint pas là; il continua à poursuivre Patin, cette fois (12 août 1642) devant les juges des requêtes de l'hôtel, et il amena la sœur de de La Brosse (ce dernier étant mort) à faire cause commune avec lui. Patin se défendit lui-même; il émerveilla les juges par son éloquence, son érudition, les traits d'esprit dont il émailla son discours, et la cour ne put que le mettre « hors de cause et de procès », lorsqu'il eut lancé à son adversaire ces paroles empruntées à saint Jérôme, et qu'il devait renouveler cinq ans plus tard dans une circonstance analogue :

*Disposui nasum secare fœtentem; timeat qui strumosus est.*

L'implacable vainqueur poursuivit de ses sarcasmes le gazetier jusqu'en dehors du prétoire :

— Monsieur Renaudot, lui dit-il en l'abordant, vous pouvez vous consoler, car vous avez gagné en perdant.

— Comment donc, répond-t-il?

— C'est que vous étiez camus lorsque vous êtes entré ici et que vous en sortez avec un pied de nez.

Guil. Duval, alors doyen de la Faculté, a enrichi les registres de l'Ecole d'une analyse de cette fameuse audience du 14 août 1642. On pourra la lire dans le tome XIII, fol. 141, v°, et suiv., et se donner une joie que n'a pas eue M. Maurice Reynaud, lequel a cherché en vain la plaidoirie de Patin dans les registres du Parlement.

X. — *Considérations sur la sagesse de Charron, par P. Chanet, médecin de la Rochelle.*

C'est aux soins de Guy Patin qu'on doit l'impression de ce livre, dont il avait depuis fort longtemps le manuscrit entre les mains. Il porte ce titre :

*Considérations sur la sagesse de Charron, en deux parties, par M. P. G. D. en M. Paris, Claude le Groult et Jean Le Mire;* 1643; 8°. Les imprimeurs se sont trompés en mettant P. G. D. en M. pour P. C. D. en M. (Pierre Chanet, docteur en médecine) : un G à la place d'un C; la même erreur existe dans le privilège, daté du 30 janvier 1643. Au reste, Guy Patin s'en explique dans deux lettres des 19 juin et 17 août 1643 :

« J'ai fait imprimer depuis peu un livre français intitulé : *Considérations sur la sagesse de Charron.* L'auteur en est inconnu, *aut saltem non vult nominari;* un temps viendra qu'il parlera... »

« Le vrai auteur, qui n'aime pas d'être connu, est M. P. Chanet, médecin de la Rochelle. J'en ai eu le livre manuscrit entre mes mains fort longtemps pour en avoir le privilège; les imprimeurs, au lieu de P. C., qui serait Pierre Chanet, ont failli en mettant P. G. Il est âgé d'environ quarante ans; il est fort savant, sanguin, mélancolique, qui a fort voyagé. Il est fils d'un ministre de Marans qui est encore vivant... »

P. Chanet ne tenait pas absolument au voile dont il avait couvert son nom; car, l'année suivante, il le déchirait et publiait une seconde édition de son ouvrage : même format, même pagination; mais l'avis « aux lecteurs » est changé; P. G. D. en M. deviennent *sieur Chanet.* L'exemplaire de cette seconde édition que possède la Bibliothèque nationale est curieux; il a appartenu à Guy Patin lui-même. On lit, en effet, sur la feuille de garde et de la main même du célèbre critique : *Guido Patinus Bellovacus, Doctor Med. Par.*

Voir sur Chanet la lettre de Patin à Spon, du 3 mars 1656.

XI. — *Publications contre Théophraste Renaudot.*

Un des points les plus curieux de l'histoire de la Faculté de médecine de Paris, c'est sa lutte contre Théophraste Renaudot, l'ingénieux, le courageux inventeur du *Bureau*

*d'adresses*, de la *Gazette*, des *consultations charitables* et des *prêts sur gages*. Cette lutte a été violente, haineuse, sans trêve ni merci; elle a duré plus de quatre ans. La Faculté a tout osé pour abattre le colosse qui la narguait, qui avait élevé autel contre autel, et qui la menaçait dans ses antiques prérogatives, dans son influence, dans son existence même. Elle a frappé le gazetier, le « trafiqueur d'amour », l' « usurier », le « monstre », le « maudit », l' « infâme menteur et imposteur », le « vilain nez pourri », le « cacophraste » dans ses plus chères affections, en fermant la voie de la licence et du doctorat à ses deux fils; elle a créé dans son sein une commission de neuf membres, un *novemvirat*, ayant pour mission de ne laisser aucun répit à Renaudot (*Regist.-Comment.*, t. XIII, fol. 113); elle a décrété (17 mai 1641) que tout docteur pourrait écrire contre l'ennemi commun. Et l'on ne s'est pas fait faute, rue de la Bûcherie, d'user de la permission. Durant ces quatre années, ç'a été de part et d'autre une avalanche de factums, de pamphlets, de chansons, de pièces versifiées, qu'on dirait, pour la plupart, avoir été écrites plutôt par des crocheteurs que par des médecins, et dont les auteurs ont été, du reste, assez pudiques pour se cacher sous le voile de l'anonyme. Guy Patin ne fut pas le dernier à entrer en lice et à mettre au service de sa chère Faculté son talent d'écrivain, sa vaste érudition et cette plume satirique, endiablée, qui blessait à mort tout ce qu'elle touchait.

René Moreau avait ouvert le feu par *La défense de la Faculté de médecine de Paris contre son calomniateur* (1).

Riolan suivit de près son ami Moreau par un *Advertissement à Théophraste Renaudot, contenant les mémoires pour justifier les anciens décrets et privilèges de la Faculté de médecine de Paris*; 1641; *in-4° de* 58 *pages*.

Guy Patin vint en troisième, et écrivit en douze pages un

(1) Cette pièce ou plutôt cette lettre (in-4°; 59 p.; Paris, 1641) est adressée au Cardinal de Richelieu, qui avait toujours favorisé les innovations de Renaudot, et qui n'était pas disposé à abandonner son protégé. La pièce est anonyme, mais elle est bien connue des bibliographes pour être de la façon de René Moreau. Je peux donner une *preuve* qu'en cette occasion on ne s'est pas trompé. Je la trouve dans les *Registres-Commentaires* (t. XIII, fol. 152, v°), où le doyen écrit ceci au chapitre des dépenses de son décanat :

*M° Renato Moreau, doctori medico et professori Regis, pro libello apologetico eleganter et erudite a se edito, et typis mandato gallice, pro Facultate medicinæ Parisiensis, adversus calumniatorem Theophrastum Renaudotum, Gazetæ magistrum; cujus libetti gallice scripti titulus est :* La défense de la Faculté de médecine de Paris contre son calomniateur, dédiée à Monseigneur l'Éminentissime cardinal, duc de Richelieu. A Paris, MDCXLI... *Pro libello inquam apologetico, distribui prædicto Renato Moreau, authori...* 75 l.

libelle n'ayant ni titre ni nom d'imprimeur, mais avec la date de 1643, et commençant par ces mots : *Le procès entre les doyen et docteurs régens en la Faculté de médecine de Paris et Théophraste Rénaudot...*

Ce libelle a été attribué à Michel de La Vigne, alors doyen en charge; mais nous sommes convaincu que Guy Patin en est bien l'auteur, car au chapitre des dépenses du décanat on lit cette mention (*Regist.-Comment.*, t. XIII, fol. 100, v°) :

« Die jovis 24 septemb. 1643, magistro Guidoni Patin, doctori medico, pro excusis 300 exemplaribus inficeti illius scripti quod typis suis edi curaverat Theophrastus Renaudotus et factum litis suæ adversus medicos scholæ Paris., nuncuparat, dedi sex libellas. »

*Die sabbati* 31 *octob.*, *eidem magistro Guidoni Patin, pro narratione juris nostri, typis mandata adversus Renaudotum et ejus socios...*, 9 l. 5 s.

C'est-à-dire que Guy Patin a été chargé par la Faculté de faire réimprimer, évidemment pour être envoyé aux juges, le libelle de Renaudot, intitulé, en effet : *Factum du procès*, etc. (s. l. n. d., in-4°; 19 pages), et qu'il est lui-même l'auteur du libelle en question, dans lequel, en effet, il raconte (*narrat*) les droits de l'Ecole.

Guy Patin ne s'en tint pas là, et il écrivit un autre libelle qui ne lui fait pas honneur, et qui était destiné à remettre à flot une ténébreuse affaire d'arrestation de prisonniers espagnols, dans laquelle Anne d'Autriche se serait fort compromise, et à faire ressortir toute l'acrimonie d'un mémoire rédigé à cette occasion par Louis XIII et dont le gazetier s'était fait l'éditeur. Sur le point d'être inquiété sous un régime qui ne lui était guère favorable, puisque Richelieu, son protecteur, venait de mourir, Renaudot sut se tirer d'affaire et abattre, pour un moment, l'hydre qui le menaçait.

Trois brochures devenues extrêmement rares expliquent toute cette affaire. Elles portent ces titres :

1° Requeste présentée à la Reyne par Théophraste Renaudot, en faveur des pauvres malades de ce royaume (s. l. n. d., in-4°, 8 pages).

2° *Examen de la requeste présentée à la Reine par le gazetier; 4 nov.* 1863; *in*-4°; 40 *pages.*

3° Response à l'examen de la requeste présentée à la Reyne par M. Théophraste Renaudot. Portée à son autheur par Machurat, compagnon imprimeur. Paris, 1644; in-4°; 75 pages.

C'est le deuxième de ces trois libelles, celui qu'avec intention nous avons souligné, que nous soutenons avoir été écrit

par Guy Patin. Renaudot ne s'y est pas trompé dans la réponse qu'il y fit (n° 3), car dès la première page, faisant allusion au procès suscité par l'épître en tête de l'édition de Sennert, il interpelle ainsi son implacable ennemi :

« Je t'y trouve donc encore, camarade, après un silence de trois ans, qui n'a esté interrompu que par les bouffonneries de ton ridicule plaidoyé, qui appartenait mieux à un hostel de Bourgongne qu'à un barreau; partagé de la pitié que les uns avoyent de ton ignorance et de la risée qu'excitoit aux autres ton mauvais françois, ta façon niaise, et ce badin de serment, *vray comme vela le jour de Dieu, messieurs*, que tu répétois souvent, faute de bonnes raisons, en cette satisfaction que tu fis en public à M. Renaudot, déclarant que c'estoit d'un autre et non pas de lui, que tu avois escrit les médisances contenues en l'épître liminaire des œuvres de Sènerte, naguère imprimées en cette ville... »

La *Response* de Renaudot fourmille de ces allusions à la personne de Guy Patin.

Mais voici une autre preuve, celle-là absolument convaincante.

C'était, comme nous l'avons vu, l'habitude à la Faculté de médecine de Paris, que la Compagnie tout entière supportât les frais d'impressions des mémoires, libelles, factums, etc., écrits pour son honneur et pour sa défense; la dépense était marquée par le doyen sur son registre. Or, voici ce qu'on lit à l'article *Expensa*, du décanat de Michel de Lavigne (*Regist.-Comment.*, t. XIII; fol. 200, v°) :

« Initio mensis novembris 1643, dedi Magistro Guidoni Patin, censori, pro trecentis et amplius exemplaribus *Examinis libelli supplicis* a Gazetario porrecti Reginæ, typis mandatis, triginta octo libras, et quindecim asses..., XXXVIII l. XV s. »

## XII. — *Additions à une thèse de Charles Guillemeau.*

Le 2 avril 1648, dès les premières heures du jour, il y avait aux écoles de la rue de la Bûcherie grand concours de docteurs régents, de bacheliers et de nouveaux licenciés. On peut dire que pas un membre de la docte Compagnie ne manqua à l'appel. C'est qu'on devait y disputer sur une thèse dont le titre et la conclusion étaient bien capables d'attirer l'attention. La thèse portait ce titre :

*Est ne hippocratica medendi methodus omnium certis-*

*sima, tutissima, præstantissima?* (La méthode hippocratique est-elle la plus certaine, la plus sûre et la plus excellente pour guérir les maladies?) Elle concluait nécessairement par *oui*, et était de la façon de Charles Guillemeau, président de l'acte. Elle eut un retentissement considérable, car l'auteur, en condamnant avec vigueur, souvent avec âpreté, les prétentions des chimistes, des paracelsiques et les abus dans l'emploi des médicaments, se faisait une fois de plus le champion de l'antiquité, de l'orthodoxie médicale, comme on disait rue de la Bûcherie.

Guillemeau jugea même opportun, devant un succès aussi éclatant, et afin de vulgariser les idées qui étaient émises dans la thèse, de traduire en français cette dernière, de la faire imprimer et de la distribuer largement. Il fit plus encore : connaissant les talents littéraires, la verve incomparable de son ami Patin, non moins que sa haine invétérée contre les polypharmaciens et les adorateurs de drogues à vertus presque suspectes, il l'invita à enrichir la traduction de sa thèse d'observations personnelles. On a ainsi un ouvrage in-4°, de 94 pages, imprimé par Nicolas Boisset en 1648, et portant ce titre :

*Question cardinale à disputer aux escholes de medecine jeudy matin 2 avril, sous la presidence de maistre Charles Guillemeau, docteur en medecine de la Faculte de Paris :* LA METHODE D'HIPPOCRATE EST-ELLE LA PLUS CERTAINE, LA PLUS SEURE ET LA PLUS EXCELLENTE DE TOUTES A GUARIR LES MALADIES? *Avec des observations sur quelques points les plus notables.*

Ce sont ces *observations* qui sont de la façon de Guy Patin; elles sont au nombre de onze, occupent les pages 41 à 94, et roulent sur des médicaments, les uns approuvés, prônés et chantés, les autres malmenés, critiqués et honnis par l'implacable satirique, qui passe successivement sous son crible le séné, l'antimoine, les remèdes cardiaques, l'os du cœur d'un cerf et la corne de licorne, les perles, les pierres précieuses, le bézoard, les confections d'alkermès et de hyacinthe, les apozèmes et juleps, le laudanum des chimistes, la thériaque et la mithridate. Il termine par cette invocation son étonnant plaidoyer antipharmaceutique :

Tibi laus, decus, imperium, Deus et Pater,
Domini nostri Jesu Christi
in Spiritu Sancto.

On me demandera pourquoi j'attribue à Guy Patin les ob-

servations qui suivent la thèse de Guille neau. Ma réponse est facile; elle se trouve dans une lettre à Belin du 2 octobre 1657, lettre dans laquelle Patin raconte son fameux procès avec les pharmaciens :

« Pour ce que je dis contre eux (les pharmaciens) au Parlement, je vous assure que je n'en avais jamais rien écrit; mais d'autant que la Faculté avait ordonné que cela serait marqué dans les registres, je pense que j'en donnai quelques mémoires à M. Perreau, alors doyen, afin qu'il les mît dans ses registres, dont je n'ai eu ni brouillon ni copie. Je me souviens bien que je parlai contre l'abus des drogues, et entre autres contre le bézoard, la thériaque..., dont vous trouverez quelque chose de bon dans les *Observations* qui sont derrière la *thèse françoise de feu M. Guillemeau*, de l'an 1648, lesquelles sont curieuses *et de ma façon*. Vous trouverez là dedans des raisons de la doctrine... »

## XIII. — *Ouvrages anatomiques de Jean Riolan, le fils.*

Quoiqu'il n'ait laissé aucun écrit personnel sur l'anatomie, Guy Patin a eu toujours un goût très-prononcé pour cette science. Aussi le voit-on, dès son admission au baccalauréat (1623), accepter avec joie les fonctions d'*Archidiacre* des écoles, c'est-à-dire de chef des travaux anatomiques, et, en 1654, entrer au Collège de France comme professeur d'anatomie et de botanique, en remplacement de son maître, de son « bon ami », Riolan. Il est certain que Patin, plus lettré, plus habile à manier la plume de critique, n'a pas été étranger aux nombreuses publications de Riolan. Les fameuses *Curieuses recherches*, mises au jour sous le nom de ce dernier, en 1651, montrent bien des passages où l'on reconnaît la touche, la manière de faire de son spirituel élève. Mais, sans s'arrêter à ce qui ne peut être qu'une supposition, on est assuré que, sans Guy Patin, nous n'eussions pas eu ni l'*Encheiridium anatomicum et pathologicum* de Riolan, publié en 1648, in-16, ni les *Opera anatomica vetera recognita et auctiora*, du même Riolan, données en 1653, in-fol. de 872 pages, et qui sont comme le testament scientifique de l'auteur.

Qu'on ouvre, en effet, l'*Encheiridium anatomicum*, dédié « Eruditissimo medico doctori Parisiensi, D.-D. Guidoni Patino, amico et collegæ suo », voici en quels termes Riolan rend hommage à celui qui l'aidait dans ses travaux :

« Mon ambition n'est pas portée à chercher le nom de quelque grand seigneur pour le placer en tête de mon livre, comme un Dieu tutélaire; je n'ai jamais brigué les faveurs ni les louanges, que celles des hommes doctes et experts, passionnés pour les lettres, et qui ont mérité qu'on se souvienne de leurs travaux. Je vous ai choisi le premier et comme celui à qui le *droit* et les mérites ont acquis la dédicace et la défense de ce livre. C'est en votre nom que j'ai jeté mes filets (*in tuo nomine jactavi retes*); vous avez été bien souvent le solliciteur et le promoteur de l'impression de mes livres anatomiques, et vous m'avez vous-même donné un libraire... Mais ce qui m'oblige davantage, c'est que vous avez voulu vous-même avoir soin de l'impression... »

Dix ans plus tard, Sauvin, traducteur de l'*Encheiridium anatomicum*, sous le titre de *Manuel anatomique et pathologique* (Paris, 1661, in-12), non-seulement dédiait sa traduction à Guy Patin, mais encore lui rendait justice en le déclarant le promoteur et le correcteur du livre.

La preuve n'est pas moins facile à donner en ce qui concerne les *Opera anatomica*. Riolan avoue qu'il ne pensait guère à réunir en un corps d'ouvrage toutes ses publications antérieures, et que, s'il s'y est décidé, c'est grâce à Guy Patin, « l'auteur et le promoteur » de cette publication, et celui auquel les élèves devront tous les bénéfices qu'ils pourront en tirer. Patin a même eu sa part dans l'élément matériel du livre; car c'est lui qui a fait l'index alphabétique des matières, index copieux, abondant, et qui n'a pas absorbé moins de 56 pages à deux colonnes. Plusieurs fois il parle, comme avec orgueil, de ce travail à ses correspondants. (Lettres à Falconet, 28 mai, 23 juillet 1649; à Spon, 22 juin, 20 juillet, 5 novembre 1649.)

## XIV. — *Notes sur l'Advis sur la peste, de Nicolas Ellain.*

Nicolas Ellain, mort le 30 avril 1621, avait été doyen de la Faculté de médecine de Paris (1584), professeur de pharmacie, censeur royal. Il avait rendu de tels services qu'on avait l'habitude de l'appeler l'*Atlas des écoles*. Le bonnet doctoral ne l'avait pas empêché d'enfourcher Pégase; on lui connaît deux *Discours panégyriques* et des *Sonnets* qui ont été réédités dans ces derniers temps par M. Ach. Genty (voy. notre *Parnasse médical français*, p. 203). Son *Advis sur la peste* eut un tel succès qu'il fut imprimé deux fois presque coup

sur coup, 1604 et 1606. C'est ce petit traité que G. Sauvageon, traducteur du *Médecin charitable*, de Guybert, sous le titre de *Medicus officiosus*, a inséré dans ce dernier ouvrage, p. 465-537, avec des notes de Guy Patin, notes ayant ces titres : 1° De causis pestis (p. 468); 2° De præsidiis cardiacis eorumque abusu (p. 499); 3° De mithridatio illiusque compositione (p. 502); 4° De arsenico ex collo suspenso ad pestis prophylaxin (p. 506); 5° De perlis, auro, cornu monocerotis, bezoardico lapide, mithridatio, theriaca, confectione alkermes, de hyacintho, etc. (p. 510); 6° De aquis theriacalibus, imperialibus, marcipanibus, manus-christi-perlatis, pastis-regiis, etc. (p. 532).

Ai-je besoin de dire que Patin se livre là à toutes sortes de joyeusetés à l'égard de ces compositions pompeuses, auxquelles il refuse, et à juste titre, toute espèce d'action salutaire dans la peste et dans les autres maladies.

## XV. — *Quelques notes sur un livre de Galien.* De missione sanguinis, *livre traduit en français et commenté par Louis Savot.*

L'ancienne Faculté de médecine de Paris a droit de s'enorgueillir d'avoir compté Louis Savot parmi ses enfants. L'architecture lui doit un excellent ouvrage : *L'Architecture française des bâtiments particuliers;* 1624, in-8°. Son *Discours sur les médailles* est très-estimé des hommes compétents. Enfin une traduction du livre de Galien sur la saignée (1) lui valut de pompeux éloges d'une école où les émissions sanguines étaient portées à un point qui nous stupéfie aujourd'hui. Traduit en latin par G. Sauvageon, ce petit livre a été inséré dans le *Medicus officiosus* (p. 538), avec deux annotations de la façon de Patin, annotations portant sur les chapitres XII et XIII. Il renchérit encore sur les louanges que Galien donne à la saignée, et il cite des exemples où lui, Patin, a tiré en une fois dix-sept bassins (*pelvicula*) de sang à un pauvre malade; un petit baby de deux à trois mois a été saigné; à un autre de cinq mois, on a tiré à chaque bras une once de sang, et il a été sauvé. Et l'on pourrait citer, ajoute

(1) Le livre de Galien, *De l'art de guérir par la saignée*, traduit du grec. Ensemble, un Discours dédié à Messieurs les médecins de Paris, sur les causes pour lesquelles on ne saigne pas encore tant ailleurs qu'à Paris, et pourquoi quelques médecins même ont détracté cette pratique de Paris. (Paris, 1603, in-12.)

le terrible saigneur, une infinité de cas semblables dans la populeuse ville de Paris...! Galien n'allait pas jusque-là, puisqu'il recommande de ne pas saigner avant l'âge de 14 ans.

XVI. — *Traduction d'une lettre écrite en grec et adressée, par Guillaume Joly, à la Faculté de médecine de Paris.*

Parmi les médecins-poètes que l'ancienne Faculté de médecine de Paris a produits, Gérard Denisot tient un rang distingué. Natif de Nogent-le-Rotrou, et fils de Nicolas Denisot, poète et peintre célèbre, il mourut en 1594, laissant parmi ses papiers une version élégante des Aphorismes d'Hippocrate, en vers grecs et français. Plus tard, Guillaume Joly, avocat, le « vir optimus et antiquæ fidei » de Patin, s'étant rendu acquéreur de la bibliothèque de Denisot, y trouva ce poème, et s'empressa, sous le décanat de Guy Patin (1652), d'en faire don à la Faculté de médecine, en rehaussant le cadeau d'une lettre d'envoi en langue grecque. C'est cette lettre que Patin a traduite en latin, en enrichissant sa traduction de quelques notes sur Gérard Denisot, notes puisées dans les *Registres-Commentaires*. C'est cette lettre enfin qui a été insérée, texte grec et latin en regard, dans les *Divers opuscules tirez des Memoires de M^e Antoine Loysel..., publiés par Claude Joly... Paris*, 1656, *in-4*, *p.* 622-624.

Ajoutons que les Aphorismes versifiés de Gérard Denisot ont été imprimés par son petit-fils, Jacques Denisot, en 1634. (Voy. notre *Parnasse médical*, p. 164.)

XVII. — *Éloges de Simon Piètre et de François Miron.*

On a attribué, et selon nous avec toute raison, à Guy Patin les Eloges de François Miron, prévôt des marchands, et de Simon Piètre, qui se trouvent t. ij, p. 337-386, 396-405, de l'édition faite en 1656 des *Elogia* de Papyre Masson (2 vol. in-8). Claude Joly, dans le *Recueil des divers opuscules* d'Antoine Loysel, t. ij, p. 591, et Colomies (*Mélang. hist.*; Orange, 1665, in-12, p. 82) l'assurent positivement. Il suffit, du reste, de lire l'Eloge de Piètre pour y reconnaître la plume de celui qui avait tant d'admiration pour la mémoire de ce grand médecin, dont le fils, Nicolas Piètre, avait été le maître de notre Guy. Ce dernier était aussi appelé, comme naturellement, à écrire l'Eloge de François Miron, à la famille du-

quel il était allié nous ne savons à quel degré, et dont le fils, Robert Miron, maître des comptes, avait vécu avec Patin dans l'intimité, presque sous le même toit de la rue du Chevalier-du-Guet.

Il est encore certain que si l'on peut lire dans l'édition des *Elogia* de Papyre Masson, publiée en 1638, par J. Balesdens, l'Eloge de Calvin, nous le devons à Guy Patin, lequel ayant pu, en 1619, avoir des mains du frère de Papyre Masson cet Eloge, écrit à part par ce dernier, obtint avec peine, mais enfin obtint que Balesdens l'insérât dans son édition. (Voyez Lettre de Patin à Falconet, 24 mai 1650.)

## XVIII. — *Le Celse de Vander Linden.*

La plus étroite amitié n'a pas cessé de réunir Guy Patin et le savant professeur de Leyde; ces deux hommes avaient le même goût pour l'étude, la même passion pour les livres, la même admiration pour les œuvres de l'antiquité. Rien de plus touchant que la manière dont Vander Linden parle de son ami dans la dédicace du *Celse*, qu'il édita chez Jean Elzevir, en 1657 : « Je n'oublie pas les nombreuses et grandes obligations que je vous dois. Aussi je vous prie d'accepter la dédicace de ce livre comme un premier et faible témoignage de ma vive reconnaissance. Je vous l'offre comme fruit de mes labeurs, et afin qu'il soit comme le témoin de la dette éternelle que j'ai contractée envers vous... »

C'est que Patin avait sérieusement contribué à rendre cette édition de Celse aussi parfaite que possible, en prêtant à son savant ami toutes les éditions qu'il avait à sa disposition, une, entre autres, enrichie de notes manuscrites de Fernel, de Chapelain, de Scaliger et de Nancelius. (Voy. Lettre à Belin, 20 juillet 1656; Lettre à Falconet, année 1659.)

## XIX. — *Vita Claudii Galeni, Pergameni, medicorum principis, ex propriis operibus collecta, per R. P. Phil. Labbeum...; ad V. C. Guidonem Patinum... Paris,* 1660.

C'est un volume in-8° de 88 pages, plus un *Indiculus* allant de la 89e à la 118e page. Patin en est bien l'éditeur; il le déclare dans une lettre à Falconet, 28 mai 1660 :

« Le P. Phil. Labbé, jésuite, natif de Bourges, a fait, en petit volume, la vie de notre Galien, toute extraite de ses œuvres.

Il me l'a donnée et dédiée, toute manuscrite. *Je m'en vais la faire imprimer in*-8°, et puis nous en enverrons à tous nos amis... »

Il n'est pas étonnant, du reste, que le Père Labbé, livré principalement aux études historiques, ait chargé, pour publier un travail se référant spécialement à la médecine, un membre de la profession. Il en agit ainsi à l'égard d'un *Eloge chronologique de Galien*, qu'il avait écrit et qu'il donna à Jacques Mentel, autre médecin de la Faculté de Paris, lequel, en effet, le livra à l'impression en 1660; in-8° de 56 pages.

XX. — *La bibliographie médicale de Vander Linden :* J. Antonides Vander Linden, *De scriptis medicis ;* Amst., 1662 (3e édit.), in-4°.

Guy Patin a beaucoup contribué à enrichir cette troisième édition (la première parut en 1637), en fournissant à l'auteur une grande quantité, un véritable supplément de notes. Son ami lui rend pleine justice dans sa préface : « Et supplementa quidem habet hæc editio, ab excellentissimo D. Guidone Patino, doctore medico parisiensi, ac professore regio, viro, supra quam aut dici queat, aut quis, nisi experiens credat, nato ad fovendum bonos et artes bonas, ac mihi præter modum et meritum Amico. »

## XXI. — *Ouvrages de pathologie et de physiologie de Gaspard Hoffmann.*

Guy Patin n'était pas homme à haïr ou à aimer à demi. Plusieurs de ses Lettres dévoilent l'enthousiasme dont il était animé à l'égard de Gaspard Hoffmann, l'un des médecins, en effet, les plus savants de Nuremberg. Il avait lu tous les ouvrages de l'auteur allemand; il est très-anxieux de l'impression qu'on a commencée à Lyon des *Institutiones medicæ*, impression faite sous l'inspiration de Ch. Spon; l'affaire marche trop lentement selon ses désirs. « Quand plaira-t-il à M. Huguetan (l'imprimeur) que nous voyions ces belles *Institutiones? Quid moratur?* Jamais livre de médecine n'eut un si bon et si beau débit. J'ai peur de mourir avant que de le voir achevé, tant je le souhaitte... » (Lettre à Spon, 8 mars 1644.)

Quelques mois après, les vœux du passionné bibliophile

étaient exaucés : le livre tant désiré paraissait en un beau volume in-4°.

Même passion à l'égard du *De medicamentis officinalibus*, que l'on imprima à Paris en 1647, sur le manuscrit de l'auteur. Patin semble même avoir eu une grande part à la publication de ce livre, qui lui fut, du reste, dédié.

Mais la publication d'un autre ouvrage (posthume) de Gaspard Hoffmann est due entièrement à Patin. Cela lui a donné assez de peine pour qu'il ait le droit d'en réclamer la paternité.

Nous voulons parler de l'*Apologia pro Galeno*, sive ΧΡΗΣΤΟ. ΜΑΘΕΙΩΝ, *libri duo, ex bibliotheca Guidoni Patini*, que Laurent Anisson, imprimeur à Lyon, donna au public en 1668 (2 vol. in-4°). Après la mort d'Hoffmann, arrivée en 1648, Patin, sachant qu'il avait laissé en manuscrit l'ouvrage précédent, n'eut pas de repos qu'il ne se le fût procuré. Par l'intermédiaire de son ami Volcamer, il traita, dans le commencement de mai 1649 avec la fille de l'auteur moyennant cinquante écus. Les précieuses feuilles ne lui arrivèrent que près de deux ans après. Il fallut dix-sept ans pour que les presses se décidassent à fonctionner ! Le pauvre Patin gémit à chaque instant de ces retards. Il a dédié son œuvre à Guillaume de Lamoignon, président du Parlement, de l'amitié duquel il était honoré, et dont il parle toujours avec admiration et amour.

Telle est la liste déjà considérable, et que nous avons lieu de croire incomplète, des ouvrages composés par Guy Patin, ou de ceux à la publication desquels il a coopéré. Il n'est pas inutile d'ajouter qu'on lui a attribué, et que nous lui avons longtemps attribué, une pièce de 4 pages in-4°, imprimée en 1645, chez Pierre du Buisson, de Montpellier, et portant le titre de : *Navicula solis. Cento extemporalis fartus ex elegantiis grammaticalibus orationis Simeonis Curtautii, decani medicinæ Monspessulanæ... Cantherius in fossa.* Ce pamphlet, destiné à répondre à une violente diatribe de Courtaud contre la Faculté de médecine de Paris, et à bafouer le pathos, l'emphase, l'exagération et les fautes grammaticales qui y fourmillent, n'est pas de notre Guy. Il est de Jean Bérault, docteur de Paris, mort en août 1647. Nous en avons eu la preuve dans un passage resté inédit d'une lettre que Patin adressait à Spon, le 1er mai 1654 (Bibl. nat., ms. franç., n° 9358). On y lit, en effet, ceci, qui résout définitivement ce point bibliographique :

« Ce livre (le pamphlet de Courtaud) est plein d'injures

contre M. Riolan, premièrement, et puis après contre moy; contre M. Moreau, M. Guillemeau et feu M. de La Vigne... Courtaud me fait auteur de la Légende, *quod est falsissimum;* il dit aussi que j'ay par ci devant escript contre les médecins de Montpellier : il veut dire ce livret intitulé : *Navicula solis*, QUE FEU M. BÉRAUD FIT CONTRE LE LATIN DE COURTAUD... »

Guy Patin, qui avait horreur du mensonge, et que les menteurs mettaient dans une véritable rage, n'était pas homme, lorsqu'il écrivait *amicus ad amicos*, à renier un enfant de ses œuvres, tel peu légitime et mal bâti que fût cet enfant. L'on doit avoir toute créance en son dire.

FIN

PARIS — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.